

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Sixième séance – Mardi 26 juin 2007, à 17 h

**Présidence de M. Guy Dossan, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Laurence Andersen, Monique Cahannes, M. Christian Lopez Quirland, M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer, MM. Thierry Piguet et Georges Queloz.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 14 juin 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 25 juin et mardi 26 juin 2007, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Je rappelle aux membres de la commission du logement qu'ils sont attendus à la salle Nicolas-Bogueret, à 19 h, pour élire leur nouvelle présidente ou leur nouveau président.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordre portant sur la mise à l'ordre du jour de la soirée de la résolution urgente R-103 du groupe socialiste, intitulée «Participation démocratique à l'approbation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois». Nous débattons de l'urgence et de la résolution à la séance de 20 h 30, de façon à ce que vous puissiez disposer des photocopies de cet objet.

## 3. Questions orales.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les députés... (*Exclamations.*) Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux... Excusez-moi, c'est l'habitude...

Je réponds à la question de M. Fazio, qui demandait où en sont les négociations avec la société Parking place de Cornavin SA au sujet du déplacement de la trémie de sortie du parking. Ladite société, d'abord hésitante pour déplacer la rampe de sortie, est désormais tout à fait acquise à cette idée.

Une étude de régulation, commandée par la Ville de Genève, a confirmé que ce déplacement ne porterait pas préjudice au fonctionnement du carrefour James-Fazy-Servette et qu'il serait compatible avec le futur tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), selon les documents d'avant-projet disponibles à l'époque. L'Office cantonal de la mobilité (OCM) a, avec l'aide de ses mandataires, développé par la suite l'avant-projet du TCOB et les conclusions sont contraires. Le tronçon du boulevard James-Fazy compris entre le passage de Montbrillant et la rue de la Servette ne pourra pas fonctionner avec la ligne de tram actuelle et future, les bus des Transports publics genevois (TPG), les taxis et l'ensemble des ayants droit.

Dès lors, M. Christian Ferrazino et M. Robert Cramer ont pris la décision, suivant le groupe de pilotage du TCOB, de ne pas déplacer la trémie. Comme ces deux lignes de tram devraient provoquer une diminution significative du trafic local, les deux magistrats ont demandé que l'opportunité de détourner la sortie de la rampe sur le barreau sud de la place soit étudiée après la mise en service du tram Cornavin-Meyrin (TCM) et du TCOB.

Il est encore demandé: quid de la réfection de la verrière de Cornavin, présentée comme hideuse verrue, pour laquelle un crédit avait été voté? Cette verrière abrite l'escalier et l'escalator qui relie la galerie marchande et la place de Cornavin. Elle est propriété de Parking place de Cornavin SA. Des propositions ont été faites par le Service d'aménagement urbain de remplacer la construction actuelle par une autre, identique à celles, très transparentes, réalisées dans le cadre du réaménagement de la place de Cornavin en 2003. Parking place de Cornavin SA n'a pas souhaité entreprendre à ses frais le remplacement souhaité. Il ne fait l'objet d'aucun crédit de construction de la part de la Ville de Genève.

Une autre question a été posée pour savoir si une demande de crédit de réfection de la passerelle de bois de la Bâtie doit être prochainement déposée. Compte tenu des délais nécessaires pour l'étude du dossier au Conseil municipal et pour la réalisation des travaux, d'une part, et, d'autre part, du fait que cet endroit est particulièrement fréquenté, il a été demandé si une solution provisoire était prévue.

Les travaux de réalisation de cette passerelle provisoire étaient prévus pour le mois de novembre 2007, mais j'ai fait accélérer les choses et une passerelle provisoire devrait être mise en place pour le 25 juillet. Les arbres ont été élagués cette semaine et la passerelle devrait être réalisée. Ensuite, un crédit de construction pour la réfection de la passerelle sera proposé à votre Conseil municipal.

M. Pattaroni a posé la question suivante: «Une partie du parc des Chaumettes est encombrée par le stationnement sauvage de plusieurs deux-roues motorisés. Quelles seront les mesures prises pour remédier à cette situation?» Dès le mercredi matin 6 juin 2007, des panneaux de stationnement interdit ont été placés devant les motos garées à l'entrée du parc. Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont diffusé une information auprès de leurs employés afin qu'ils utilisent les parkings deux-roues mis à leur disposition. A ce jour, ces parkings ne sont quasiment pas utilisés. Il faut savoir que la grande majorité de ces engins appartient aux employés des HUG. En parallèle, l'OCM prépare un plan avec des emplacements provisoires pour le parcage des deux-roues. J'espère que vous êtes satisfait, Monsieur Pattaroni.

Une question extrêmement intéressante a été posée au sujet du coût de la récente plaquette de présentation de la place des Nations, plaquette jugée luxueuse. Je vous réponds de la manière suivante: la publication *Place des Nations* a été tirée à 2000 exemplaires et son coût total est de 28 500 francs, soit un peu moins

Proposition: modification de limites de zones à l'avenue Trembley

de 15 francs l'exemplaire. Ce prix comprend l'ensemble des coûts liés à la réalisation d'un tel document, à savoir la conception et la réalisation graphique, la rédaction des textes, les photographies, la préparation des fichiers informatiques pour la production, le traitement des images et l'impression.

Ainsi, le coût de cette plaquette est inférieur à celui d'autres publications, malgré son aspect jugé luxueux, et cela notamment grâce au choix de mandataires locaux pratiquant un travail de qualité à des tarifs raisonnables. Enfin, pour mémoire, le réaménagement de la place des Nations a été réalisé grâce à un crédit de construction de 16 768 000 francs; sur ce montant, 150 000 francs ont été alloués à la communication liée au chantier, y compris la publication d'une plaquette de présentation destinée à promouvoir cette importante réalisation de la Ville de Genève.

**4. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2007, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de modification de limites de zones N° 29503, qui prévoit la création de deux zones de verdure, de deux zones 3, de deux zones de développement 3 et d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public ainsi que l'abrogation de deux zones de développement 3 situées entre l'avenue Trembley et le chemin des Crêts, sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (PR-558).**

A l'appui de sa demande, le Département du territoire nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après:

**«Exposé des motifs**

»1. *Situation du périmètre*

»Le périmètre faisant l'objet du présent projet de loi de modification des limites de zones est situé entre l'avenue Trembley, le chemin des Crêts et le chemin Colladon, autour de la Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS), feuilles 56, 61, 62, 67 et 69 du cadastre de la commune de Genève.

»D'une surface totale d'environ 76 580 m<sup>2</sup>, y compris une partie des voies publiques, ce périmètre porte sur 11 parcelles (2134, 3353, dp 4413 part., dp 4787, dp 4788 part., dp 4809, dp 4817, 4865 part., 4866, 4867). Les terrains appartiennent à l'Etat de Genève, à la Ville de Genève et à la MRPS. Ce périmè-

## Proposition: modification de limites de zones à l'avenue Trembley

tre, constitué de six parcelles représentant une superficie d'environ 46 455 m<sup>2</sup>, est sis en zone industrielle et artisanale pour une grande moitié, le solde étant en zone de verdure et en zone de développement 3.

»2. *Objectifs du projet de loi*

»Les objectifs du présent projet de loi sont de permettre la réalisation d'une extension de la MRPS, de garantir, par la construction d'une zone de verdure, la mise en œuvre de la pénétrante verte menant jusqu'au centre urbain et d'inscrire diverses mises en conformité du régime des zones à la situation existante.

»3. *Etat des lieux*

»L'ensemble du périmètre concerné par le projet de modification de zones est régi actuellement par trois zones.

»a) Zone 5 (villas)

»La zone 5 (villas) régit la quasi-totalité de la parcelle N° 4867 qui est occupée par le bâtiment principal de la MRPS et son parc, ainsi que la parcelle N° 4866 abritant un abri souterrain de la sécurité civile (propriété de la Ville de Genève). Elle s'étend également sur la parcelle N° 2134 comprenant les bâtiments de l'école primaire des Crêts (propriété de la Ville de Genève) ainsi que sur la parcelle N° 3353, qui comporte une villa enclavée entre la zone 3 et la zone verte (propriété privée). La surface représentée par ces terrains est d'environ 62 000 m<sup>2</sup>.

»Elle s'étend enfin sur les voiries adjacentes, soit les parcelles N° dp 4788, dp 4817, dp 4809, dp 4413, dp 4787 et dp 4785.

»b) Zone de développement 3

»La zone de développement 3, qui régit la parcelle N° 4481 occupée par la résidence Colladon (propriété de l'Etat de Genève, 6764 m<sup>2</sup>), porte également sur une portion des parcelles N<sup>os</sup> 4865 et 4867 (propriété de la MRPS et de l'Etat), occupées par un espace vert public.

»c) Zone de verdure

»La zone de verdure régit le solde des parcelles N<sup>os</sup> 4865 et 1747 situées le long du chemin Colladon. Ces terrains sont utilisés comme espaces sportifs pour l'Ecole supérieure de commerce. Sur la partie sud se situe également le jar-

din potager de la MRPS. C'est sur cette partie du terrain, propriété de l'Etat de Genève, que la MRPS souhaite réaliser une extension de ses constructions.

#### »4. *Historique et projet*

»Ce périmètre fait partie de la pénétrante de verdure de la rive droite qui relie le parc Sarasin au parc des Croupettes. Situé à l'origine en zone 5 (villas), ce périmètre acquiert au fil du temps une dimension paysagère confirmée par le plan directeur cantonal (fiche 3.05) et une vocation publique en accueillant notamment des équipements scolaires et des établissements médico-sociaux (EMS).

»Ainsi, au début du siècle passé, une école primaire est construite à l'angle des chemins Colladon et des Crêts.

»Dans les années 1960, la MRPS construit un premier bâtiment d'une capacité d'accueil de 200 lits EMS et de 104 lits résidence.

»En 1986, la résidence Colladon est réalisée, suite à un classement en zone de développement 3 (L 5873). La capacité actuelle de cette résidence est de 130 lits.

»En 1987, le projet de construction de l'Ecole supérieure de commerce André-Chavanne nécessite le classement des terrains concernés en zone de développement 3 destinée à des équipements publics. Par ailleurs, les terrains situés au nord, à l'angle entre le chemin des Coudriers et le chemin Colladon, sont dans le même temps classés (plan N° 27958-294 du 18.12.1987) en zone de verdure de 38 000 m<sup>2</sup> afin d'assurer la mise à disposition d'un parc public et la réalisation à terme des équipements sportifs de l'école de commerce.

#### »Projet

»Suite à plusieurs projets d'extension de la MRPS, l'institution de droit public du même nom organise, en mars 2001, un concours d'architecture visant le remplacement de l'aile Azalées (77 lits) qui ne répond plus aux besoins actuels.

»Le projet retenu, baptisé Amandiers 1, prévoit la création d'une nouvelle aile de 138 lits en remplacement de l'aile Azalées qui devra être démolie. Le projet s'implante au nord-ouest du bâtiment principal de la MRPS, à l'angle de la parcelle 4865 (propriété de l'Etat de Genève), à cheval sur la zone 5 (villas) et la zone de verdure conformément au cahier des charges du concours. Ce projet est à l'origine du présent projet de modification des limites de zones. La réalisation de l'extension de la MRPS impliquera également un remaniement parcellaire entre l'Etat et le propriétaire.

»Par ailleurs, le projet est l'occasion de promouvoir l'ouverture au public du parc existant, propriété notamment de la MRPS, et d'assurer ainsi la continuité des parcs de la rive droite.

## Proposition: modification de limites de zones à l'avenue Trembley

»5. *Modification des limites de zones*

## »a) Zone 3

»Pour permettre l'extension de la MRPS, conformément au résultat du concours, il est proposé de classer en zone 3 l'assiette de la future construction, de son sous-sol, ainsi que ses abords immédiats, soit environ 1800 m<sup>2</sup> de terrains, actuellement en zone de verdure (propriété de l'Etat de Genève).

»Dans un souci de mise en conformité des zones, il est également préconisé de classer en zone 3 les terrains occupés par le bâtiment principal de la MRPS et ses accès, ainsi qu'une partie de l'avenue Trembley, soit une surface 25 113 m<sup>2</sup>.

»Il est par ailleurs proposé de classer en zone 3 une partie du chemin des Crêts et la parcelle occupée par la villa enclavée entre la zone de verdure et la zone 3, soit une surface totale de 3164 m<sup>2</sup>.

## »b) zone de verdure

»Afin d'assurer la pérennité et la continuité de la pénétrante verte de la rive droite, il est proposé de classer en zone de verdure le parc de la MRPS, et une partie du chemin des Crêts qui sont actuellement en zone 5 (villas) et en zone de développement 3, soit d'affecter une surface de 37 475 m<sup>2</sup> à la zone de verdure.

## »c) Zone de développement 3 affectée à de l'équipement public

»Il est proposé de créer une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public pour la parcelle occupée par l'école primaire des Crêts qui est affectée actuellement en zone 5 (villas), soit une surface de 5324 m<sup>2</sup>, ce qui représente une mise en conformité du statut du sol avec son affectation réelle.

## »d) Zone de développement 3

»Dans un souci de cohérence, il est enfin prévu de classer en zone de développement 3 une partie du chemin Colladon et de l'avenue Trembley, soit une surface de 5192 m<sup>2</sup>.

»6. *Attribution des degrés de sensibilité au bruit*

»En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II (pour les bâtiments comportant des locaux sensibles au bruit) aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de verdure, et le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans les périmètres de la zone 3, de la zone de développement 3 et de la zone de développement 3 affectée à de l'équipement public; zones qui sont créées par le plan visé à l'article 1.

*»7. Conclusion*

»Ce projet, soutenu notamment par la Direction générale de la santé (DES) et par la Ville de Genève, propose de créer, en lieu et place de la zone 5, une zone de verdure de 37 375 m<sup>2</sup> environ, une zone 3 d'environ 30 000 m<sup>2</sup> et une zone de développement 3 de 10 516 m<sup>2</sup>, dont 5324 m<sup>2</sup> sont affectés à de l'équipement public. Consécutivement, la zone de développement 3 est abrogée sur une surface de 628 m<sup>2</sup>.»

**Commentaires du Conseil administratif**

Le Conseil administratif prend acte avec satisfaction de ce projet de modification des limites de zones qui permet l'extension de la Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS). En effet, le projet de modification des limites de zones est motivé par l'évolution du projet issu d'un concours et met en place les conditions de sa mise en œuvre.

La création d'une zone de verdure est souhaitable, dans la mesure où elle permet de garantir la pénétrante de verdure et préserve la promenade «de quai en quai» inscrite dans le plan directeur des chemins pour piétons. Par ailleurs, le présent projet de modification des limites de zones est cohérent avec les résultats de l'expertise paysagère mandatée par la Ville qui révèle un espace de grande qualité en amont de la parcelle propriété de la MRPS, où le parcellaire, le bâti et la structure végétale d'allées et de vergers, sont représentatifs de l'organisation orthogonale caractéristique du paysage genevois.

Le Conseil administratif juge toutefois nécessaire d'inscrire une servitude de non-bâtir hors sol sur la partie amont de la zone de verdure afin d'assurer qu'aucune construction ne vienne dégrader la qualité paysagère et la continuité des espaces verts, ainsi qu'une servitude de passage à talon destinée à garantir la perméabilité du site et la promenade «de quai en quai».

Sur ce point, un accord de principe a été trouvé le 2 mai 2007 avec les représentants de la MRPS. L'assiette précise et les conditions d'application de ces servitudes seront définies ultérieurement en fonction des aménagements.

*PROJET D'ARRÊTÉ***LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire et sur proposition du Conseil administratif;

Proposition: modification de limites de zones à l'avenue Trembley

vu les objectifs d'aménagement décrits dans le texte et dans la légende du plan,

*arrête:*

*Article premier.* – De donner un préavis de principe favorable au projet de modification des limites de zones N° 29503.

*Art. 2.* – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations afin que les servitudes de non-bâtir et de passage à talon soient inscrites au Registre foncier.

*Annexe:* plan N° 29503-294



## Proposition: boucllement d'un crédit de renouvellement de véhicules

La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement sans débat de pré-consultation.

**5. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2007 en vue du boucllement du crédit destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors SIS et Voirie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 427 272,20 francs (PR-559).**

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de cette opération.

PFQ 110.34.07 (19<sup>e</sup> PFQ) Le crédit extraordinaire de 900 000 francs voté par le Conseil municipal le 5 décembre 2000 (PR-39) se décompose de la manière suivante:

Crédit voté par le Conseil municipal le 5 décembre 2000 (PR-39)	Fr. 900 000,00
Dépense totale	<u>1 327 272,20</u>
Différence	427 272,20

Ce dépassement de crédit se justifie par l'acquisition, dont l'urgence avait été commandée par les intérêts de l'administration municipale, des véhicules et engins spécifiques suivants:

	Fr.
1. Un camion-grue (immatriculé GE 5939) destiné au Service des espaces verts et de l'environnement (imputation selon décision du Conseil administratif du 17 janvier 2001)	330 760,25
2. Un véhicule de livraison (immatriculé GE 94984) destiné au Grand Théâtre (imputation selon décision du Conseil administratif du 23 mai 2001)	20 892,00
3. Un fourgon (immatriculé GE 231149) destiné au Service des espaces verts et de l'environnement (imputation selon décision du Conseil administratif du 14 novembre 2001)	82 954,20
4. Deux nouveaux véhicules (immatriculés GE 310645 et GE 292935), soit un camion avec cabine et un Micro-Trac, destinés au Service des espaces verts et de l'environnement (imputation selon décision du Conseil administratif du 12 décembre 2001)	80 860,00
./. A déduire: économie sur estimation des coûts	<u>- 88 194,25</u>
Dépassement net du crédit	427 272,20

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 427 272,20 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors SIS et Voirie.

*Art. 2.* – Le crédit complémentaire mentionné à l'article premier sera amorti avec le crédit voté sur les annuités restantes.

**La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.**

**6. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 987 000 francs destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de voirie (PR-560).**

**Préambule**

L'acquisition et le renouvellement des véhicules et engins spécifiques de voirie s'effectuent par tranche prévue au plan financier d'investissement, conformément à la procédure agréée par le Conseil municipal et le Conseil administratif, cela sur la base d'une demande de crédit extraordinaire.

La précédente demande remonte au 11 octobre 2005. La présente proposition regroupe les achats prévus pour les années 2008 et 2009.

Le remplacement de certains véhicules et engins spécifiques motive cette nouvelle demande de crédit. Ces équipements vieillissent et engendrent des frais d'entretien et de réparations importants. Les contrôles techniques obligatoires au Service des automobiles ont lieu tous les deux ans, dès qu'un véhicule léger atteint 7 ans d'âge et tous les ans pour les poids lourds. Certains de ces véhicules ne répondent plus aux exigences de la loi sur la circulation routière, tant en ce qui concerne la sécurité que les émissions sonores et polluantes. Leur mise en conformité exigerait des investissements disproportionnés, compte tenu de leur valeur résiduelle. Dès lors, leur remplacement se justifie, permettant ainsi de suivre les dispositions légales et d'acquérir des véhicules adaptés, plus performants, afin de rationaliser les activités tout en ménageant l'environnement.

Le renouvellement d'un véhicule ou d'un engin de voirie s'effectue en collaboration avec la direction du département, le Service logistique et technique et les services utilisateurs concernés et ce en adoptant la solution technologique disponible sur le marché qui permet de respecter la Déclaration de Florence au plus près, tout en préservant la qualité des prestations.

L'amortissement technique servant de référence à ces renouvellements est le suivant:

– Véhicules légers jusqu'à 3,5 tonnes	10 ans
– Véhicules lourds de plus de 3,5 tonnes	12 ans
– Engins spécifiques de nettoyage et de travaux	10 ans
– Remorques	15 ans

Une planification annuelle des besoins, établie sur la base de l'expérience d'utilisation des véhicules et engins, tient compte de l'état général de l'objet, des kilomètres ou heures réalisés, des coûts d'entretien et de réparations et de l'amortissement technique. De plus, ces éléments sont mis en relation avec l'évolution organisationnelle et les objectifs des services utilisateurs. En conséquence, la durée de vie d'un véhicule ou d'un engin peut largement excéder la durée d'amortissement.

Par ailleurs, il convient de relever qu'une procédure d'appels d'offre a été mise en place par la COGEVE et sert de document de référence pour l'achat des véhicules et engins spécifiques.

### **Référence au 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement**

La présente demande de crédit porte sur l'acquisition de 17 véhicules ou engins remplaçant ceux qui ne correspondent plus aux critères précités. Elle est inscrite sous la rubrique 082.015.08 du 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2007-2018 pour un montant de 3 millions de francs.

### **Choix des véhicules de remplacement**

Le choix des véhicules de remplacement est fait selon une procédure unifiée, définissant a priori les qualités requises pour l'accomplissement de la prestation, l'importance relative de chaque critère d'adjudication, de même que les exigences en matière environnementale, de délai de livraison, de service après-vente et de formation, cela conformément à la législation sur les marchés publics en matière de fournitures et services. Un cahier des charges est établi à cet effet, renseignant les soumissionnaires sur les modalités de traitement des offres par l'autorité adjudicatrice.

### **Synthèse des critères de choix**

De manière générale, tout véhicule ou engin spécifique doit répondre à des critères de choix essentiels portant sur:

#### *L'adéquation au cahier des charges technique*

Il s'agit de mentionner les caractéristiques techniques couvrant l'ensemble des spécificités d'utilisation, afin d'assurer la qualité des prestations. Cette dernière requiert une grande fiabilité, les véhicules et engins étant soumis à de fortes sollicitations. Les aspects liés à la sécurité, qui visent à assurer l'intégrité physique des employés et des citoyens, entre également dans cette catégorie de critères.

#### *La préservation de l'environnement*

Dans le cadre de l'Agenda 21 et des objectifs que s'est fixés le Conseil administratif en ratifiant la Déclaration de Florence, les performances environnementales des véhicules sont des critères de choix importants. A cette fin, les cahiers des charges techniques présentés aux fournisseurs potentiels tendront, dans la mesure du possible, à les inciter à proposer des modèles de véhicules et d'engins équipés de motorisation alternative d'un niveau de pollution nulle ou presque nulle.

De plus, pour assurer un suivi et une constante amélioration de son parc de véhicules et machines, la Ville de Genève s'est munie d'un outil d'évaluation environnementale novateur, mesurant les impacts des véhicules et engins spécifiques sur l'ensemble de leur cycle de vie. Cet outil est utilisé pour chaque nouvelle acquisition. Il permet de classer les véhicules et engins proposés en termes de performance environnementale et fournit des résultats quantitatifs pour six indicateurs environnementaux:

Indicateurs de pollution globale:

- CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), gaz à effet de serre participant au réchauffement climatique.
- EP (énergie primaire non renouvelable), correspond à l'utilisation des ressources fossiles.

Indicateurs de pollution locale:

- CO (monoxyde de carbone), gaz toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang.
- NO<sub>x</sub> (oxydes d'azote), atteintes au système respiratoire, pluies acides, précurseur de l'ozone troposphérique (smog urbain).
- PM (particules), effets cancérogènes, bronchite, smog urbain.
- DALY (santé humaine), indicateur agrégé des dommages sur la santé humaine.

La préservation de l'environnement doit être comprise au sens large. Par exemple, la qualité de vie des habitants, dans la mesure où elle peut être évaluée, est prise en compte dans le choix des véhicules. En milieu urbain, une des causes majeures de désagrément est le bruit. Il est la source d'effets physiologiques (maux de tête, altération de la qualité du sommeil), psychologiques (stress, nervosité), mais également sociaux (agressivité, difficulté de communication) et économiques (coûts de la santé, baisse de la productivité). La fréquence et l'intensité augmentant de manière générale avec l'augmentation du niveau sonore.

#### *Le service après-vente*

Dans la mesure du possible, le fournisseur réside sur le territoire genevois et dispose des infrastructures capables d'assurer un service ad hoc (collaborateurs compétents, atelier de réparations adéquat, approvisionnement en pièces de rechange, etc.). Toutefois, bon nombre d'engins spécifiques de la Voirie sont achetés à l'extérieur du canton, notamment en Suisse alémanique, du fait qu'aucune représentation n'est assurée localement. Cela étant, ces constructeurs et leurs représentants doivent fournir les mêmes prestations que celles évoquées plus haut.

#### *La formation*

Lors d'une décision d'achat, la formation du personnel est également négociée avec le fournisseur.

Il s'agit de:

- la formation à la conduite;
- la formation à l'entretien et à la maintenance des engins;
- la formation des mécaniciens à la réparation des engins.

La bonne utilisation des véhicules passe par une formation adéquate, tant des utilisateurs que du personnel technique en charge de l'entretien.

Une utilisation adaptée des véhicules et engins est un gage de durabilité pour les véhicules et engins, mais également de sécurité pour les employés.

#### *Les prix*

Le critère du prix entre naturellement en compte dans le processus de choix. En définitif, c'est le soumissionnaire dont l'offre présente le meilleur rapport prestations/prix qui emporte le marché, après approbation du conseiller administratif délégué.

#### **Budget prévisionnel d'exploitation**

L'acquisition de ces véhicules n'entraînera aucune charge de fonctionnement supplémentaire.

La charge financière, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 350 170 francs.

#### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire de ce projet est le Service logistique et technique.

Les services bénéficiaires des véhicules sont:

- le Service du génie civil: 976 000 francs (8 véhicules);
- le Service logistique et technique: 719 000 francs (2 véhicules);
- le Service Voirie - Ville propre: 1 292 000 francs (7 véhicules).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

#### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: boucllement du crédit pour le transfert du Club international de tennis

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 987 000 francs destiné au renouvellement de 17 véhicules et engins spécifiques de voirie.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 987 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

**La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.**

**7. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2007 en vue du boucllement du crédit de 1 500 000 francs (proposition PR-193), à titre de subvention d'investissement pour le transfert du Club international de tennis, sis sur la parcelle N° 2182, feuille 80, section Genève-Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève, sur la parcelle N° 434, feuille 34, commune de Pregny-Chambésy, propriété de l'Organisation des Nations Unies (PR-561).**

Crédit voté le 11 mars 2003, PR-193  
Dépenses

1 500 000 francs  
0 franc

**Préambule**

Le 11 mars 2003, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-193 «Subvention pour le transfert du Club international de tennis» à hauteur de 1 500 000 francs.

Proposition: bouclement du crédit pour le transfert du Club international de tennis

Cela résultait d'un accord de partenariat entre la Ville et l'Etat de Genève. Ce dernier accordait à la Ville de Genève une subvention de 3 000 000 de francs pour l'aménagement de la place des Nations, ce projet ayant un caractère dépassant le strict cadre communal. De plus, M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et M. Laurent Moutinot, alors conseiller d'Etat chargé du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, avaient conduit de concert l'ensemble du processus de développement de l'avant-projet et du projet, ainsi que la concertation y relative. La Ville de Genève, quant à elle, subventionnait le déplacement du Club international de tennis, permettant ainsi la construction du collègue Sismondi et la restitution d'une surface d'une plus grande ampleur à la campagne Rigot, comme souhaité par l'initiative municipale «Sauvons nos parcs», acceptée le 7 juin 1998 en votation populaire.

### **Exposé des motifs**

En août 2002, un projet de loi ouvrant un crédit de 3 000 000 de francs au titre de subvention cantonale d'investissement en vue du réaménagement de la place des Nations par la Ville de Genève est présenté par le Conseil d'Etat.

Le 11 mars 2003, le Conseil municipal acceptait la proposition PR-193 «Subvention pour le transfert du Club international de tennis».

Le 9 avril 2003, le Conseil municipal acceptait la proposition PR-195 «Construction de la place des Nations».

Le 17 décembre 2003, le Conseil administratif demandait au Conseil d'Etat de se prononcer de manière urgente sur le projet de loi de subvention, la Ville de Genève étant prête à démarrer la réalisation de la place.

Le 13 février 2004, le Grand Conseil refusait la subvention pour l'aménagement de la place des Nations.

Dès lors, le Conseil administratif délié de son accord de partenariat a confirmé à l'Etat de Genève que la Ville de Genève ne verserait pas la subvention pour le déplacement du club de tennis, ce d'autant plus que l'absence de cette subvention a requis un travail d'ajustement délicat des coûts du projet de la place des Nations.

Le présent crédit peut donc être bouclé, l'argent n'ayant pas été dépensé.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à voter le projet d'arrêté suivant:

Proposition: bouclement du crédit pour le transfert du Club international de tennis

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Le crédit de 1 500 000 francs, accepté par le Conseil municipal le 11 mars 2003, est bouclé sans dépenses.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à voter sur le siège cette proposition PR-561, dans la mesure où il s'agit d'argent non dépensé et que nous ne dépensons pas, puisque, en fait, il avait été question que notre municipalité aide le Club international de tennis à se déplacer pour permettre la construction du collège Sismondi. Une contre-prestation de l'Etat devait nous aider à aménager la place des Nations, mais, malheureusement, cet accord ne s'est pas concrétisé. En fait, tout est devenu caduc. Par conséquent, je vous invite à faire les choses en ordre relativement rapidement et à ne pas perdre de temps, dans la mesure où cet argent n'a pas été dépensé et ne le sera pas.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (quelques abstentions socialistes).

L'arrêté est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Le crédit de 1 500 000 francs, accepté par le Conseil municipal le 11 mars 2003, est bouclé sans dépenses.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**8. Proposition du Conseil administratif du 30 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 813 000 francs destiné à la rénovation des façades des immeubles situés rue Louis-Favre N<sup>os</sup> 23 à 29 (les Schtroumpfs 1<sup>re</sup> étape), parcelles N<sup>os</sup> 3859, 6660, 7055, feuilles N<sup>os</sup> 73 et 74 de la commune de Genève-Cité (PR-562).**

**Préambule, exposé des motifs**

Les façades qui nous occupent sont âgées de vingt-cinq ans. Elles sont de type «isolation périphérique». Cela signifie que les murs porteurs sont protégés extérieurement par une couche d'isolation, qui elle-même est enduite d'un crépi de finition servant de couche de protection mécanique (chocs et eau de pluie).

Ce système économique n'est pas idéal dans la durée: les moindres fissures dans le crépi permettent l'entrée d'eau dans l'isolation, ce qui diminue sa performance énergétique et surtout diffuse l'eau sur de grandes surfaces.

L'indice de dégradation A/N selon Stratus est de 0,7, ce qui indique une dégradation normale de l'ensemble. Seules les façades posent un problème de vieillissement anticipé.

Dans le cas des immeubles des Schtroumpfs 1<sup>re</sup> étape, le mal se propage depuis plusieurs années. Peu visibles au premier abord, les dégâts d'une diffusion légère mais continue sont importants. Avec le temps, l'eau emprisonnée met le crépi en pression, celui-ci cède par plaques un peu partout. Des réparations ponctuelles ont été effectuées jusqu'à ce jour.

Il faut noter que cette architecture ne permet pas d'opter pour une solution différente de type bardage au vu de la géométrie très particulière des volumes.

### **Notice historique**

Situé dans la partie haute du quartier des Grottes, le bâtiment portant les numéros 23 à 29 de la rue Louis-Favre fait partie d'un ensemble de trois immeubles de logements qui se distinguent nettement du reste du quartier par leur implantation, leur gabarit, leur typologie et les matériaux employés. La construction s'est déroulée en trois étapes de 1981 à 1990: les architectes de la première, celle qui nous intéresse, furent R. Frei, Ch. Hunziker et G. Berthoud, ceux de la deuxième et de la troisième étape furent R. Frei, J.P. Stefani, A.N. Barada et G. Berthoud. De conception originale, la réalisation de ce projet le fut également. Les ouvriers étaient appelés à exprimer leur créativité dans les détails de maçonnerie, ferronnerie et carrelage principalement. La différenciation des logements ainsi obtenue était renforcée par celle des terrasses, des percements et parfois du plan, dans l'idée de favoriser une meilleure identification des habitants à leur appartement. Le public accueillit au début cette réalisation de manière mitigée, puis, au fur et à mesure d'une adhésion croissante, lui donna le nom d'immeuble des «Schtroumpfs».

### **Historique de l'opération**

Depuis plusieurs années, nous intervenons sur les façades des immeubles afin de purger et rhabiller de gros éléments de crépi qui, sous l'effet des intempéries et de la pression de l'eau, chutent au pied des immeubles. Ces dégâts entraînent d'autres à l'intérieur des logements sous forme de moisissures dues aux ponts thermiques d'une isolation qui n'est plus performante.

Compte tenu du danger potentiel que représente cette situation, de la dégradation de plus en plus importante des crépis, des travaux de réparation engagés chaque année ainsi que des réclamations et mécontentements des locataires, il devient impératif d'envisager rapidement une réfection complète de ces façades.

Les dépenses de ces dix dernières années sur ces façades s'élèvent à près de 250 000 francs.

### **Concertation avec la population**

Une séance d'information générale sera organisée avec les locataires avant le début des travaux pour les informer des différents détails et délais d'exécution, et ce en coordination avec la Gérance immobilière municipale. Les travaux n'auront pas de répercussions sur les loyers des locataires.

L'intervention sur l'ensemble des façades se fera en quatre étapes, ceci pour ne pas immobiliser un échafaudage important et minimiser la gêne pour les loca-

taires. Pour mener à bien cette intervention, une durée totale des travaux est prévue pour une période de douze mois.

### **Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux**

Il est très important que tous les travaux décrits ci-dessous soient exécutés lors de cette intervention, ceci pour garantir un assainissement complet des façades de cet immeuble. Pour cela, il est souhaitable que certains travaux (en caractère gras) soient réalisés en même temps que la réfection de l'isolation, qui nécessite la mise en place d'un échafaudage important.

Le prix moyen de 288,55 francs/m<sup>2</sup> n'est pas significatif puisqu'il englobe divers travaux liés à l'assainissement des façades tels que lavage de l'enduit, piquage des zones décollées, reprise de l'isolant dégradé, mise en place d'une étanchéité sur le dessus des parapets en toiture, rabotage et mise en place d'un nouvel enduit et, pour finir, application d'une peinture minérale sur l'ensemble des façades.

- Mise en place d'un échafaudage avec filets de protection.
- Lavage de l'enduit existant et piquage des zones décollées (60% de la surface).
- Sondage de l'ensemble des façades et reprise de l'isolant dégradé (30% de la surface).
- Mise en place d'une étanchéité sur le dessus des parapets.
- Rabotage de l'enduit actuel et mise en place d'un nouvel enduit (60% de la surface).
- Application d'une peinture minérale sur l'ensemble des façades.
- Réfection des tablettes de fenêtres et pose de nouvelles céramiques.
- Remplacement de tous les joints silicone et joints de dilatation.
- Traitement des menuiseries extérieures bois avant application d'une lasure.
- Réfection des remontées d'étanchéité des parapets de balcons.
- Remplacement des bandes de serrage.
- Remplacement des évacuations d'eaux pluviales des terrasses.
- Réparation des revêtements des balcons et des terrasses.
- Remplacement des menuiseries extérieures des balcons du 6<sup>e</sup> étage.

### **Conception énergétique**

L'épaisseur de l'isolation actuelle de l'enveloppe de ces immeubles, avec un indice de dépense de chaleur moyen de 438 MJ/m<sup>2</sup> an, est correcte.

Proposition: façades des immeubles de la rue Louis-Favre 23-29

L'isolation dégradée devra être changée.

Le caractère particulier du dessin des façades ne permet pas d'augmenter l'épaisseur d'isolant (10 cm en moyenne).

L'intervention prévue a pour objectif de résoudre les problèmes d'étanchéité, ponctuels, et de l'enveloppe en général.

Compte tenu de ce qui précède, il ne s'avère par pertinent d'adjoindre des travaux de renforcement de l'isolation qui s'avèreraient très coûteux en regard des économies qu'ils permettraient de dégager.

### Programme et surfaces

Les immeubles comportent un rez-de-chaussée, 6 étages et un attique, ce qui représente un volume de 27 600 m<sup>3</sup> SIA et une surface totale de façades à rénover d'environ 3500 m<sup>2</sup>.

### Estimation des coûts selon code CFE

<i>Position</i>			
<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>		<i>Montants HT</i>
B	<u>Travaux préparatoires</u>		35 000
B0	Installations communes de chantier	35 000	
C	<u>Installation de chantier</u>		276 700
C0	Installations générales de chantier	53 500	
C1	Echafaudages de façade	223 200	
E	<u>Gros œuvre</u> (bâtiment)		1 580 700
E0	Balcons et terrasses	202 500	
E1	Etanchéité et ferblanterie	85 600	
E4	Tablettes de fenêtres et mains courantes	192 900	
E4	Crépis et enduits extérieurs	862 250	
E4	Peinture extérieure	147 450	
E5	Menuiserie extérieure bois-métal	55 000	
E7	Evacuation des déblais	35 000	
M	<u>Aménagements intérieurs</u> (bâtiment)		60 000
M2	Eléments de protection (serrurerie)	60 000	
T	<u>Aménagements extérieurs</u>		12 000
T4	Remise en état de la surface engazonnée	12 000	
B-T	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)		<hr/> 1 964 400

## Proposition: façades des immeubles de la rue Louis-Favre 23-29

V	<u>Frais secondaires</u> (de la construction)		55 000
V0	Frais divers	55 000	
W	<u>Honoraires</u>		193 000
W2	Honoraires mandataires spécialistes	95 000	
W2	Honoraires architectes (surveillance des travaux)	98 000	
B-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)		2 212 400
X	<u>Comptes d'attente et marge d'évolution du projet</u>		196 440
X0	Divers et imprévus (10% de 1 964 400)	196 440	
B-X	Coût total de la construction (HT)		2 408 840
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA 7,6%)		183 071
B-Z	Coût total de la construction (TTC)		2 591 911
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>		221 099
ZZ0	Information, concertation	15 000	
	<i>0,5% de 2 212 400 = 11 062 (min. 15 000)</i>		
ZZ1	Honoraires de promotion	130 345	
	<i>5% de 2 606 911</i>		
ZZ2	Intérêts intercalaires	47 902	
	<u><i>3,50 x 2 737 256 x 12</i></u>		
	<i>100 x 2 x 12</i>		
ZZ3	Fonds d'art contemporain	27 852	
	<i>1% de 2 785 158</i>		
B-ZZ	Coût général de l'opération		2 813 010
	Total du crédit demandé		2 813 000

**Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de janvier 2007 et ne comprennent aucune variation.

**Valeurs statistiques**

Le volume SIA des immeubles concernés par les travaux est de 27 600 m<sup>3</sup>, ce qui représente un coût de 102 francs/m<sup>3</sup>.

**Autorisation de construire**

Ce projet de rénovation complète des façades fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° APA 27339-7, déposée le 9 novembre 2006, délivrée le 10 janvier 2007 et entrée en force le 15 février 2007.

**Délais**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer quatre mois après le vote du Conseil municipal et dureront douze mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est seize mois après le vote du Conseil municipal.

**Référence au 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement**

Cet objet est prévu sous le N° 012.101.02 du 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2007-2018 pour un montant de 1 900 000 francs.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

Charge financière annuelle sur 2 813 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 20 annuités 171 200

**Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 813 000 francs destiné à la rénovation des façades des immeubles situés rue Louis-Favre N<sup>os</sup> 23 à 29 (les Schtroumpfs 1<sup>re</sup> étape), parcelles N<sup>os</sup> 3859, 6660, 7055, feuilles N<sup>os</sup> 73 et 74 de la commune de Genève-Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 813 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 27 852 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour celles et ceux qui s'en souviennent, nous avons dit – et j'en étais – que le revêtement de ces immeubles les Schtroumpfs, construits il y a à peu près vingt-cinq ans, présentait des caractéristiques assez modernes pour l'époque, mais aussi des désavantages, c'est-à-dire des fissurations, qui ont été régulières d'ailleurs durant toutes ces années écoulées. Elles ont commencé il y a une quinzaine d'années et nous sommes aujourd'hui devant la réalité des choses.

Nous devons en effet proposer la réfection totale des façades de ces immeubles. Nous n'avons pas le choix et nous devons le faire pour ne pas laisser se dégrader encore plus ce bien immobilier. C'est pourquoi nous vous recommandons de voter ce crédit, qui nous paraît tout à fait cohérent par rapport à l'enveloppe générale de ces immeubles.

#### *Préconsultation*

**M. Jean-Louis Fazio (S).** Le Parti socialiste est pour le renvoi de cette proposition en commission des travaux. Mais j'espère quand même que les services de la Ville auront pris langue avec les architectes de l'époque – ils connaissent bien les caractéristiques techniques de ces immeubles des Schtroumpfs – et qu'ils ne réinventeront pas la roue dans leur coin en voulant trouver des solutions nouvelles. Je voulais attirer votre attention sur cet aspect, auquel nous serons attentifs en commission des travaux.

**M. Alexis Barbey (L).** Le groupe libéral a examiné cette proposition de rénovation des immeubles des Schtroumpfs et nous avons de fortes préventions par rapport à la nécessité d'effectuer ces travaux maintenant. Le passage devant les immeubles des Schtroumpfs ne donne pas l'impression qu'ils sont particulièrement dégradés, en tout cas à vue d'œil.

En revanche, quand nous passons à la rue des Deux-Ponts, nous voyons que les immeubles propriété de la Ville de Genève ou de privés sont noirs de pollu-

## Proposition: façades des immeubles de la rue Louis-Favre 23-29

tion. Ils donnent une impression extrêmement négative de la Ville de Genève. Il nous semble que cette priorité-là est plus grande que celle des Schtroumpfs.

Je sais que les immeubles des Schtroumpfs ont abrité à un moment donné les services informatiques de la Ville et que l'on a peut-être une attention plus particulière pour ces immeubles, mais nous ne pensons pas que la nécessité se révèle maintenant.

En outre, il reviendra à la commission de vérifier si le montant de la rénovation est adéquat, mais nous nous posons également la question, au groupe libéral, de savoir ce qu'il en est de l'étude des priorités en matière de réfection des immeubles. Le Conseil administratif nous promet depuis deux ans maintenant cette étude, laquelle devrait classer chacun des immeubles propriété de la Ville de Genève en fonction de son état d'entretien ou, malheureusement assez souvent, de non-entretien, de sorte à pouvoir établir réellement des priorités.

Je ne vois pas pourquoi l'urgence serait telle pour les Schtroumpfs qu'on s'éviterait ce travail et qu'on ferait exception pour des immeubles pour lesquels la Ville a déjà consacré énormément d'argent lors de leur construction, et encore passablement d'argent pour louer des locaux pendant toute la durée de vie de ces immeubles.

Par conséquent, le groupe libéral, fort de toutes ces constatations et de tous ses doutes, s'opposera à la prise en considération de cette proposition et il attendra l'arrivée de cette étude.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Le groupe des Verts, quant à lui, s'est posé un peu la même question. M. Ferrazino et ses services nous avaient présenté l'état des immeubles de la Ville en commission des travaux et, effectivement, ces immeubles des Schtroumpfs ne figuraient pas parmi ceux qui étaient considérés comme en très mauvais état. Il y avait un indice 0.7, c'est-à-dire qu'ils étaient estimés comme relativement en bon état.

Néanmoins, à la lecture de la demande de crédit qui nous est proposée, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait faire quelque chose, que c'est du type réhabilitation momentanée en attendant des travaux beaucoup plus importants. Il s'agit donc de remise à niveau et, pour toutes ces raisons, le groupe des Verts est en faveur du renvoi de cette proposition PR-562 à la commission des travaux.

Mais il est clair que nous attendrons de la part du Conseil administratif un certain nombre d'explications par rapport à cet ordre de priorités. Encore une fois, nous avons eu toutes les informations en ce qui concerne l'état du patrimoine bâti, nous avons des listes d'immeubles avec leur degré de vétusté et les besoins de

réhabilitation. Maintenant, ce que nous souhaiterions, et je pense que nous rejoignons en cela le groupe libéral, c'est obtenir une planification des travaux qui nous attendent pour les quatre années à venir.

**M. Alexis Barbey (L).** Je fais mes plates excuses à l'assemblée et à mon groupe: la décision du groupe libéral était d'exprimer les réserves que je vous ai exposées, mais d'accepter néanmoins un renvoi de cet objet en commission des travaux, où nous pourrions réellement juger de la nécessité de cette rénovation et du rapport entre son prix et le fait qu'on la fasse maintenant. Je rejoins donc M<sup>me</sup> Contat Hickel et je la remercie de ses remarques. Je confirme que le groupe libéral votera le renvoi de cette proposition en commission des travaux.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes plutôt contents, au Parti socialiste, d'avoir entendu la rectification qui vient d'être faite par le préopinant libéral. En effet, il nous a été dit, tant en commission des travaux, sous la précédente législature, que dernièrement en commission des finances, que le Service d'architecture et le Service des bâtiments avaient aujourd'hui à cœur, comme nous d'ailleurs, de rénover le patrimoine bâti et d'opérer dans les choix qui nous sont proposés ce soir selon des critères tout à fait professionnels.

Par conséquent, au Parti socialiste, nous avons envie de faire le pari de la confiance envers ces services. D'autre part, nous attirons l'attention sur le fait que ces immeubles situés à la rue Louis-Favre doivent être rénovés. D'importantes fissures sont constatées sur les façades et, sans faire un débat sur le type d'architecture, ils restent tout de même le témoin de l'architecture d'une époque dans le quartier des Grottes. Nous pensons en tout cas que nous devons prendre des mesures, car ces fissures dans les façades montrent un état de dégradation assez importante.

Bien sûr, nous serons attentifs au coût de la rénovation, mais nous estimons que cette proposition doit être étudiée à la commission des travaux.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voulais vous répondre, Monsieur Barbey, parce que je m'étonnais que vous n'ayez pas eu en main l'état du patrimoine immobilier de la Ville de Genève. En tout cas, on m'a dit, et M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel vous l'a dit aussi, que vous avez reçu une liste exhaustive, où figurent notamment 18 bâtiments qui sont dans un état quasiment d'insalubrité.

## Proposition: façades des immeubles de la rue Louis-Favre 23-29

Je m'étonne donc que vous nous fassiez ce procès. C'est vrai qu'il n'y a peut-être pas de priorités, mais j'ai pris position à ce sujet lors de ma première intervention dans ce parlement, en vous disant qu'il s'agit, d'une part, de sauver un certain nombre d'immeubles dans un état effectivement déplorable et, d'autre part, de mener une politique cohérente qui vise à ne pas laisser se dégrader ces immeubles.

Dans la deuxième partie de votre intervention, vous nous dites qu'on doit les laisser se dégrader – enfin, je vous ai entendu ainsi, mais ce n'est peut-être pas ce que vous vouliez exprimer... – à un point tel qu'ils passent directement dans la catégorie des immeubles totalement dégradés, puisque, en fait, il est question de cela, comme M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio vient de nous le préciser.

Il faut entretenir et réhabiliter la façade rapidement, pour que l'immeuble ne se dégrade pas au point de devoir faire par la suite des travaux de plus grande importance. C'est une question de gestion du patrimoine à laquelle j'entends porter la plus grande attention, afin que votre Conseil municipal ne soit pas mis devant la nécessité absolue de rénover de manière lourde ces 18 immeubles. Je n'ai pas envie, ni durant cette législature ni durant la prochaine, de voir se dégrader des immeubles et de devoir vous proposer des projets d'arrêtés pour investir des sommes assez conséquentes qui auraient pu être évitées de prime abord.

Je réponds aussi à une question d'un conseiller municipal. Nous ne pouvons pas prendre langue avec l'architecte qui a imaginé ces immeubles des Schtroumpfs, puisqu'il est malheureusement décédé il y a une quinzaine d'années. Bien évidemment, nous avons déjà pris contact avec son bureau d'étude pour faciliter la rénovation de ces façades en tenant compte de son savoir-faire.

**Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.**

**9. Proposition du Conseil administratif du 30 mai 2007, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29566-199, qui prévoit la construction de deux immeubles d'activités médicales, commerciales et de logements sur une parcelle située entre l'avenue de la Roseraie et l'avenue de Beau-Séjour, feuille 72 du cadastre de la ville de Genève (PR-563).**

A l'appui de sa demande, le Département du territoire nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après.

**«Exposé des motifs**

»1. *Périmètre et données foncières*

»Ce périmètre d'une superficie de 7760 m<sup>2</sup>, situé en zone de développement 3, est constitué de la parcelle privée N° 3333.

»2. *Historique*

»Le périmètre du projet est inscrit dans le périmètre du plan d'aménagement N° 27756, adopté par le Conseil d'Etat le 15 janvier 1986. Ce plan prévoyait la construction de deux édifices, l'un sur l'avenue de Beau-Séjour, affecté à des activités commerciales et hospitalières, l'autre sur l'avenue de la Roseraie, affecté à des activités commerciales et à des logements, tout en laissant une aire non construite le long de cette dernière avenue. La demande de renseignement N° 17828, déposée le 13 juin 2005, propose l'utilisation de cette aire inoccupée pour la construction de deux immeubles d'activités médicales, commerciales et de logements. Cette demande de renseignement a été acceptée et motive le présent projet de plan localisé de quartier (PLQ) modifiant pour partie le plan d'aménagement N° 27756.

»3. *Objectif du projet de PLQ*

»Situé dans la couronne suburbaine, le projet répond au concept de densification différenciée défini par le plan directeur cantonal (fiche 2.01). Son indice d'utilisation du sol de 1,81 est motivé par les conditions et le contexte urbanistiques. Ce projet tient compte de plusieurs principes d'aménagement: la proximité d'équipements existants, tant en ce qui concerne les transports collectifs que les équipements socioéducatifs et sportifs; l'absence de contrainte patrimoniale et foncière; l'opportunité de renforcer une centralité hospitalière.

## Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de la Roseraie

»L'objectif de ce projet est de permettre la construction de deux immeubles d'activités médicales, commerciales et de logements dans le prolongement des bâtiments réalisés en vertu du plan d'aménagement N° 27756, en tenant compte du gabarit et de l'alignement définis par ces derniers. Les activités médicales prévues consistent dans des cabinets de consultation en lien direct avec la clinique existante.

»4. *Description du site et contraintes*

»Il n'existe aucun élément bâti dans le périmètre d'implantation et les arbres situés le long de l'avenue de la Roseraie sont prévus à l'abattage. L'implantation des bâtiments projetés permet en revanche la sauvegarde des arbres situés au centre de la parcelle, plus particulièrement d'un cèdre.

»Le quartier est bien desservi par les transports publics et se situe à proximité de la future halte Champel-Hôpital du RER CEVA. Le projet est donc conforme au plan directeur cantonal, qui vise à optimiser le rapport entre infrastructures de transports collectifs et densification urbaine.

»5. *Caractéristiques du projet de PLQ*

»Ce projet de PLQ prévoit:

- la modification pour partie du plan d'aménagement N° 27756, adopté par le Conseil d'Etat le 15 janvier 1986;
- l'édification de deux bâtiments d'une hauteur de R+5 dans le prolongement du plan d'aménagement N° 27756, compte tenu du gabarit et de l'alignement de ce dernier;
- la réalisation d'environ 28 cabinets médicaux, de 2 salles de conférences et d'un espace de balnéothérapie;
- la réalisation d'environ 1500 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher (SBP) pour des activités commerciales;
- la réalisation d'environ 9 logements;
- un indice d'utilisation du sol (IUS) de 1,81;
- la possibilité de réaliser les constructions en deux étapes;
- la création d'un parking souterrain destiné aux habitants et aux visiteurs. Conformément aux recommandations de l'Office cantonal de la mobilité (OCM), le projet prévoit un nombre total de 75 places de stationnement. Elles se distribuent, pour les activités, à raison d'un maximum d'une place pour 180 m<sup>2</sup> SBP réservés aux emplois et aux visiteurs, et, pour le logement, à raison d'un minimum de 1,2 place pour 100 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher (SBP) pour les habitants;

- l'abattage d'une partie de la végétation existante à l'intérieur du périmètre dont la conservation n'a pas été requise par le Domaine nature et paysage (DNP). En revanche, les arbres situés au centre de la parcelle, dont un cèdre, sont sauvegardés;
- pour des raisons de projet, une cession gratuite au domaine public le long de l'avenue de la Roseraie au profit des piétons.

#### »6. Conclusion

»En plus de sa conformité au plan directeur cantonal, ce projet de PLQ présente une certaine cohérence de programme avec la clinique existante et la destination hospitalière du secteur.»

### **Commentaires du Conseil administratif**

Le Conseil administratif prend acte de ce projet de PLQ qui permet le développement d'activités médicales étroitement liées à celles du secteur hospitalier qui l'entoure.

Le préavis de la Ville, émis dans le cadre de la demande de renseignement N° 17828, relevait la volonté d'assurer le plus de cheminements piétonniers possibles reliant la halte CEVA Champel à l'hôpital. La Ville de Genève aurait souhaité, dans le cadre de ce projet de PLQ, mettre en place les conditions favorables à la réalisation d'un passage piéton reliant le plateau de Champel à l'hôpital. La situation, en plan, paraissait propice dans la mesure où le propriétaire, la Clinique de la Colline, disposait des terrains sis en amont ainsi que de la parcelle 1817, faisant actuellement l'objet d'un projet de plan de site de détail. En revanche, après visite sur place, la réalisation de ce passage s'est révélée particulièrement délicate, à cet endroit, en raison notamment des conditions d'accès des ambulances à sécuriser.

Toutefois la volonté générale de multiplier les cheminements piétonniers dans ce secteur, exprimée dans le préavis, reste, de l'avis du Conseil administratif, d'un intérêt majeur et sera examinée à chaque projet.

En outre, il convient de signaler que le périmètre voisin, situé à l'est de la Clinique de la Colline, de l'autre côté de l'avenue de Beau-Séjour (propriété de la Maison de retraite Villa Fleurie et gérée par la Clinique de la Colline) fait l'objet d'une étude de plan de site de détail au sein du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Pour des raisons de coordination interne au Canton, les enquêtes publiques du présent PLQ et du projet de plan de site de détail n'ont pas pu être engagées simultanément. Cela signifie qu'une pro-

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue de la Roseraie

position du Conseil administratif, concernant le futur projet de plan de site, sera ultérieurement déposée auprès du Conseil municipal.

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

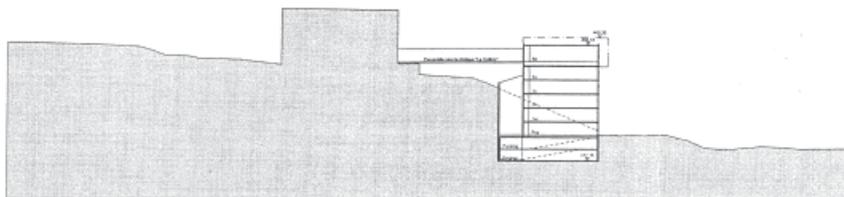
vu la demande du Département du territoire et sur proposition du Conseil administratif;

vu les objectifs d'aménagement décrits dans le texte et dans la légende du plan,

*arrête:*

*Article unique.* – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29566-199 sur une parcelle située entre l'avenue de la Roseraie et l'avenue de Beau-Séjour en zone de développement 3, portant sur la construction de deux immeubles d'activités médicales, commerciales et de logements.

*Annexe:* projet de plan localisé de quartier N° 29566-199



COUPE TRANSVERSALE SCHEMATIQUE AA





La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement sans débat de pré-consultation.

## **10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M. Michel Ducret, renvoyée en commission le 25 juin 2001, intitulée: «Faut-il un «city manager» pour Genève?» (M-173 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Olivier Norer.**

L'objet a été envoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 25 juin 2001. Cette dernière, réunie sous de multiples présidences, a tenté de venir à bout des travaux sur la motion. Notons au passage les travaux engagés sous la présidence de M. Michel Ducret, relancés sans succès par M. Patrice Reynaud et finalement exhumés par M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued.

La commission a ainsi débattu de la motion, ou abordé le traitement de celle-ci, lors de huit séances, le 29 octobre 2002, le 7 janvier 2003, le 15 juin 2004, les 26 septembre et 12 décembre 2006 ainsi que les 23 janvier, 27 février et 6 mars 2007. Que tous soient chaleureusement remerciés d'avoir tenté de faire dépoussiérer l'ordre du jour de la commission et du plénum. Le rapporteur initial, M. Alain Gallet, a été subrogé le 15 juin 2004 par le soussigné.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- que, malgré une situation enviable et un arsenal légal assez efficace, l'attractivité économique commerciale du centre de Genève diminue peu à peu;
- que le petit commerce de détail disparaît peu à peu au profit des grandes surfaces, des succursales de chaînes commerciales et d'établissements de services;
- que la concurrence attirant entreprises et clientèle à l'extérieur de la cité se renforce sans discontinuer, au détriment du revenu communal;
- qu'un grand nombre de villes d'Europe ont décidé de se doter d'un «city manager», sorte de chargé de mission de maintien et de développement de l'attractivité du centre urbain (il est en charge de la promotion du centre-ville, mais n'a pas de rôle d'animateur), ce généralement avec un réel succès;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Développée, 205.

## Motion: «city manager»

- que ce «city manager» devrait en principe dépendre à part égale des milieux économiques concernés et des pouvoirs publics afin d’être à la fois fondé dans son action et suffisamment indépendant des uns et des autres;
- que, s’il n’y a pas lieu de s’inquiéter d’un phénomène sans gravité immédiate, il est par contre préférable de prévenir que de guérir;
- que la gestion de ces problèmes spécifiques par chacun dans son coin, en opposant des intérêts apparemment contradictoires, aboutit plus à des conflits qu’à des réalisations réussies,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à se renseigner et à informer (par exemple en organisant une présentation par des personnes compétentes en la matière) dans les plus brefs délais le Conseil municipal sur le rôle d’un «city manager»;
- à prendre contact avec les milieux économiques concernés afin de savoir si ceux-ci sont intéressés par cette idée;
- enfin, le cas échéant, à présenter au Conseil municipal une proposition afin que celui-ci puisse se prononcer en connaissance de cause sur l’opportunité et les coûts pour la collectivité de cette façon nouvelle et dynamique de gérer les divers problèmes du centre urbain.

**Séance du 29 octobre 2002***Audition du motionnaire, M. Michel Ducret*

M. Ducret rappelle que le but de la motion est de demander une information pour le Conseil municipal dans son ensemble, y compris le Conseil administratif. Il regrette que la motion ait été renvoyée en commission (*n.d.l.r.: et qu’en penser au regard de la lenteur des débats...*). En fait, il pensait proposer la conférence qu’il a eu la chance de suivre et qui concernait Genève. La concurrence avec la périphérie (Praille, Balexert, Pallanterie, Chêne, couronne frontalière) est de plus en plus grande. Cela a des incidences et signifie une perte de revenus pour la Ville, alors qu’elle prend à sa charge de gros entretiens de routes et qu’elle contribue à des installations culturelles dont profite tout le canton... et le casino se trouve maintenant à Meyrin. Il a retenu de la conférence que le «city manager» est une personne payée tant par les commerçants que par les pouvoirs publics. Cette personne a des relations un peu partout et doit «vendre» la ville comme un centre commercial qui serait du domaine public. Il faut donc que ce manager ne soit pas l’émanation des privés ou des collectivités publiques, mais des deux. Cette solution existe dans de nombreuses villes d’Angleterre, d’Irlande, de France et partout cela fonctionne à satisfaction. Il n’entend pas dire qu’il faut absolument

un «city manager», mais il serait intéressant pour le Conseil municipal d'étudier cette possibilité, vu que Genève va au-devant de difficultés. Une personne connaît bien la question: le frère de M. Philippe Joye qui travaille dans ce domaine et pourrait venir expliquer les tâches d'un «city manager».

#### *Discussion et vote d'auditions*

M. Ducret souhaite savoir comment la commission pense procéder et si une audition est envisagée. La commission pourrait l'élargir à l'ensemble des membres du Conseil municipal et l'organiser au Muséum d'histoire naturelle, à moins de la renvoyer au plénum pour la suite.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'est pas sûr d'être d'accord avec la proposition, mais il est favorable à l'étude du sujet.

Un commissaire des Verts a de la peine avec cette motion, après avoir lu les interventions en séance plénière. La première invite est très claire et l'on pourrait y répondre rapidement. Il a lui-même assisté, le 8 mars 2001, à une telle conférence et l'a trouvée intéressante. Cependant, il prévoit des difficultés au niveau des propositions, vu qu'il a été opté pour la concertation et la démocratie participative avec les acteurs des quartiers, ce qui équivaut en partie à l'activité de ce «city manager». Les invites suivantes deviennent plus vagues. Il ne s'agit plus d'information, mais plutôt d'une demande de crédit. Les Verts seraient assez favorables à l'organisation d'une séance d'information présidée par M. Charles Joye et à laquelle seraient conviés tous les conseillers municipaux et le Conseil administratif. Le reste de la motion lui semble très tortueux. Pour l'instant, il serait favorable à voter la première invite et l'organisation de la conférence.

Un commissaire démocrate-chrétien a également entendu M. Joye et n'est pas convaincu que, à la suite d'une conférence, on trouvera une solution. Il se demande s'il ne faudrait pas, au départ, traiter la motion sur un plan un peu plus restreint, par exemple dans le cadre de la commission.

M. Ducret ne pensait pas qu'il était nécessaire d'aller plus loin que l'information, mais qu'il fallait également savoir combien cela pourrait coûter, à titre d'information.

Un commissaire socialiste trouve qu'il faut aller plus loin, le travail sur la motion ayant été accepté, puisqu'une question essentielle a été posée. Il faut que la commission traite la motion. La première des choses à faire est d'organiser un entretien avec M. Joye.

Au vote, l'audition de M. Charles Joye est acceptée à l'unanimité.

**Séance du 7 janvier 2003***Communication sur les objets en suspens*

M. Ducret a appris que la Ville de Bienne a mis au concours un poste de «city manager» équivalent. D'autre part, étant donné la vitesse avec laquelle les sujets son traités en Ville de Genève (*n.d.l.r.: le traitement de cette motion n'est qu'un exemple*), le Département de l'économie a pris les devants en lançant un projet de partenariat public-privé entre la Fédération des syndicats patronaux, les associations professionnelles, l'Office cantonal de l'inspection du commerce.

M. Ducret se propose, pour la séance avec M. Joye, d'inviter M. Jacques Folly, directeur de l'Office cantonal de l'inspection du commerce, et M<sup>me</sup> Fabienne Gautier, présidente de l'association des commerçants du centre-ville (*n.d.l.r.: audition réalisée le 27 février 2007*).

**Séance du 15 juin 2004***Etude de la liste des objets en suspens*

Le nouveau rapporteur sur la motion M-173 déclare s'occuper de la question (*n.d.l.r.: chose qui fut faite avec l'aide du président Reynaud, mais l'impossibilité d'organiser une séance conjointe avec M. Folly, M<sup>me</sup> Gautier et M. Joye a rendu impossible la poursuite des travaux sur la motion*).

**Séance du 26 septembre 2006***Etude de la liste des objets en suspens*

Lors de l'étude des objets en suspens, le rapporteur s'étonne de ne pas y trouver la motion M-173. Il signale aussi devoir encore rendre le rapport sur la motion M-173, mais qu'il est nécessaire pour cela que la commission statue définitivement à son sujet.

**Séance du 12 décembre 2006***Discussion sur le devenir de la motion*

Lors de la discussion, une commissaire démocrate-chrétienne propose l'audition du «city manager» de Lausanne.

L'audition est votée à l'unanimité des partis présents (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 2 UDC, 3 L, 1 DC).

La même commissaire signale encore qu'un groupe de travail a été créé à Genève. Elle précise que M. Jacques Folly, de l'Office cantonal de l'inspection du commerce, et M<sup>me</sup> Fabienne Gautier appartient à ce groupe. Elle pense qu'il serait bon d'avoir un écho de leur part.

L'audition de M<sup>me</sup> Gautier et de M. Folly est votée à l'unanimité des partis présents (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 2 UDC, 3 L, 1 DC).

Une commissaire socialiste propose alors l'audition du motionnaire.

Le rapporteur répond que M. Ducret a déjà été auditionné.

La présidente remarque qu'il aura peut-être d'autres arguments.

L'audition de M. Ducret est votée à la majorité des partis présents par 7 oui (1 AdG/SI, 1 T, 1 UDC, 3 L, 1 DC) et 6 abstentions (2 Ve, 3 S, 1 DC).

### **Séance du 23 janvier 2007**

#### *Audition de M. Michel Ducret, motionnaire*

M. Ducret rappelle que cette motion, qui a été déposée en 2001, pose une question. Il ajoute que certaines municipalités ont mené des expériences dans ce sens. Il remarque ensuite que, depuis 2001, un certain nombre de cinémas et de restaurants ont disparu. Il rappelle alors que le «city manager» peut rendre attentive la collectivité sur les impacts de la disparition des commerces. Il craint cependant qu'il ne soit trop tard. Il ajoute que le risque relève de la ghettoïsation du centre-ville. Il évoque alors les décors pendant les fêtes de fin d'année qui sont devenus très modestes avec le temps. Il précise que les commerçants investissent de moins en moins dans ce type de démarche et il se demande si la situation serait différente si l'idée d'un «city manager» avait été adoptée. Il rappelle encore que sa motion proposait de prendre des renseignements sur les «city managers». Il mentionne que ces derniers sont des spécialistes, du type directeur de centre commercial, qui sont mandatés par les collectivités. Il ajoute que les villes qui ont fait cette expérience, telles que Lausanne ou Delémont, sont satisfaites. Il rappelle alors que M. Charles Joye devait être entendu à cet égard puisqu'il est spécialiste de la question. Il pense que cette démarche est à présent nécessaire, car il croit que Genève devrait être plus dynamique sur le plan de son attractivité commerciale et touristique. Il mentionne encore que l'Etat a tenté de faire quelque chose, sans grand succès, puisque rien ne peut être réalisé dans ce domaine sans la Ville de Genève. Il signale encore avoir été contacté par deux étudiantes qui ont fait une étude intéressante sur le sujet à l'Université de Lausanne.

Un commissaire des Verts déclare avoir l'impression que la Ville de Genève et les commerçants se regardent comme des chiens de faïence. Il demande si les villes qui ont adopté un «city manager» ont une situation meilleure à cet égard.

M. Ducret acquiesce et remarque que le dialogue s'est effectivement enrichi. Il rappelle alors que les petits commerçants sont démotivés par les difficultés grandissantes qu'ils rencontrent.

Le même commissaire rappelle que les centres-villes voient le prix du mètre carré exploser et le type de commerces se modifier en raison de ces prix à la hausse. Il demande si un «city manager» aurait une incidence sur cette question.

M. Ducret répond par la négative et mentionne que celui-ci pourrait rendre attentive la collectivité sur la situation. Il rappelle alors que des arcades commencent à être abandonnées, comme dans la rue se trouvant derrière le magasin Globus, ce qui entraînera à terme une dévalorisation du centre-ville.

Enfin, ce commissaire mentionne que les centres-villes des agglomérations en France voisine montrent des signes d'abandon. Il pense, en l'occurrence, que les transports publics favorisent grandement l'attractivité. Il demande alors si le «city manager» peut expliquer aux commerçants, qui sont souvent opposés aux projets des TPG, que les transports publics représentent un avantage important pour eux.

M. Ducret répond qu'il existe deux types de commerces. Il précise que le commerce du luxe se moque des transports publics. Il pense cependant que le «city manager» pourrait effectivement essayer de faire que tout fonctionne en harmonie.

Une commissaire libérale demande s'il est possible de comparer le «city manager» avec l'Office du tourisme.

M. Ducret répond par la négative.

La même commissaire demande si un «city manager» est institutionnalisé.

M. Ducret répond qu'il s'agit généralement d'un indépendant qui est mandaté par la collectivité et les commerçants.

Une commissaire socialiste pense que Genève est spécifique en raison de la densité très forte de magasins de luxe dans les Rues-Basses. Elle rappelle ensuite l'existence du plan directeur communal et elle remarque que les commerçants sont généralement bornés et demeurent figés sur la question des places de parc. Elle se demande en l'occurrence si un «city manager» serait bien utile.

M. Ducret pense qu'il est nécessaire de trouver des consensus afin de conserver la clientèle richissime étrangère et améliorer l'attractivité du centre-ville. Il ajoute que les problèmes sont importants et que le «city manager» ne les résoudra pas tous.

Une autre commissaire socialiste demande alors quelle est la frontière entre le «city manager» et l'entretien des espaces publics et leur conception.

M. Ducret répond que le «city manager» a comme interlocuteurs, d'une part, des commerçants et, d'autre part, la collectivité. Il ajoute que le Conseil administratif devrait réagir en conséquence.

Un commissaire démocrate-chrétien aimerait un exemple concret d'action du «city manager» de Delémont.

M. Ducret répond que c'est ce que demande sa motion.

La présidente rappelle alors que des auditions sont prévues à cet égard. Elle remarque ensuite qu'améliorer l'attractivité du centre-ville attirera les commerces de luxe, ce qui provoquera une augmentation des loyers.

M. Ducret répond que ce ne sont pas les commerces de luxe qui paient le plus d'impôts, mais les chaînes de grands magasins.

### **Séance du 27 février 2007**

*Audition de M<sup>me</sup> Fabienne Gautier, présidente de la Fédération du commerce genevois, et de M. Jacques Folly, directeur de l'Office cantonal de l'inspection du commerce*

M<sup>me</sup> Gautier mentionne travailler avec M. Folly depuis de nombreuses années sur ce dossier. Elle précise, en outre, que son association regroupe tous les types de commerces. Elle explique que cette association a connaissance des problèmes journaliers rencontrés par les commerçants, raison pour laquelle il avait semblé pertinent de créer une plate-forme en partenariat avec les entités publiques. Elle précise alors qu'il est important de prendre en compte les différents quartiers commerçants ainsi que les centres commerciaux dans la perspective de dynamiser et préserver le commerce à Genève. Elle ajoute que le principe du «city manager» est né au Canada et qu'elle a eu l'occasion de suivre un séminaire à Paris sur la question.

M. Folly annonce que ce projet est né d'un besoin de partenariat entre les entités publiques et les privés. Il ajoute ensuite que, préalablement à ce projet, des échanges avaient eu lieu avec des «city managers» français et belges afin de recueillir un ensemble d'arguments et de faits concrets dans le but de présenter le projet au Conseil d'Etat, soit à M. Lamprecht à cette époque. Il ajoute que le Conseil d'Etat avait alors mandaté M<sup>me</sup> Gautier et lui-même pour aller de l'avant. Il explique alors que ce projet possède plusieurs axes regroupant tant les privés, les communes, l'Etat et les TPG, et vise l'espace public, notamment afin de faciliter les projets d'aménagement à travers les conditions-cadres fixées pour le commerce. Il précise que l'idée en définitive est d'orchestrer et d'activer les projets par le biais des associations. Il s'agit donc d'une plate-forme de gestion collective de ville.

M<sup>me</sup> Gautier déclare que le Conseil d'Etat a donc été consulté afin d'avoir son aval. Elle précise que la Fédération des entreprises romandes a également été consultée ainsi que la Société des cafetiers-restaurateurs. Elle remarque que le Conseil d'Etat, l'Association des communes genevoises, les TPG, l'Office du

tourisme, la Fondation des parkings, la Fédération des artisans, la Chambre de commerce ont tous été enthousiastes. Elle signale que les coûts étaient partagés par ces différents partenaires avec un budget de fonctionnement annuel de 300 000 francs. Elle ajoute que les actions, quant à elles, devaient être financées par le biais du sponsoring. Elle mentionne qu'il était également prévu de faire un essai sur deux ans afin de voir la viabilité du projet. Elle déclare alors que le Conseil administratif de la Ville de Genève a été rencontré à plusieurs occasions pour ce projet. Elle remarque que les réponses de la Ville ont en l'occurrence toujours été positives, sauf de la part de M. Ferrazino, ce qui a eu pour conséquence de suspendre ce projet, puisque les différents partenaires ont tous signalé qu'il était primordial pour la réussite de ce projet que la Ville participe. Elle déclare alors que réactiver ce projet maintenant arrive à point nommé.

M. Folly ajoute que plusieurs villes suisses ont démarré des projets similaires et il pense que les bonnes idées de Genève ont finalement profité aux autres. Il rappelle alors que M. Philippe Guenat a déposé une interpellation urgente allant dans ce sens à la condition d'une participation de la Ville de Genève. Il évoque encore l'association Global City qui proposait d'organiser un événement en relation avec ce projet, un événement qui s'est finalement déroulé dans une autre ville.

M<sup>me</sup> Gautier signale qu'une coordination entre les villes possédant des «city managers» a été créée, le siège étant paradoxalement à Genève. Elle ne comprend en l'occurrence pas le Conseil administratif qui s'est impliqué dans cette coordination après avoir refusé d'entrer en matière.

### *Questions-réponses*

A une question radicale, M<sup>me</sup> Gautier répond que le magistrat Ferrazino est la seule difficulté qui empêche ce projet de démarrer. Elle ajoute que le financement est par ailleurs confirmé de la part des différents partenaires, à hauteur des deux tiers.

M. Folly explique que le magistrat s'était retranché derrière l'absence de suite donnée par le Conseil municipal à la motion M-173. Il ajoute que M. Ferrazino évoquait également l'importance des frais, les concertations nécessaires avec les usagers et les habitants, tout en déclarant que seule l'administration publique était à même de répondre à ces besoins. M. Folly remarque, en l'occurrence, qu'il n'a jamais été question de ne pas faire participer les usagers et les habitants.

A une question socialiste, M. Folly confirme que le Département de l'économie et de la santé est toujours prêt à donner son appui.

A une autre question socialiste, M<sup>me</sup> Gautier répond que Carouge aurait pu être intéressée, mais elle rappelle que le but était de débiter l'exercice dans le centre-ville. Elle pense qu'il est évident que ces communes pourraient être inté-

ressées par un «city manager». Elle mentionne ensuite être commerçante et avoir passé des heures de travail non rémunérées sur ce projet.

A une question socialiste qui relève que le projet concerne avant tout la Ville de Genève, M. Folly répond que le but était de créer une animation dans le centre-ville qui possède la densité de commerces la plus importante du canton. Il ajoute qu'il n'était donc pas question de faire un «city manager» sur l'ensemble du canton, mais il précise qu'il semblait pertinent d'englober des communes très proches comme Carouge.

Sur l'angle financier, M<sup>me</sup> Gautier évoque alors Lausanne et déclare qu'il n'est guère possible de comparer cette ville avec Genève qui est un canton-ville. Elle répète ensuite que ce sont les partenaires privés qui payeront les animations, comme ils le font actuellement. Elle ajoute que cette recherche de fonds intégrera le cahier des charges du «city manager» et qu'il peut proposer des actions.

M<sup>me</sup> Gautier mentionne que de tels projets peuvent nécessiter la collaboration de plusieurs personnes et déclare que c'est la raison pour laquelle le «city manager» pourra avoir des employés temporaires. Elle ajoute ne pas se faire de souci à cet égard, puisque certains gros commerces sont tout prêt à financer ce type de manifestation.

M. Folly ajoute que le partenariat permettra de coordonner ces projets grâce aux compétences de l'administration.

A une question démocrate-chrétienne, M<sup>me</sup> Gautier répond qu'il était prévu que l'Etat et la Ville investissent la même somme, soit 80 000 francs. Elle remarque toutefois que le but est que la Ville participe même à une hauteur de 10 000 francs.

A une question des Verts, M<sup>me</sup> Gautier relève que le «city manager» pourrait diminuer les tensions existantes entre les commerçants et la Ville de Genève en remarquant que les partenaires seraient en outre représentés de manière égale.

A une certaine inquiétude libérale, M<sup>me</sup> Gautier répond que la Fédération des entreprises romandes réunit sous son toit nombre d'associations et elle mentionne qu'il est évident que l'adhésion de toutes les associations serait effective. Elle en vient ensuite aux illuminations de Noël et elle remarque que M. Ferrazino s'était simplement adressé à M. Brachard, représentant des commerçants de la rue de la Corraterie, et à elle-même, sans passer par les associations faïtières. Elle précise qu'il s'agit d'une très curieuse concertation. Elle signale ensuite que le projet d'illumination dont il est question à présent est très flou, notamment à l'égard des coûts. Elle rappelle en l'occurrence que la charte de ce projet précise que les frais sont à la charge des commerçants, à l'exception du montage et du démontage de cette animation. Elle mentionne que les assurances, l'entretien, le stockage, etc., devront donc être assumés par les commerçants uniquement.

Au fait relevé que certains commerçants ont tout de même signé cette charte, qui ne s'occupe que des illuminations, M<sup>me</sup> Gautier répond que ce document doit encore être négocié. Elle répète que les autres commerçants attendent des précisions à l'égard des coûts. Elle signale en outre que l'entreprise capable de construire cet éclairage n'a même pas encore été déterminée.

M<sup>me</sup> Gautier constate que le Conseil administratif n'a pas encore proposé d'alternative à ce projet de «city manager».

A une question du Parti du travail demandant si l'heure d'ouverture des commerces est un élément qui pourrait être discuté dans le cadre du «city manager», cela dans le but d'animer les rues, M. Folly acquiesce et rappelle que c'est un sujet qui revient systématiquement sur le tapis. Il rappelle également que le seul projet qui a abouti est celui issu de la concertation avec les partenaires sociaux, au début des années 2000.

De même, M. Folly relève que le «city manager» s'occupera également du centre-ville le dimanche.

M<sup>me</sup> Gautier répond que le refus de M. Ferrazino n'est pas lié à la question des parkings. Elle rappelle ensuite que l'Etat vit de l'économie et que cette notion ne peut pas être exclue. Elle explique ensuite que Carouge est la commune qui demande le plus de dérogations pour l'ouverture de ses commerces, bien que les autorités municipales soient majoritairement de gauche.

A la question portant sur les loyers de l'hypercentre, M<sup>me</sup> Gautier déclare qu'il ne faut pas cracher sur l'argent issu des commerces de luxe. Elle mentionne ensuite que les arcades vides dans le centre-ville ne le restent pas longtemps. Elle ajoute, concernant la Vieille-Ville qui est de plus en plus désertée, que l'accessibilité est par ailleurs une dimension primordiale.

M. Folly répond qu'il est évident que le «city manager» ne devra pas commencer son travail en essayant de renégocier les heures d'ouverture des commerces et devra éviter certains sujets qui fâchent dans un premier temps.

Enfin, M<sup>me</sup> Gautier précise que les statuts de l'association «city manager» Genève existent déjà.

### **Séance du 6 mars 2007**

*Audition de M. Christian Masserey, secrétaire général auprès du Centre patronal de Lausanne et «city manager» de la ville de Lausanne*

M. Masserey relève être «city manager» à Lausanne depuis trois ans, ainsi que secrétaire général auprès du Centre patronal. Il précise que cet organisme

s'est attaché aux difficultés rencontrées par les commerces lausannois. Il rappelle que les pertes se montent à 20% entre 2001 et 2005 et il remarque que nombre de commerçants pensaient que la politique piétonnière était la cause principale de cette baisse. Il explique cependant qu'il s'avère que des périphéries fortes autour des centres urbains sont la véritable raison de cette diminution, un phénomène commun à de nombreuses villes. Il signale ensuite qu'il est possible de faire deux constats, le premier concernant la diversité du commerce qui augmente l'attractivité. Il mentionne à cet égard que le «city manager» vise à transformer le shopping en loisir. Il ajoute ensuite que toutes les villes qui développent le concept de «city manager» se permettent d'analyser et de résoudre la plupart de leurs problèmes concernant le commerce. Il remarque, par exemple, que le problème principal de Lyon demeure le coût des loyers qui tend à faire diminuer le petit commerce. Il signale en l'occurrence qu'il existe des facteurs sur lesquels le «city manager» ne peut pas intervenir. Il rappelle ensuite que le «city manager» se base sur quatre piliers:

- l'animation, qui est un principe très lourd. Il mentionne, par exemple, que lors des nocturnes, des artistes peuvent être engagés, ce qui signifie en l'occurrence une hausse de 40% du chiffre d'affaires. Les animations organisées sont les fêtes de Noël et le Festival de la bande dessinée. Il précise en outre que des animations sont également envisagées le mercredi après-midi, lorsque les enfants ont congé. Il rappelle alors que l'objectif est de fédérer et de créer des synergies;
- le développement d'actions à valeur ajoutée, une notion qui fait toute la différence. Il ajoute que le portail unique est également un point important pour les commerçants qui souhaitent s'installer à Lausanne;
- un «city manager» proactif, l'idée étant de spécialiser les zones, notamment dans les quartiers difficiles. Il mentionne, par exemple, qu'un bijoutier très célèbre situé à la place Saint-François/rue de Bourg s'est retiré et a dû céder finalement son échoppe à un bradeur allemand. Il précise que ce dernier a sa place à Lausanne mais pas dans cette rue;
- un plan directeur du commerce non contraignant, l'idée étant de développer un logiciel permettant d'indiquer à un commerçant voulant s'installer à Lausanne quel est le meilleur site pour son commerce. Il évoque ensuite le financement et déclare que la collaboration avec la municipalité est excellente. Il remarque ensuite que les contributions personnelles sont impossibles malgré tous les essais effectués, raison pour laquelle les milieux économiques ont décidé d'instaurer une taxe dégageant près de 1,5 million de francs de recettes. Il ajoute que la Ville de Lausanne participe également à hauteur de 750 000 francs et il précise que le tout est géré par un conseil de fondation. Il signale encore qu'il faut, par ailleurs, différencier l'hypercentre et la périphérie, ce qui implique que le projet soit scindé en deux. Il explique que les asso-

ciations de commerçants des quartiers périphériques recevront ainsi 50% des cotisations encaissées, ce qui devrait permettre de résoudre les frustrations de certains commerçants, puisqu'un principe d'équité est mis en place. Il mentionne que ce projet entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2007.

### *Questions-réponses*

M. Masserey répond que les restrictions du trafic ne sont pas le seul problème. Il rappelle que, dans l'idéal, une zone piétonne est le mieux avec à proximité des places de parc. Il rappelle, en effet, que les clients achètent plus dans les zones piétonnes.

Le prix du mètre carré dans le centre lausannois est, selon M. Masserey, entre 1500 et 2000 francs. A Lyon, la solution est en cours d'étude. Il rappelle ensuite que le «city manager» ne s'occupe que du centre-ville.

D'un point de vue politique, M. Masserey relève que la gauche a pris une majorité écrasante à Lausanne, mais que ce projet a été voté à une majorité de près de 80%. Il précise que seuls les populistes ont refusé ce projet, car ils considéraient que les commerces de luxe bénéficieraient également des financements. Il mentionne que le pragmatisme a pris le dessus dans cette affaire.

M. Masserey souligne que les communes vaudoises peuvent prélever une taxe sur le commerce, mais il mentionne que la loi n'en précise pas l'affectation. Il ajoute que le choix a été d'éviter de passer par le Canton, raison pour laquelle la charge de préférence a été choisie et adoptée par la municipalité. Il remarque que cela signifie surtout que la maîtrise de ce projet est conservée entre les mains des milieux économiques. Il explique ensuite que le plan directeur sert autant l'hypercentre que la périphérie de la ville. Il ajoute que cette dernière est assurée de retrouver chaque franc investi.

Au commissaire libéral qui s'inquiétait de voir les commerçants genevois payer jusqu'à 27 taxes, M. Masserey répond que la démarche a été bien acceptée. Il répète que le gros problème à Lausanne relève de l'inégalité des financements, une inégalité qui va être résolue par le biais de cette taxe. Il ajoute qu'il s'agit en l'occurrence d'un financement et non d'un coût. Il précise que seules les filiales ont posé plus de problèmes.

Il confirme que les commerçants lausannois passent par un guichet unique. Il mentionne qu'il a été possible de fédérer les milieux économiques, ce qui donne à l'Etat un seul interlocuteur et qui entraîne une crédibilisation importante.

M. Masserey précise qu'il y a trois niveaux de réflexions dans la tâche du «city manager» en matière de réaffectation importante du sol: celui des animations de rue, celui des principes et celui des projets importants qui nécessitent

une consultation du «city manager» lorsque le commerce est concerné. Il ajoute que le «city manager» fait donc partie du processus de décision dans les projets d'aménagement concernant le commerce.

A diverses questions des Verts, M. Masserey répond que le Canton ne joue pas de rôle dans le «city manager», qu'il a été choisi naturellement à ce poste en raison de ses activités et qu'il n'appartient à aucun parti politique.

M. Masserey soulève que c'est l'autorité politique qui tranche en définitive. Il déclare alors qu'il ne peut pas y avoir de concurrence dans l'hypercentre. Il mentionne qu'une manifestation au Flon fait bénéficier le commerce à 800 mètres plus loin. Il ajoute qu'il n'y a donc pas de cas conflictuel.

Il remarque que les Lausannois très riches viennent faire leurs courses à Genève, malheureusement, et ce en raison de sa diversité qui n'existe pas à Lausanne. Il répète que les commerçants ne peuvent pas avoir de vision à long terme et il ne croit pas qu'une démarche fédératrice existe à Genève. Il rappelle, par ailleurs, que le grand commerce et le petit commerce vont dans le même sens.

A la remarque libérale sur la surpolitisation des débats à Genève, M. Masserey répond que M. Brélaz a un pouvoir insoupçonnable et que son pragmatisme et son assise sont impressionnants. Il pense que la grande force à Lausanne relève du fait que cette affaire est une affaire d'hommes et que la grande majorité n'est finalement pas de gauche mais bien pragmatique.

M. Masserey soulève que M. Brélaz a pris en compte le commerce, alors que ce n'était pas le cas précédemment. Il ajoute qu'il faut absolument débiter les conversations sur des sujets pour lesquels une entente est possible.

M. Masserey relève qu'il n'est pas question de pouvoir, puisque le «city manager» n'est pas un élu. Il ajoute qu'il s'agit de partenariat et que c'est une dimension consultative que revêt le «city manager». Il précise que l'affaire est toutefois différente en ce qui concerne la police du commerce. Il évoque, par exemple, trois animations majeures se déroulant en même temps, ce qui est aberrant. Il remarque que le «city manager» doit donc planifier ces événements.

Il ajoute que la démarche profite à la Ville de Lausanne, notamment en termes d'image et de marketing urbain. Il mentionne que le commerce est une animation en soi pour le centre-ville.

#### *Discussion et votes*

La présidente évoque ensuite le travail de deux étudiantes qui se sont penchées sur le sujet et elle demande ce que la commission souhaite faire à cet égard, sachant qu'elles n'ont pas demandé à être auditionnées.

Relevant qu'ils ont reçu un document provenant de leur part, un commissaire libéral propose alors de voter la motion en l'actualisant.

En préambule des travaux de la commission, l'audition des deux étudiantes est refusée à l'unanimité.

Le même commissaire libéral déclare alors qu'il faut supprimer la première invite.

Une commissaire démocrate-chrétienne mentionne que la Ville est finalement le seul interlocuteur à ne pas participer à ce projet. Elle propose donc de remplacer toutes les invites par une seule demandant au Conseil administratif de travailler sur le dossier du «city manager».

Le groupe libéral déclare penser qu'il est important de donner un signal clair. Il ajoute qu'il ne faut pas perdre de temps et aller de l'avant en créant une dynamique commune et il considère la proposition démocrate-chrétienne comme excellente.

Le groupe socialiste se demande s'il ne faudrait pas simplement lancer un signal clair en demandant au Conseil administratif une information sur l'organisation qu'il compte mettre en place. Il pense, par ailleurs, que la question du marketing urbain devrait être intégrée. Une invite générale doit être primée. La part de la Ville doit à présent être modeste, puisqu'elle n'a pas participé au début de ce projet. Genève a réussi à mettre de l'eau dans son vin en établissant un nombre égal de participants autour de la table. Le Conseil administratif va changer prochainement. Ainsi, il soutient l'amendement démocrate-chrétien.

Le groupe des Verts rappelle les difficultés de dessiner les contours d'un projet durable. M. Masserey a travaillé sur le projet lausannois pendant trois ans. Il craint, en outre, que des oppositions ressurgissent rapidement. Toutefois, il annonce soutenir le projet de «city manager» et l'amendement du centre.

Le groupe radical signale ensuite que l'intervention de l'Etat est logique, puisque Genève est un canton-ville. Il ajoute que le Conseil administratif, en l'occurrence M. Ferrazino, s'est opposé à ce projet, ce qu'il ne s'explique pas. Il mentionne encore être en faveur de l'amendement de cette motion en demandant au Conseil administratif de participer.

Le Parti du travail déclare à son tour qu'il soutiendra également l'amendement du Parti démocrate-chrétien.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare alors que le projet de Lausanne tient à une personne dotée d'une forte personnalité. Il pense que c'est donc un tout et qu'il est aisé de dire que ce projet n'a jamais débuté à cause de M. Ferrazino. Il remarque en outre que la question s'est prin-

cipalement focalisée à Genève autour des places de parc. Bien que sceptique, le groupe précise soutenir, sur la forme, l'invite du Parti démocrate-chrétien.

Dans la même lignée, une commissaire socialiste signale toutefois qu'elle s'abstiendra, car elle rappelle l'existence d'un plan directeur et elle pense qu'un tel projet constituerait un doublon. Une commissaire des Verts annonce vouloir en faire de même.

L'amendement démocrate-chrétien proposant de remplacer les trois invites par une seule invite libellée ainsi: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre une part active au groupe de travail pluripartite qui étudie déjà un projet de «city manager».

Cet amendement ainsi que la motion amendée sont acceptés par 10 oui (1 Ve, 2 S, 1 T, 1 UDC, 3 L, 1 DC, 1 R) et 3 abstentions (1 Ve, 1 S, 1 AdG/SI).

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre une part active au groupe de travail pluripartite qui étudie déjà un projet de «city manager».

*Annexes* (disponibles sur IntraCM/documents/annexes aux propositions et rapports):

- Annexe 1: Interventions auprès de la commission de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Genève, Gautier & Folly
- Annexe 2: Projet «City Manager» (ACMG)
- Annexe 3: Etude Pertinence d'un «city manager» à Renens, Lemberg & Moichon
- Annexe 4: Coupures de presse, *Journal du textile*
- Annexe 5: Coupures de presse, *Le Temps*

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet** (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe libéral se réjouit aujourd'hui de voir arriver ce projet devant notre plénum, après plus de six ans en commission. Il sied de rappeler que cette motion M-173 avait été renvoyée en 2001 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a tenté de la traiter à répétition sans succès et qui, à chaque début de législature, la remettait à son ordre du jour.

Que demande cette motion? Elle demande simplement ce qui se fait déjà ailleurs dans le monde, notamment au Canada et dans des pays d'Europe comme l'Angleterre, la Belgique, la France, dans de nombreuses villes de Suisse romande, telles que Neuchâtel, Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Viège et d'autres encore, à savoir gérer le centre-ville de façon à permettre à toutes et à tous de s'entendre, non seulement aux commerçants, mais également aux habitants et aux autorités.

Il s'agit de faire ensemble des choix et de réaliser des projets communs pour que notre centre-ville soit un centre-ville dynamique, qui permette à tous et à toutes de trouver une place. Un centre-ville qui soit accessible et en mesure de lutter efficacement contre le développement toujours plus important des centres commerciaux de périphérie. Un centre-ville qui permette de créer de l'emploi et de tisser le lien social, grâce à une activité permanente et une présence, à de meilleures conditions-cadres de vie et également de meilleures conditions de sécurité.

Evidemment, Mesdames et Messieurs, nous sommes très en faveur de ce projet. Nous n'y voyons aucun inconvénient. Nous avons reçu en commission les représentants chargés par le Conseil d'Etat d'étudier ce projet, M<sup>me</sup> Gautier et M. Folly. Ils nous ont affirmé qu'un financement de ce projet par des associations privées, à raison des deux tiers, était déjà assuré. Le Conseil d'Etat est en faveur de ce projet. Il avait évidemment besoin d'une participation de la Ville, d'un accord de notre Conseil municipal et, surtout, de nos conseillers administratifs.

Depuis plus de six ans, nous avons un conseiller administratif qui bloquait ce projet. Il n'est plus là, c'est le moment de donner un signal positif à cette magnifique proposition. Le groupe libéral vous encourage donc à voter les conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement, à savoir le projet de motion amendée M-173.

**M. Pierre Rumo** (AGT). Un «city manager», c'est en somme une personne en charge de la gestion professionnelle du centre-ville et de sa promotion, comme s'il s'agissait d'un centre commercial. Je me demande alors si nous parlons bien de la même chose lorsque nous évoquons l'idée de rendre Genève à ses habitants et de préserver leur qualité de vie. A moins, bien entendu, que, pour certains, le rêve et le paradis ne se résument à vivre dans un centre commercial...

La démocratie suisse a ceci de particulier qu'elle s'appuie en premier lieu sur le peuple et en second lieu sur les communes. Le pouvoir des communes existant dans notre pays a peu d'équivalents sur notre planète et, s'il fallait donner un exemple de gestion de proximité, je crois que la Suisse est en bonne place. Or que propose un «city manager», horrible anglicisme, si ce n'est de remplacer des décisions collectives prises par les instances politiques et administratives communales par des décisions prises par des technocrates, dont la seule perspective serait de résoudre à notre place des questions posées par la vie urbaine?

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et conseillers administratifs, pensez-vous sincèrement que c'est en transformant notre ville historique en un immense supermarché de souvenirs avec des hordes de touristes, comme c'est le cas dans de trop nombreuses cités aujourd'hui, que nous rendrons la vie à ce centre-ville, qui se meurt de trop de concurrence, de loyers trop élevés ou de pouvoir sans partage des grands groupes commerciaux? Avons-nous réellement besoin d'un intermédiaire entre les commerçants et les collectivités publiques pour gérer l'accessibilité, les parkings, la sécurité, l'investissement et l'attractivité commerciale de notre cité et de notre cadre de vie? Ces tâches ne sont-elles pas exactement celles pour lesquelles le peuple nous a élus?

En commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons écouté longuement M. Christian Masserey, «city manager» de la ville de Lausanne. Or vous aurez peut-être lu dans *Le Temps* d'hier matin que, contrairement à ce que nous avait déclaré M. Masserey, une quantité de petits commerçants s'opposent à ce projet de «city manager», notamment pour les questions de taxe, parce qu'elles touchent beaucoup les commerçants, et notamment les plus petits d'entre eux. A Genève, ils sont déjà soumis à la taxe professionnelle, certains sont soumis à la taxe pour le tourisme et pouvons-nous envisager la création d'une nouvelle taxe pour ce «city manager»? A Lausanne, en tout cas, il y a une fronde certaine des commerçants.

Cette idée n'est pas vraiment mauvaise pour nous, mais elle est seulement cosmétique et elle ne résout en rien les problèmes qui se posent aujourd'hui. Nous ne croyons pas aux pouvoirs d'une personne providentielle, comme le serait en quelque sorte ce «city manager». A gauche toute! votera donc non à cette motion M-173, car le seul marketing urbain ne remplacera jamais une politique pensée, discutée et mise en œuvre par le peuple et pour le peuple.

A gauche toute! a lu avec intérêt la réponse du Conseil administratif à la motion M-402, «Pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève». Il nous semble important, en effet, que la Ville de Genève – le Conseil administratif, voire le Conseil municipal – discute avec les commerçants et, notamment, les petits commerçants, puisque leur rôle est important dans le cadre du tissu social de notre cité.

Nous pensons qu'il est plus utile d'œuvrer par le biais des autorités en place que de créer un nouvel échelon avec ce «city manager». En vertu du principe de subsidiarité, il nous semble en effet plus important de passer par les autorités politiques et administratives que de créer un nouvel échelon totalement superflu.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R)**. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical fera écho au groupe libéral en soutenant également la motion M-173. Il propose toutefois un amendement qui consiste à ajouter la seconde invite suivante.

*Projet d'amendement*

«Ce faisant, le Conseil administratif veillera notamment:

- à l'établissement d'un cahier des charges précis et convenu d'entente entre les parties;
- à l'attribution de compétences de mise en œuvre autonomes;
- à la création d'une véritable valeur ajoutée dans le cadre de la gestion quotidienne du centre-ville;
- à un financement dans le cadre d'un partenariat public-privé, comme mentionné par les initiateurs du projet «city manager.»

En effet, les travaux de la commission indiquent clairement que le «city manager» est une institution qui concerne les commerçants essentiellement et les relations particulièrement fréquentes entre la Ville et les commerçants en matière d'aménagement, de voirie et de sécurité. Il importe donc que la Ville participe au groupe de travail pluripartite, car il serait politiquement incompréhensible que ce nouvel acteur de la gestion du centre-ville, qui a à voir avec le périmètre essentiel du Conseil municipal, ne soit pas représenté par la Ville. L'amendement proposé a comme intérêt essentiel de viser le progrès, le pragmatisme, l'efficacité et la neutralité des coûts.

**Le président.** Merci, Madame. Je vous prierais de venir déposer l'amendement du groupe radical au bureau.

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve)**. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les Verts sont un peu mitigés sur cette question de «city manager». Si nous disons oui à l'étude de ce concept, c'est parce que nous espérons qu'elle donnera la possibilité d'examiner la question de la concurrence des centres commerciaux en périphérie de la ville, non seulement du point de vue

strictement commercial et économique, mais aussi de la valeur ajoutée d'un centre-ville par rapport à la périphérie.

C'est notamment la coexistence de l'habitat et du commerce, la proximité, l'accessibilité avec les Transports publics genevois (TPG), l'attractivité du patrimoine bâti. Nous espérons que la participation à un groupe de concertation donnera au Conseil administratif la possibilité de mettre en valeur ces propositions. Nous sommes mitigés précisément parce que nous ne voulons pas que ce soit une concurrence strictement économique. C'est dans ce sens-là que nous soutenons cette motion M-173.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je ne voudrais pas tempérer l'ardeur des uns et des autres, mais j'aimerais toutefois rappeler quelle a été finalement la motion votée après les amendements. Il n'est rien dit d'autre que ceci: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre une part active au groupe de travail pluripartite qui étudie déjà un projet de «city manager.»

Ce que la commission de l'aménagement et de l'environnement a proposé revient à dire qu'il faudrait participer à ce groupe de travail pour effectivement étudier les actions qui pourraient être menées par ce «city manager» en concertation avec différents partenaires, mais cela ne veut pas encore dire qu'un projet démarrera du jour au lendemain. Bien sûr, des cautions sont à mettre à ce projet.

Si tant est que, dans ce groupe pluripartite, se trouve effectivement l'Association des communes genevoises (ACG), comme il nous l'a été dit, qu'il y a accord du Conseil d'Etat, des TPG, de l'Office du tourisme, de la Fédération du commerce de Genève, de la Chambre de commerce, et je passe encore sur d'autres organismes, alors le Parti socialiste pense que la Ville de Genève, comme toute autre commune, doit être présente pour participer aux discussions et voir de quoi il en retourne dans ce projet. Nous précisons qu'il a été mis un certain temps en veilleuse du fait, nous a-t-on dit, de la non-participation de la Ville, mais cette participation doit quand même être conditionnée, selon le Parti socialiste, à certains thèmes.

Je m'explique. On nous a parlé tout à l'heure du lien social qui pourrait être favorisé à travers ce groupe. Bien évidemment, je crois que nous partageons aussi cet objectif de favoriser le lien social au centre-ville. Mais plusieurs volets mériteraient d'être développés. Ainsi, nous pensons que le centre-ville doit aussi appartenir aux petites et moyennes entreprises, au commerce de proximité. Or que voyons-nous? Le Parti socialiste est intervenu durant la législature précédente, notamment lorsqu'une chemiserie bien connue de la place a été remplacée par une bijouterie et, là, on nous a dit qu'on ne pouvait malheureusement rien faire.

Le Parti socialiste est intervenu lorsqu'on a remplacé un café au rond-point de Rive par une banque et, là non plus, on ne pouvait rien faire, quand bien même des services se sont mobilisés, y compris des services des collectivités publiques. Or, si nous voulons un centre-ville animé, nous devons maintenir un commerce de proximité, nous devons maintenir des cafés et autres activités où il est possible de nous retrouver. Si on peut aborder ces problématiques dans ce groupe de travail et donner une primauté à des activités de proximité, à des petites et moyennes entreprises, alors ce sera effectivement un bon lieu de discussion.

Autre point important. Si nous voulons ranimer ce centre-ville, il faudra aussi nous poser la question du prix au mètre carré des loyers pratiqués aujourd'hui. Le prix des loyers au mètre carré est tel au centre-ville qu'il n'est pas possible pour bon nombre de ces activités de se développer, et nous ne pouvons que le regretter.

Il nous a aussi été dit que ce groupe pourrait s'occuper d'autres dossiers. Or nous constatons que, malheureusement, le volet qui comprend notamment les habitants des quartiers ou des associations est encore absent de ce projet. Selon nous, il ne saurait y avoir de concertation sans entendre l'ensemble des associations présentes et qui œuvrent dans notre ville.

Un autre point que nous devons étudier est évidemment celui qui est inspiré de la Ville de Lausanne où, effectivement, le magistrat en place collabore activement avec le «city manager». Mais, nous l'avons vu, quand il faut parfois toucher aux finances de ces mêmes organisations, il y a levée de boucliers, comme vous avez pu le lire dans *Le Temps* d'hier, si je ne fais erreur. Autant d'écueils auxquels nous devons penser si vraiment nous voulons développer ce type de projet.

Dernier élément d'importance, selon nous: l'exemple lausannois a été jugé intéressant par le Parti socialiste parce qu'il mettait en avant la nécessité de recenser, via les régies de la place par exemple, les besoins des commerçants et des petites entreprises de proximité, et de favoriser leur implantation dans les quartiers. Cela veut dire quoi? Cela veut dire qu'on offre des loyers abordables à ces mêmes entreprises. A notre avis, il y a là un véritable enjeu, mais nous ne savons pas vraiment, au vu de l'évolution des centres-villes, si c'est réellement ce qui est pratiqué. En effet, aujourd'hui, le centre-ville se spécialise et il n'est pas ouvert à cette politique de proximité que nous voulons tant.

Pour l'ensemble de ces raisons et pour ne pas avoir toute fermeté à l'égard de ce projet, nous proposons simplement de le renvoyer au Conseil administratif. Il saura voir s'il est possible, oui ou non, de le mettre en œuvre avec l'ensemble des cautions dont nous avons parlé.

Enfin, dernier petit souhait, nous désirons une appellation un peu plus conforme à la langue française que celle de «city manager». (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que de cautions lorsqu'il s'agit d'animer le centre-ville et de faire quelque chose pour la cité! J'aimerais vous remettre en mémoire l'image du Noël 2006 dans notre ville, avec une illumination pratiquement inexistante et une animation particulièrement combattue, je dirais même par le Conseil administratif, puisque vous aviez pu lire comme moi dans les journaux que, pour avoir placé un sapin sur un trottoir, un commerçant s'était vu infliger une lourde amende...

Par conséquent, nous avons aujourd'hui l'occasion de donner un signe politique fort. Oui, nous voulons un centre qui soit animé! Oui, nous voulons un centre qui implique les commerçants, mais ce centre a aussi besoin d'un coordinateur, parce que nous avons constaté combien il était difficile de gérer les activités. Il conviendrait d'avoir un coordinateur peut-être un peu plus neutre que le Conseil administratif.

Voilà l'objectif de cette motion M-173, amendée, notamment, par une commissaire démocrate-chrétienne, comme vous l'avez lu dans le rapport. Il est donc clair que le Parti démocrate-chrétien appuie cette motion de toutes ses forces.

J'aimerais également rassurer M. Rumo, notre collègue conseiller municipal, lorsqu'il exprime ses craintes par rapport aux petits commerces. Vous avez bien vu que la Fédération des artisans et commerçants, qui les représente, est tout à fait en faveur de la création de ce «city manager», comme la Fédération du commerce genevois.

Pour ma part, je vois là deux associations particulièrement impliquées dans la vie de notre cité, à côté de toutes les autres qui sont mentionnées dans ce rapport. Elles participent à la formation de nos jeunes, notamment à travers l'apprentissage, et vous les voyez œuvrer sans relâche à l'animation de la ville. Elles nous demandent un «city manager» et nous devons à tout prix aller dans ce sens en appuyant cette idée. Je vous invite donc fermement à approuver l'idée de cette motion, comme le fera le Parti démocrate-chrétien.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera la motion amendée telle qu'elle est ressortie des travaux de la commission. Toutefois, attachés que nous sommes au respect de la langue française, nous souhaitons qu'il soit mis fin à l'usage abusif d'anglicismes qui polluent la langue de Voltaire. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Louis Fazio** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, sans préjuger des résultats du groupe de travail qui

sera mis en place à la suite du vote de cette motion, je pense que le Conseil administratif devrait s'atteler dès maintenant au travail pour changer ses relations avec les entreprises et les commerçants et, surtout, avec les habitants et les groupes d'habitants de cette ville.

En effet, lorsqu'on organise une manifestation sportive ou des rencontres dans les quartiers, il est impossible aujourd'hui de travailler avec la Ville de Genève. On doit passer quinze téléphones, contacter tous les services, tout le monde doit faire tout le travail à la place de l'administration. Je pense que vous devriez déjà commencer par simplifier la tâche de ce groupe de travail, mettre des personnes de contact, uniformiser les démarches, établir des guichets uniques pour faciliter la vie des citoyennes et des citoyens de cette ville désireux d'organiser des manifestations sportives ou d'autres activités.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bonsoir! En ma qualité de membre du bureau directeur de la Fédération des artisans et commerçants, je suis personnellement impliquée dans ce projet. Devons-nous être la seule ville de Suisse à taxer professionnellement les commerçants sans leur rendre un minimum de services? N'oublions pas que ce projet de «city manager» est déjà financé aux deux tiers par les associations professionnelles. On doit faciliter maintenant l'accès et tout ce qui est services aux commerçants.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Simplement une petite réponse au groupe A gauche toute!, qui estime aujourd'hui qu'un intermédiaire entre les commerçants et les autorités de la Ville de Genève n'est pas nécessaire. Mais nous croyons rêver! Nous avons désespérément besoin d'un intermédiaire pour que les commerçants soient entendus, désespérément besoin, non pas seulement pour leur permettre de s'enrichir, mais pour leur permettre tout simplement de vivre. Vous qui, hier, nous faisiez des leçons à ce niveau-là...

Ensuite, Monsieur le président, s'agissant de l'article paru dans *Le Temps* à propos des problématiques de la Ville de Lausanne par rapport à ce «city manager», je voudrais souligner le fait que le territoire de la Ville de Lausanne est tout à fait différent de celui de la Ville de Genève. Le centre-ville, à Genève, est très ramassé; à Lausanne, il est beaucoup plus étendu, les quartiers sont différents et, effectivement, il y a des problèmes.

Il y a aussi des problèmes parce que ce ne sont pas les associations professionnelles qui ont pris en charge les coûts afférents à la mise sur pied d'un tel projet, mais bien les commerçants, qui ont été directement taxés. Or, à Genève, telle

n'est pas la proposition faite par les associations faïtières, qui sont directement concernées par ce projet.

**M. Pierre Rumo (AGT).** A gauche toute! ne change pas de position, malgré les diverses interventions qui prônent l'acceptation de cette motion. En effet, nous sommes malgré tout étonnés que l'Entente – et notamment le Parti libéral – toujours opposée à des impôts supplémentaires, ne voie là aucun problème à ce que les petits commerçants et les commerçants en général paient une taxe supplémentaire pour l'animation de ce centre-ville, même si, je vous le signale, le «city manager» doit également s'intéresser, d'après ce qu'ont dit M. Masserey, M. Folly et M<sup>me</sup> Gautier, aux quartiers périphériques.

M. Folly a du reste reconnu que le «city manager» devra également s'occuper du centre-ville le dimanche, lequel, il faut bien le souligner, est un véritable désert. Mais que pourra-t-il faire, par exemple, pour ranimer ce centre-ville, où il n'y a bientôt plus un cinéma? Le Hollywood, un des derniers beaux cinémas de ce centre-ville, sera bientôt remplacé par un magasin spécialisé dans les ordinateurs. Je m'étonne qu'on mette autant d'espoirs dans ce «city manager»... En tout cas, pour nous, il nous semble qu'il n'y a pas de solution à travers la création d'un poste technocratique.

D'autre part, nous sommes étonnés que la droite parle toujours de concurrence effrénée, car là, apparemment, on veut tout faire pour sauver des commerces de proximité alors que, nous le savons, s'ils sont de moins en moins nombreux, c'est bien à cause de la concurrence des grands centres commerciaux. A mon avis, il y a là une certaine contradiction entre le principe du libéralisme – la concurrence avant tout – et la volonté de sauver absolument les petits commerces dans ce centre-ville.

Par conséquent, nous estimons que la municipalité devra, dans ces prochaines années, trouver des solutions pour que nos concitoyens puissent avoir des commerces de proximité. Nous l'avons vu encore hier avec la question de la Boulangerie Péclard, au Bourg-de-Four, qui est réellement menacée par un nouveau projet qui va à l'encontre de ce qui a été voté par le Conseil municipal. Nous estimons que la création d'un «city manager» – ou manager de cité, enfin tout ce que vous voudrez... – n'est pas utile et nous ne voterons pas cette motion.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Il me semble que certains qui viennent d'intervenir en matière de commerce en ville ne doivent pas y aller très souvent... En effet, si on va souvent en ville, si on lève les yeux, si on regarde ce qui se passe au niveau des magasins, on constate que plusieurs choses ne fonctionnent pas bien.

Par exemple, Monsieur le président, dans les Rues-Basses, vous pourriez me dire combien il y a encore de petits commerçants indépendants? A la rue du Rhône, même question... Je pense qu'on doit probablement les compter sur les doigts d'une main, ou de deux... C'est quand même une évolution qui n'est pas très heureuse. Alors, bien sûr, l'offre est magistrale mais, sous l'angle de l'ambiance, ce qui se passe n'est pas très agréable.

Monsieur le président, si vous voulez boire un verre dans les Rues-Basses, où allez-vous?

**Le président.** Je ne peux pas vous répondre...

*M. Robert Pattaroni.* Vous pouvez aller au Bon Génie, au Globus, mais ce n'est pas la même chose. Nous avions en son temps des brasseries, des cafés populaires, mais maintenant, dans les Rues-Basses en particulier, il n'y a pratiquement plus rien. Les derniers établissements largement fréquentés, tels que le Radar ou la Crémière, ont disparu. Alors, évidemment, on se trouve devant la concurrence, mais il est clair aussi, et les commerçants intelligents le comprennent bien, que si les grands commerces écrasent tous les petits, cela n'ira plus avec le temps. Ce n'est pas une heureuse chose.

Si on prend toujours la rue du Rhône, vous vous souvenez du Mövenpick, un établissement grand public, très largement fréquenté. Parfois, on n'y trouvait même pas une place, on faisait la queue pour acheter des boules de glace! Mais le Mövenpick a été remplacé par un commerce de luxe, qui y a certes sa place, mais l'immeuble et, surtout, ses arcades sont restés vides pendant des mois. Et que dire de la galerie Centrale, où il y avait auparavant des magasins très populaires, d'abord l'ABM, ensuite Tati, restés vides pendant des années...

Pour notre parti, il est important que les milieux commerçants se dotent d'une personne qui a leur confiance. Cette personne devrait d'ailleurs gérer les conflits entre les différents groupes, puisque, si on a lu l'article du *Temps*, on constate qu'il y a une divergence de vues entre les grands commerces, les commerces de l'hypercentre et, enfin, les petits commerces un tout petit peu à la périphérie.

Il y a déjà pour le moins une sorte de dialogue à établir, de façon à médiatiser l'intérêt général des uns et des autres, dirons-nous. En somme, cette personne aura un rôle d'animateur, de promoteur. Elle aura des idées et, s'il est nécessaire – et c'est nécessaire! – de discuter notamment avec les habitants, elle sera un interlocuteur crédible.

Mais, Monsieur le président, au centre-ville, vous connaissez beaucoup d'habitants? Ils ne sont pas nombreux! Quand on parle, du côté d'A gauche toute!

et du Parti socialiste, d'un dialogue avec les habitants dans les quartiers – par exemple aux Eaux-Vives, pourquoi pas? – c'est bien, mais à l'hypercentre, ce n'est pas tout à fait possible.

Par voie de conséquence, nous devons aujourd'hui nous doter de moyens auxquels nous n'avions pas pensé auparavant. C'est tout! Alors, si nos collègues réticents ne sont toujours pas d'accord avec cette motion, s'ils tiennent à une vie populaire au centre-ville, qu'ils fassent des propositions!

Mais qu'ont proposé les magistrats – ils sont quatre à partager cette sensibilité populaire – pendant les douze ans de règne du précédent Conseil administratif? La galerie Centrale est toujours fermée, l'arcade du Mövenpick est restée vide. Il n'y a pas eu de propositions. Maintenant, il y a une idée, mais, à la genevoise, sans même avoir essayé, on dit: «ça ne va pas!» Je pense qu'il faudrait un tout petit peu réfléchir avant de dire non!

**M. Grégory Baud (R).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ne confondons pas tout... Il faut considérer ce «city manager» comme un «facilitateur» et, pour qu'il puisse remplir son rôle, il doit avoir de réelles prérogatives. C'est pourquoi nous avons proposé un amendement à cette motion.

Pour revenir à ce qu'a dit le préopinant d'A gauche toute! à propos d'une nouvelle taxe pour financer ce projet, il n'en a jamais été question! Comme l'a expliqué M<sup>me</sup> Richard tout à l'heure, ce projet est déjà financé aux deux tiers. Pour la Ville, il s'agit simplement de mettre sa part pour boucler ce projet. Il n'est en aucun cas question de prélever une nouvelle taxe auprès des petits commerçants.

Je vous le répète, si le terme de «city manager» vous dérange, considérez ce poste comme celui d'un «facilitateur». Il s'agit de mettre l'action de l'administration en adéquation avec les besoins des gens et non pas en fonction de ce que l'administration veut.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif est une bonne pâte, vous savez... Il fait toutes les études que vous lui demandez de faire. Je l'ai déjà dit à propos des familles de jour. Vous nous sommez de le faire ou pas. Nous la ferons donc, cette étude. Mais, derrière l'étiquette anglo-saxonne, il y a quand même, dans le flacon, une idéologie bien connue, il faut le reconnaître, qui est peut-être une mode qui nous vient d'outre-Atlantique. Ne soyons pas naïfs!

Je suis quand même étonné... Nous l'avons entendu à longueur de campagne électorale, les libéraux, et d'autres avec eux, sont contre les doublons. Or, avec

cette proposition, on va créer un doublon supplémentaire nécessairement coûteux, parce qu'il faudra des secrétaires et une cellule administrative, avec l'organisation de réunions... Qui dit temps dit argent!

Madame Fontanet, vous avez dit que, durant la précédente législature, un seul conseiller administratif était contre. Non, quatre conseillers administratifs, dont votre serviteur, étaient contre ce «city manager»! M<sup>me</sup> Gautier le sait, mais elle n'entendait pas ce discours et elle était persuadée que nous étions pour. Je lui ai répondu par écrit – les archives sont dans mon bureau – que j'étais contre. Mes collègues Ferrazino et Mugny pourront aussi vous le dire, ils étaient contre.

Ainsi, une majorité de conseillers administratifs étaient opposés à cette proposition et l'actuel Conseil administratif partage le même avis. Mais nous sommes prêts – j'ai dit que nous étions bonne pâte – à l'étudier. Nous ne sommes pas favorables à la multiplication des structures. Nous pensons que les structures existantes sont suffisantes et nous voulons les améliorer et non pas les affaiblir.

Il y avait quand même une arrière-pensée, de la part de certains commerçants, quand ils ont proposé un «city manager»: affaiblir notre collègue Christian Ferrazino. Il ne faut quand même pas avoir la langue de bois... Certains milieux voulaient aussi affaiblir le pouvoir de la Ville de Genève.

Cela dit, chacun doit pouvoir trouver une porte de sortie. Vous avez entendu le discours de début de mandature, lu par le maire, Patrice Mugny. Nous sommes décidés – les cinq – à améliorer et à réactiver les relations avec les commerçants du centre-ville, que ce soit des petits commerçants, Monsieur Pattaroni, ou de grands commerçants.

J'ai moi-même été convoqué très amicalement dernièrement par le Trade Club, qui regroupe les dix commerces les plus importants du centre-ville. Je peux vous dire, vous n'avez qu'à demander à son président et à M. de Tolédo, le président honoraire, que la rencontre s'est très bien passée. Nous avons entendu M. Pagani dire sur les ondes et dans la presse écrite qu'il est décidé, en tant que responsable de l'aménagement, à améliorer les relations avec les commerçants, quels qu'ils soient.

Vous avez parlé, Monsieur Lathion, des illuminations. Il faut que chacun fasse des efforts. La Ville de Genève fait des efforts, «Arbres et lumières», les «Yeux de la nuit», notamment. Mais quand on voit certains commerçants nous proposer les mêmes illuminations depuis cinquante-cinq ans à l'extrémité de la rue du Rhône, je pense qu'il peut y avoir des efforts des deux côtés...

Je dirai la chose suivante à M. Pattaroni. Alors là je rêve, Monsieur Pattaroni... Vous êtes un financier, vous avez été un fonctionnaire d'Etat responsable des services administratifs et financiers du Département de l'instruction publi-

que pendant très longtemps, et vous niez la liberté de commerce. Pourquoi des petits commerçants ne peuvent-ils plus s'installer dans le centre-ville? Parce qu'il y a de la spéculation et que les loyers sont trop chers! La Ville de Genève et les conseillers administratifs, M. Pagani, M. Maudet, M. Mugny, M<sup>me</sup> Salerno et votre serviteur, ont-ils le pouvoir de faire diminuer ces loyers?

Questionnez les petits commerçants! Il y en a dans mon quartier, aux Eaux-Vives, que ce soit l'excellent boucher de la rue des Eaux-Vives, que ce soit la pharmacie homéopathique de la rue des Eaux-Vives, une des meilleures de la ville. Quand je discute avec ces commerçants, ils me disent: «Pour nous, c'est exclu de venir dans le centre-ville, les loyers sont trop chers et nous sommes déjà menacés aux Eaux-Vives parce que les loyers augmentent...» Nous n'avons pas de pouvoir, nous les conseillers administratifs et vous toutes et tous ici réunis, ni d'influence sur les loyers.

Je terminerai en disant, Monsieur Fazio, que le «city manager» – j'ai aussi horreur de ce terme, il faudra trouver une expression française, dans une langue de culture et pas de commerce – cela existe. Vous n'avez qu'à venir jeudi soir aux Acacias, à 20 h, dans un bistro! Je fais le «go-between» entre un night-club qui pose problème dans le quartier et les habitants, et les commerçants seront aussi présents. (*Exclamations.*) Alors vous venez, Monsieur Fazio? (*M. Fazio acquiesce.*) D'accord, il vient!

**Le président.** J'ai bien aimé votre façon de parler le français, Monsieur le conseiller administratif! (*Rires et applaudissements.*) «Go-between», night-club, enfin, ce que vous venez de dire...

**M. Robert Pattaroni (DC).** Monsieur le président, avec le magistrat Tornare, il n'y a pas de divergences! Dans le fond, c'est vrai, le marché fait que les prix augmentent, mais le rôle du politique, en tout cas telle est notre conception au Parti démocrate-chrétien, est de faire en sorte d'être au-dessus de l'économie. L'économie doit être saine et rentable, mais l'économie doit se soucier des personnes. Voilà notre credo! Vous le savez très bien.

Alors, quand vous dites qu'on ne peut rien faire en ville, cela signifie que vous n'êtes pas volontariste. Vous n'êtes même pas réformiste. Vous n'osez pas affronter ceux qui ont vraiment les moyens ni leur dire: «Soyez raisonnables!» C'est cela le rôle du politique! Admettons que nous soyons à votre place, nous le ferions. Pourquoi ne pas rencontrer des grandes banques, des grands propriétaires de magasins pour leur dire: «Vous savez, il faut trouver un équilibre, sinon les gens ne seront pas contents et cela n'ira pas...» Les grands capitalistes peuvent

être raisonnables, Monsieur Tornare, quand ils sont intelligents. (*Exclamations.*) Nous partons donc de l'idée que si vous y alliez, vous pourriez en convaincre quelques-uns, et ce serait suffisant pour déclencher quelques améliorations.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Non, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas laisser passer les affirmations de M. Tornare, qui s'est un peu défini, tout à l'heure, comme le prince de la gauche et comme le prince de l'ancien gouvernement, qui disait pratiquement non au «city manager», non aux commerçants, et qui, maintenant, dit fièrement: «Voilà, une fois de plus, nous sommes tous les cinq contre le «city manager.»

*M. Manuel Tornare, conseiller administratif.* Je n'ai pas dit «les cinq»!

*M. Jean-Charles Lathion.* Ou bien les quatre. Cela me rassure, nous avons peut-être encore une chance d'échapper au désastre...

Non, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas laisser passer cela, parce que nous avons là une proposition qui vient des milieux du commerce, qui nous demandent tout simplement de créer un médiateur, un «city manager», qui pourra travailler dans l'intérêt de la ville, en collaboration avec le Conseil administratif. Et le Conseil administratif ne veut pas participer à ce projet. A mon point de vue, c'est un scandale, un scandale qui augure mal des quatre prochaines années à venir, en tout cas pour le commerce au centre-ville!

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (R). Ce que les commerçants veulent, c'est de pouvoir vivre – et survivre – en ville de Genève de manière agréable. Voilà pourquoi nous demandons un «facilitateur» dans notre cité.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Brièvement, Monsieur Pattaroni, si vous voulez faire pression sur les prix – vous avez raison, il faut peut-être faire pression – je transmettrai votre discours à M. Unger, conseiller d'Etat démocrate-chrétien responsable de l'économie...

**M. Alexis Barbey** (L). Je suis effaré par la tournure que prend le discours... La proposition d'un «city manager» n'a rien d'une espèce de manipulation politique destinée à affaiblir le Conseil administratif. Ce sont là des vues de l'esprit,

Monsieur Tornare... Cela vous fait peut-être plaisir de tenir ce genre de discours à TV Léman bleu, de parler de système caché, de manipulation et compagnie, mais, ici, nous jouons cartes sur table.

Toutes les villes européennes – et, parmi elles, les plus grandes, comme Lyon et Paris – disposent d'un service semblable au «city manager». Seraient-elles toutes manipulées? J'en doute quand même! La théorie du complot, vous savez, des gens la développent également dans les milieux de droite, mais je n'ai jamais été très sensible à ce discours, et ce n'est pas parce que vous, homme de gauche, au charme ravageur, vous nous assénez ce genre de propos que je vais y souscrire, d'autant plus que je suis moins sensible au charme des hommes... (*Rires.*)

Cela dit, pour en revenir à notre sujet, je trouve – et je suis en train d'en donner la preuve – que nous divaguons un peu et que nous nous éloignons beaucoup de cette proposition. Cette proposition relève du bon sens. Son objectif est de rassurer les commerçants, de leur donner des idées et de mettre à leur disposition une interface avec l'Etat et la Ville, en vue de rendre l'offre commerciale au centre-ville de Genève plus attrayante. Il s'agit d'offrir les services – et de faciliter ces services – que la population obtient dans des grands magasins en périphérie, mais qu'elle n'a pas ici en ville.

Malheureusement, les commerçants ont souvent une vision peut-être un peu insulaire de leur affaire. Ils n'arrivent pas toujours à se mettre d'accord et à comprendre qu'un boucher peut avoir les mêmes préoccupations qu'un pharmacien, c'est-à-dire attirer la clientèle à lui.

L'idée d'un «city manager», ce n'est rien d'autre, mais ce n'est rien de plus. Je ne crois pas que les banquiers soient très intéressés, Monsieur Pattaroni, par la vision d'un «city manager», parce qu'il se trouve que les banquiers n'ont aucun problème de clientèle à Genève! Les clients viennent quand les banquiers leur offrent des bons services. Par conséquent, ce n'est pas vraiment vers eux qu'il faudra se tourner pour obtenir des subventions. Toutefois, les banquiers sont très intéressés par le fait que le centre-ville reste un endroit très vivant, où les gens se rendent sans problème.

A partir de là, nos visions se rejoignent. Je crois qu'il y a des banquiers intelligents, des commerçants intelligents, une Ville intelligente, un Canton intelligent. Il suffit de mettre un petit peu d'huile dans les rouages pour que tout fonctionne très bien. Cette goutte d'huile que nous vous proposons, c'est l'étude sur le «city manager». A mon sens, elle vaut la peine d'être faite.

**Le président.** Une goutte d'huile, ce n'est pas qu'entre les commerçants qu'il faudrait la mettre...

*Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Gisler est refusé par 46 non contre 26 oui.*

**Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à la majorité (opposition d'A gauche toute! et 2 abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre une part active au groupe de travail pluripartite qui étudie déjà un projet de «city manager».

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Recherche de locaux en urgence par l'Association Les P'tits Bouchons» (P-185 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Nicole Bobillier.**

La commission des pétitions s'est réunie à trois reprises afin d'examiner la pétition P-185, soit le 11 décembre 2006, 19 mars et 30 avril 2007, sous la présidence de M. François Sottas.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Tamara Saggini.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Commission, 3090.

**Séance du 11 décembre 2006**

*Audition de M<sup>mes</sup> Georgette Di Fabrizio, fondatrice de l'association, et Valérie Di Fabrizio, présidente et fondatrice de l'association*

Sans plus attendre, le président donne la parole aux représentantes de l'Association Les P'tits Bouchons.

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio explique pourquoi leur association a eu recours à une pétition. Elle précise qu'elles sont à la recherche de locaux de manière urgente. Leur association existe depuis trois ans et demi et aide tous les handicapés de Suisse. Les bouchons des bouteilles plastique sont recyclés et refondus pour faire des conteneurs, des bacs à fleurs. Si tel n'était pas le cas, ils seraient incinérés.

Les P'tits Bouchons sont actuellement logés à l'aéroport. Le 31 mars 2007, dernier délai, l'association devra quitter ces locaux.

Devant une situation aussi concrète, les questions de la commission fusent.

*Q.* De combien de surface dispose l'association actuellement, et quelle serait la surface idéale?

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio précise que, actuellement, l'association dispose d'une surface de 150 m<sup>2</sup> et que 250 m<sup>2</sup> seraient les bienvenus.

*Q.* Qu'advient-il des bouchons qui ne sont pas récoltés?

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio indique qu'ils sont incinérés. L'entreprise Serbeco enlève les bouchons, les jette et les brûle. Elle ne les transmet pas à l'association.

*Q.* Qu'en est-il de la campagne qui montre un dinosaure écrasant des bouteilles en plastique et les refermant avec le bouchon afin que l'air ne pénètre plus et qu'ainsi elles prennent moins de place?

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio déclare que cette campagne est obsolète. Elle est supprimée depuis plus d'une année.

Elle profite de donner deux informations concernant l'association: plus de 200 bénévoles travaillent pour les P'tits Bouchons et le siège social se trouve à Genève.

*Q.* Quels motifs invoque la direction de l'aéroport pour les mettre à la porte? Quel loyer payait l'association?

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio répond que les motifs ont changé trois fois. Une première fois, il a été reproché à l'association d'avoir trop de sacs de bouchons à l'extérieur. La seconde fois, il a été expliqué que l'aéroport avait besoin de ces locaux pour étoffer l'infrastructure de la Rega et, enfin, que tous les locaux devaient revenir à l'aéroport.

*Q.* La commission trouve l'action remarquable et aimerait savoir si la lettre reçue par les conseillers municipaux a été envoyée au Conseil administratif.

M<sup>me</sup> Di Fabrizio indique que plus de 300 lettres ont été envoyées dans bon nombre d'entreprises et autres groupements, mais que toutes les réponses ont été négatives. Le Conseil administratif a répondu qu'il ne possédait pas de locaux disponibles et qu'une subvention n'était pas imaginable étant donné la situation financière de la Ville de Genève.

*Q.* Serait-il possible de transférer le siège de l'association dans un autre canton, étant donné que les bouchons se collectent ailleurs en Suisse? Devront-ils cesser leur activité si l'absence de locaux se confirmait?

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio précise que l'association est inscrite au Registre du commerce à Genève et qu'il serait relativement compliqué de gérer les transferts et changements. Une autre problématique est à prendre en compte: le manque de bénévoles.

*Q.* Les responsables ont-elles prospecté dans les communes, dans différents lieux, usines, dépôts?

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio répond par l'affirmative, mais elle souligne que chaque fois c'est la même problématique: il n'y a pas de place, le loyer est trop cher, etc.

Actuellement, l'association cherche des locaux. Une subvention éventuelle n'est pas leur préoccupation première.

*Q.* Quel tonnage et quel revenu financier représente la collecte des bouchons?

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio précise que la récolte est de 180 tonnes de bouchons par année et que la tonne leur est payée 250 francs.

*Q.* Pour son action sociale et humanitaire, l'association a-t-elle reçu un prix?

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio répond par l'affirmative.

*Q.* L'association a-t-elle écrit à la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA)?

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio répond que oui, mais que sa réponse n'a pas été favorable.

La commission demande si les locaux peuvent se trouver en sous-sol.

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio répond par la négative. Ils doivent se situer de plain-pied pour permettre aux semi-remorques de venir chercher la marchandise. Ils ne peuvent pas non plus se trouver en pleine ville, à cause des risques d'incendie.

*Q.* L'association a-t-elle des sponsors et/ou des donateurs?

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio indique que leur association a environ 120 partenaires, toujours prêts à faire des dons mais qui, dès qu'il s'agit de location, n'ont plus d'argent.

*Q.* L'aéroport est voisin de trois grandes communes: Meyrin, Vernier et Le Grand-Saconnex; y a-t-il eu des demandes de formulées?

M<sup>me</sup> Valérie Di Fabrizio répond qu'elles ont clairement refusé.

M<sup>me</sup> Georgette Di Fabrizio rappelle, en conclusion, que l'important pour les P'tits Bouchons est d'avoir des locaux avant de prétendre à une subvention.

Après le départ des pétitionnaires, une discussion s'engage.

La commission estime, malgré les propos tenus par les personnes auditionnées, qu'il doit bien exister une possibilité d'obtenir des locaux.

La commission a retenu que l'installation en ville semble difficile pour des raisons de surface, de sécurité, etc.

Les personnes entendues ont fait remarquer que les personnes qui œuvrent pour l'association sont des bénévoles et que la situation des futurs locaux doit rester accessible, y compris en matière de transports publics.

Plusieurs auditions sont proposées:

- audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé de la Gérance immobilière municipale. Refusée par 7 non, 1 oui et 4 abstentions;
- audition du Service des bâtiments. Acceptée par 10 oui et 2 abstentions.

Il est envisagé, ultérieurement, de regarder du côté de la SIP, de la zone industrielle de Meyrin/Satigny et des CFF.

## **Séance du 19 mars 2007**

### *Suite des travaux et discussion*

Le président fait part à la commission du refus du Service des bâtiments d'être auditionné, ne se sentant pas concerné par cette pétition.

Il convient de décider de la suite des travaux.

Deux commissaires font état d'un article de presse indiquant que l'Association Les P'tits Bouchons a mis la clef sous le paillason. A partir de cette information, ne conviendrait-il pas de classer cette pétition?

Deux courants se dessinent: continuer les auditions ou classer la pétition.

Finalement, l'ensemble de la commission se rallie aux propositions suivantes:

- écrire à la société Serbeco pour qu'elle indique à la commission ce qu'il advient des bouchons plastique;
- connaître les contrats qui lient la Ville de Genève à Serbeco;
- écrire à la présidente de l'Association Les P'tits bouchons pour savoir ce qu'il en est de la cessation d'activité.

Le président fait remarquer que, si l'on veut traiter ce point rapidement, il vaudrait mieux téléphoner. Les réponses aux courriers étant toujours très longues à venir.

La commission se rallie à la proposition.

Le président prendra contact avec M. Macherel à propos du contrat liant la Ville de Genève à Serbeco.

### **Séance du 30 avril 2007**

#### *Discussion et vote*

Lors de cette séance, la rapporteuse s'inquiétant du devenir de cette pétition, une discussion à bâtons rompus s'engage.

Décision est prise de faire un vote formel afin d'ajouter, ou non, la pétition P-185 à l'ordre du jour de ce 30 avril 2007, puisqu'elle ne figure pas sur la convocation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le président donne lecture de la réponse de la société Serbeco, à savoir: les bouteilles en PET sont aplaties (dans le meilleur des cas) afin d'évacuer l'air, les bouchons sont alors replacés, puis incinérés. En aucun cas ils ne sont restitués à l'association, ni recyclés.

La présidente de l'Association Les P'tits Bouchons n'ayant pas répondu aux demandes du président et cette association ayant cessé toute activité (information parue dans la presse), la commission décide de classer cette pétition.

La proposition de classement est acceptée par 11 oui (2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 3 abstentions (2 Ve, 1 DC).

*Annexes:* texte de la pétition avec ses annexes

SÉANCE DU 26 JUIN 2007 (après-midi)  
Pétition: locaux pour l'Association Les P'tits Bouchons



Association Les P'tits Bouchons

**RECOMMANDEE**

Monsieur Roberto BROGGINI  
Président du Conseil Municipal  
Case postale 3983  
1211 GENEVE 3

Meyrin, le 6 novembre 2006

Concerne : dépôt d'une pétition relative à la recherche de locaux

Monsieur le Président,

Du 15 octobre au 4 novembre 2006, 913 personnes ont signé une pétition intitulée :  
**Recherches de locaux en urgence**

En tant que Présidente de l'association Les P'tits Bouchons, je vous fais parvenir 111 listes signées, un dossier comprenant les activités de l'association ainsi qu'un bilan d'activités, depuis sa création en août 2003.

Le total des personnes qui ont signé sur le canton de Genève : 608 personnes

Le total des personnes qui ont signé dans divers autres cantons : 285 personnes

Le total des personnes qui ont signé sur la France : 20 personnes

Ces totaux vous confirment bien que l'association a vraiment besoin de locaux afin de poursuivre son engagement.

J'espère pouvoir être auditionnée, le plus rapidement possible, accompagnée par la secrétaire de l'association, par devant la Commission des pétitions de la ville de Genève.

Je vous informe que je fais parvenir, ce jour, le même courrier au Président du Grand Conseil de la ville de Genève.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à la présente et à ses annexes, et dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

DI FABRIZIO Valérie

Annexes mentionnées

## Pétition: locaux pour l'Association Les P'tits Bouchons

**Demande de locaux en ville de Genève ou en dehors de la ville**

L'association a été créée en août 2003. Après avoir reçu une mention au mois de juin 2004 pour son action en faveur des personnes handicapées, l'association a été Reconnue d'Utilité Publique en août 2005.

L'association repose uniquement sur le bénévolat, les dons et legs afin de poursuivre efficacement son engagement.

Elle récolte tous les bouchons et couvercles en plastique afin de pouvoir les vendre, après les avoir triés en 4 containers différents selon le genre de plastique. Ils sont vendus à la maison Henniez ainsi qu'à l'entreprise XXL Recycling à Ecuwillens. Nous pouvons obtenir une moyenne de Fr. 250,- / tonne et à ce jour, nous avons pu faire parvenir des dons à la Fondation des chiens guide d'aveugles ou malvoyants de Brenles (VD) offrir une chaise électrique le 5 mai 2006 à un monsieur habitant Vevey ainsi qu'une chaise pour sportif à Sport Handicap Lausanne, afin que les sportifs de cette association puissent l'utiliser selon leurs besoins. Cela va compléter leur matériel pour la gymnastique et l'équipe de RAFROBALL qui est en train de voir le jour. Cette chaise leur a été offerte le 18 octobre 2006.

Nous travaillons sur 3 plans : social – environnement et développement durable

Social : nous aidons les personnes handicapées de Suisse

Environnement : nous essayons de donner une planète plus propre à nos enfants

Développement durable : ces bouchons et couvercles en plastique sont recyclés. Ils sont fondus dans un four à + de 1000 degrés, et en font une pâte. Celle-ci est coulée dans des moules, pour en faire des palettes, des pots de fleurs, des corbeilles à linge, des containers etc..

Vu l'ampleur des sacs de bouchons que nous recevons, nous avons dû entreposer des tonnes de bouchons à l'extérieur des locaux que l'Aéroport International de Genève nous ont prêtés gracieusement. Malheureusement, nous avons reçu des lettres des propriétaires ainsi que des voisins nous demandant de bien vouloir enlever tout ce qui se trouvait à l'extérieur et de trouver d'autres locaux. Nous avons même reçu une lettre nous demandant d'enlever tout ce qui se trouvait à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur.

Nous recevons de plus en plus de bouchons et couvercles en plastique et ceux-ci proviennent des cantons de GE – VD- VS- FR – NE – BE et le JU. Nous n'avons absolument plus de place et nous avons recherché activement des locaux pour une superficie de 200 à 500 m2, et ce gratuitement mais sans succès. N'ayant pas de moyens financiers, nous ne pouvons nous permettre de payer un loyer. Il nous faudrait un robinet d'eau, de l'électricité, un peu de chauffage pour le tri des bouchons en hiver et que ces locaux se trouvent de plain-pied afin que le camion puisse venir charger et décharger la marchandise. Un local de 200m2 nous aiderait simplement à déplacer les sacs qui se trouvent à l'extérieur, mais le problème reviendra dans 1 mois, car c'est le chat qui se mange la queue étant donné que les locaux sont pleins à l'intérieur. Par contre, avec un local de 500m2 nous pourrions tout déménager et nous installer ailleurs. En outre, comme nous sommes considérés comme « dangereux » au cas où le plastique brûlerait, nous devrions obtenir des locaux en dehors d'habitations et surtout de sous-sol d'écoles, car avec la propagation que pourrait entraîner le feu, il pourrait y avoir des conséquences assez néfastes.

Tous nos Partenaires ainsi que les banques, communes, possibles Sponsors (M. Bertarelli – M. Hayek – M. Alain Morisod – M. Jean-Marc Richard etc.) CICR etc. radios, TV etc. ont tous reçu soit des lettres ou emails, mais la réponse est toujours négative. La ville de Genève, le canton ainsi que la Confédération ont été averties de la situation, mais personne n'a pu faire quelque chose.

Nous devons obtenir des locaux très rapidement et ce, d'ici au 25 novembre (au moins verbalement) sinon nous verrons contraints d'annoncer à tous nos points de collecte (+de 250) que nous devons arrêter la récolte des p'tits bouchons et couvercles en plastique au 31.12.2006. Puis tout sera trié jusqu'au dernier bouchon et tout sera fini probablement fin 2007.

	2003	2004	2005	Au 31 octobre 2006
Points de collecte	9	52	162	+ de 250
Partenaires	15	65	115	120
Récup'internes	9	72	109	161
Membres	5	18	30	45
Bénévoles	7	30	290	+ de 400
Tonnes récoltées	10	26	75	+ de 180
Reçu		Mention pour notre Action en faveur des Personnes handicapées		
Reconnue			d'Utilité Publique	
Nous avons offert		Des dons à la Fondation des chiens guide d'aveugles	Des dons à la Fondation des chiens guide d'aveugles	1 chaise électrique 1 chaise pour sportif

## BILAN D'ACTIVITES

*Premier débat*

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Cet objet n'a plus vraiment de raison d'être, puisque l'Association Les P'tits Bouchons a disparu, ce que nous regrettons tous. Néanmoins, la pétition a mis le doigt sur un problème... (*M. Maudet discute.*) Le magistrat en charge de la Voirie pourrait peut-être m'écouter...

Effectivement, l'Association Les P'tits Bouchons affirmait que les bouteilles récupérées par Serbeco étaient jetées et pas réutilisées. Les Verts ont donc demandé la confirmation de cette information, parce que nous trouvions un peu bizarre que les bouchons des bouteilles en PET récoltés sur le territoire de la Ville de Genève ne soient pas recyclés.

Nous avons un courrier de Serbeco qui affirme que ces bouchons sont recyclés. Nous avons donc deux informations contradictoires. Elles ont peut-être moins à voir directement avec cette pétition, que nous allons de toute façon classer, mais si on pouvait vérifier que les bouchons sont effectivement recyclés par Serbeco et pas jetés, comme l'affirmait l'Association Les P'tits Bouchons, ce serait très bien. En tous les cas, nous appelons à classer cette pétition.

**M. Jean-Charles Rielle** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je voudrais dire deux choses. D'abord, cette association avait fait un excellent travail et je dois dire qu'elle était dynamique. Elle avait même reçu un prix du développement durable et nous ne pouvons que féliciter ses responsables. Malheureusement, cette pétition a été classée, puisqu'ils ont dû fermer boutique.

Nous avons appris qu'une nouvelle association, Bouchons d'amour, comme elle est appelée, fera parler d'elle assez rapidement. Elle devrait permettre la reprise de la même activité. C'est vrai qu'après ce qu'a dit M. Buschbeck, une destinée serait souhaitable pour ces bouchons.

**M. Roland Crot** (UDC). Ecoutez, je fais partie de la commission des pétitions et, puisque cette association a cessé toute activité – cela a même paru dans la presse – nous avons décidé à l'unanimité des commissaires de classer cette pétition. Aussi, l'Union démocratique du centre acceptera les conclusions de la commission.

*Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.

## **12.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Eurofoot 2008: manifestations prévues sur la plaine de Plainpalais» (P-186 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Jean-Charles Lathion.**

La pétition adressée par le Groupe d'habitants de Plainpalais au Conseil municipal le 27 novembre 2006 a été renvoyée à la commission des pétitions en date du 29 novembre 2006. La commission s'est réunie le 11 décembre 2006, le 15 janvier 2007, les 5 et 19 mars 2007 et le 30 avril 2007.

Les notes ont été prises par M<sup>me</sup> Tamara Saggini, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 11 décembre 2006**

*Audition de M<sup>mes</sup> Myriam Poiatti, Odile Fioux, Marie-Thérèse Vittori, habitantes de Plainpalais*

M<sup>me</sup> Odile Fioux, porte-parole des parents et des grands-parents qui ont signé la pétition, rappelle d'emblée qu'elle aime le sport, l'encourage et le pratique. Elle est pleine d'appréhension cependant lorsque celui-ci devient prétexte au racisme ou à la violence. Les habitants de Plainpalais sont habitués aux nombreuses manifestations sur la plaine. La pétition se veut une mobilisation pour anticiper l'Eurofoot en 2008 et pour s'intégrer à l'organisation afin de pouvoir émettre un avis préventif. M. Manuel Tornare, magistrat, a prévu une audition le 20 décembre 2006 avec M. Frédéric Hohl.

Pour M<sup>me</sup> Myriam Poiatti également, cette pétition n'est pas une démarche d'opposition au football. Mais, cet été, les habitants de Plainpalais ont subi la musique tous les jours jusqu'à minuit pendant trois semaines, musique que l'on entendait même les fenêtres fermées. Les concerts remplaçaient les matchs lorsque ceux-ci n'étaient pas organisés. Après cinq ou six soirs, sa petite fille a craqué et ne cessait de pleurer. La police, interpellée, a répondu que les manifestations étaient autorisées tous les soirs jusqu'à 23 h. M<sup>me</sup> Poiatti évoque également les nuisances dues au parking de Plainpalais, d'où les véhicules sortent à pleins gaz sans se préoccuper du bruit occasionné. Les habitants sont confrontés aux nui-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Commission, 3090.

sances sonores, visuelles et olfactives. La police ne peut rien faire, car cette situation est légale. Certains habitants ont quitté le quartier durant cette période, mais M<sup>me</sup> Poiatti ne peut se le permettre. Son inquiétude est grande face à l'Eurofoot 2008 dont l'ampleur sera plus importante, avec un écran géant et des «mégaconcerts». Elle s'inquiète quand on évoque des prisons spéciales prévues pour les hooligans.

Un commissaire rappelle que la Ville n'est pas concernée sous un angle financier mais par l'usage du domaine public. Si Genève a accepté l'Eurofoot 2008, cela suppose un déplacement important de personnes. Les pétitionnaires ont-ils un seuil de tolérance, proposent-ils une issue, car il est inconcevable de renoncer à un tel événement ou d'imaginer des manifestations dans le seul périmètre du stade? Pour M<sup>me</sup> Fioux, les personnes qui sortent du stade iront là où il y aura des animations. Une solution pourrait se trouver dans une décentralisation, au stade du Bout-du-Monde par exemple, ce qui éviterait beaucoup de problèmes, car il est impossible de limiter les décibels et il n'existe pas de solution intermédiaire.

Pour le même commissaire, le risque que de toute façon quelque chose se passe sur la plaine est inévitable. Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux miser sur l'organisation des événements plutôt que de subir les résultats d'improvisations?

La répétition continue d'événements festifs et les conséquences qui en découlent, les concerts remplaçant les matchs, l'absence de la police lorsqu'une intervention est requise rendent, selon les pétitionnaires, la situation insupportable. En outre, la presse a tendance à méconnaître les problèmes lorsqu'elle relate la situation.

Une commissaire conseille aux pétitionnaires de s'adresser au Conseil d'Etat, plus spécifiquement au Département des institutions, qui pourra leur fournir des informations plus précises.

Un commissaire remarque qu'après le rapport sur la première pétition du mois de juin 2006, qui recommandait qu'aucune manifestation n'ait lieu au-delà de 23 h, le Conseil administratif avait annoncé que tout s'était bien passé. Il demande si les pétitionnaires ont été contactés par les autorités.

M<sup>me</sup> Poiatti répond qu'elle a eu un entretien avec M. Mugny. Celui-ci est parti après une demi-heure, car on ne pouvait pas s'entendre à cause du bruit. Elle ajoute que la police elle-même, lors du Mondial 2006, a avoué ne pas pouvoir répondre aux trop nombreuses sollicitations téléphoniques.

Un commissaire note que la solution de remplacement du Bout-du-Monde, à Champel, proposée par les pétitionnaires ne tient pas compte de la proximité d'une maison pour personnes âgées qui pourraient être dérangées. Quoi qu'il en soit, le fond du problème réside dans la gestion de cette manifestation.

Pour M<sup>me</sup> Poiatti, la question repose plutôt sur la vision que l'on a de la plaine de Plainpalais, qui n'est pas un no man's land comme l'affirme la presse.

Un commissaire et le président demandent que les pétitionnaires informent la commission des résultats de la séance du 20 décembre 2006 avec le magistrat afin que la commission des pétitions puisse éventuellement intervenir.

*Après le départ des pétitionnaires, les commissaires apprendront que la commission des finances a reçu le concept de M. Hohl, organisateur de l'événement. Les calculs des effets de réverbération ont été effectués. Chacun s'entend pour reconnaître que, compte tenu de l'ampleur de l'événement qui a obtenu toutes les autorisations nécessaires, la plaine de Plainpalais se révèle un lieu incontournable qui subira les manifestations, qu'elles soient organisées ou non. Dans ce contexte, mieux vaut veiller à une bonne organisation visant à prévenir les débordements.*

### **Courrier du 21 décembre 2006**

Par courrier du 21 décembre 2006, M<sup>me</sup> Odile Fioux, répondante du Groupe d'habitants de Plainpalais, a avisé la commission des pétitions que, le groupe s'étant élargi à d'autres habitants, il s'est organisé en association sous le nom d'Association des riverains de la plaine de Plainpalais, pour adresse M. Mirko Weber, 10, rue Gourgas, 1205 Genève.

Cette association est dorénavant la référence concernant la pétition susmentionnée.

Dans la même lettre, l'association demande à la commission de poursuivre l'étude sur la pétition, aucune réponse satisfaisante n'ayant été obtenue lors de l'entrevue du 20 décembre 2006 avec MM. Tornare et Hohl.

### **Séance du 15 janvier 2007**

Le président informe que, à la suite de la première audition, les pétitionnaires ont été entendus le 20 décembre par M. Tornare et M. Hohl. Ils ont signifié par une lettre que cet entretien ne répondait nullement à leurs attentes.

Une commissaire ayant participé à cette entrevue a été choquée par ce qui a été dit aux pétitionnaires et qu'elle n'estime pas honnête. Elle propose d'auditionner M. Hohl.

Les décisions étant prises, les pétitionnaires ayant été entendus et les jeux semblant faits, une discussion s'engage sur la possibilité de renvoyer sans autre cette pétition au Conseil administratif.

Pour une commissaire, la gendarmerie et la police sont formées pour éviter tout débordement autour de la plaine. Les nuisances que les habitants subiront sont liées au tirage au sort des équipes qui s'affronteront. Ayant habité la plaine, cette commissaire mesure particulièrement l'agacement et la fatigue que provoque ce type d'événement. Elle réclame le respect des habitants.

Le président ne souhaite pas renvoyer telle quelle la pétition au Conseil administratif. Il trouve que ce qu'on a fait subir en juin aux habitants de Plainpalais est inacceptable. Il faut donc mieux gérer l'événement. Il demande de voter pour l'audition des organisateurs et de M. Hohl. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

L'audition du secrétaire général du Département des institutions, M. Bernard Duport, est acceptée par 12 voix contre 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 Ve).

### **Séance du 5 mars 2007**

*Audition de M. Frédéric Hohl, organisateur des activités socioculturelles dans le cadre de l'Euro 2008, et de M. Christian Pittet, représentant de la police genevoise pour le Département des institutions*

M. Hohl explique qu'il a lu la pétition et qu'il a l'habitude de traiter le bruit lors des manifestations. Quand la Ville a donné l'autorisation pour le Mondial, il savait qu'il allait devoir se déplacer pour répondre aux nombreuses demandes des habitants. Il ajoute avoir prévu un certain nombre de mesures. De plus, il a décidé, dès le premier jour, de dire toute la vérité aux habitants: «L'Eurofoot sera dix fois pire que le Mondial.»

Deux «fans zones» seront ouvertes, l'une à Plainpalais et l'autre au stade du Bout-du-Monde, qui accueillera également un camping. Cela permettra non seulement de diluer le public, mais également de proposer les animations qui seraient plus bruyantes dans un secteur situé hors du centre-ville.

Des chambres d'hôtes seront offertes pour les habitants de Plainpalais souhaitant bénéficier de calme. Il est prévu des transports pour les y emmener.

Il y aura trois ou quatre grands concerts les jours où aucun match n'est organisé. Les groupes sont imposés selon leur tournée et ils demandent souvent à jouer dès la nuit tombée, ce qui fait tard en juin.

Le site [www.gefoot08.ch](http://www.gefoot08.ch) fournit toutes les informations utiles au public.

Les lecteurs de ce rapport sont invités à s'y référer.

Aux questions multiples des commissaires, il est répondu ce qui suit:

- les concerts seront gratuits, mais le site sera fermé afin de pouvoir gérer les flux de visiteurs;

- les perturbations seront plus ou moins importantes selon le choix des équipes, qui dépend du tirage au sort. Le mercredi 11 juin constituera un problème pour tout le canton de toute façon et les restrictions de circulation seront importantes;
- un système de couleur permettra de graduer les événements. La population sera informée de la couleur du jour. En fonction de l'importance des événements, des mesures de circulation sont prévues. On veut inciter les gens à prendre les transports publics et à se déplacer à pied, comme cela a été le cas en Allemagne. Marcher au minimum vingt minutes calme et détresse;
- le Mondial provoque un engouement certain dans la population. En moyenne, une personne sur deux s'y intéresse. De plus, c'est une occasion unique de promouvoir Genève qui a une carte à jouer. On veut que toute la presse dans son ensemble s'intéresse à Genève, pas uniquement les journalistes sportifs. M. Hohl pense que, par rapport aux autres pays, l'on se gêne trop d'organiser des fêtes dans notre canton. Ici, tout est plus petit, le budget surtout;
- les personnes qui prennent un logement sur la plaine de Plainpalais savent de toute façon, lorsqu'elles s'y installent, qu'elles vivront des perturbations sonores. M. Hohl va pourtant veiller à ce qu'aucun habitant ne «pète les plombs» (*sic*);
- rien n'est encore fixé au niveau des concerts. Il y a trois soirs sans match. Un jour où rien n'est organisé amène de la délinquance;
- 3700 billets seulement seront à vendre aux Genevois: il y aura donc très peu de places dans le stade et une très forte demande pour les diffusions sur écran. De plus, ces lieux permettent aux supporters de se rencontrer;
- un concert classique est prévu, car l'on a pensé aussi au public qui n'aime pas le foot;
- on réfléchit, indique M. Pittet, à un «itinéraire klaxons» pour les véhicules en dehors des zones habitées;
- les heures de fermeture dépendent des prolongations. Si on ferme tout avant la fin des matchs, des débordements sont à craindre, car il fera vraisemblablement beau et les gens voudront faire la fête. Il est très probable que l'on ferme le pont du Mont-Blanc;
- il ne faut pas s'attendre, selon M. Hohl, à ce que les cafetiers acceptent de fermer leur établissement à minuit. Une collaboration en réseau avec les grandes infrastructures existantes comme le Grand Théâtre paraît possible. M. Hohl, qui a été voir à Berlin et à Leipzig ce qui s'y organisait durant ce type d'événement, pense qu'il faut donner une activité aux gens pour les occuper. Il aimerait un spectacle qui relève le niveau culturel. Dans le stade, il est impossible d'organiser un concert car, avant le 16 juin, on ne peut pas y entrer;

- le projet est encore modulable: s’il y a trop peu de monde, la «fans zone» du Bout-du-Monde sera fermée dans un premier temps, puis l’un des deux espaces de Plainpalais. Si, par contre, la population afflue, le site de la patinoire des Vernets sera ouvert;
- les stands devront créer de l’ambiance et respecter les règles d’hygiène; ils ne seront loués qu’à des professionnels. L’enseigne du commerçant devra apparaître;
- l’on connaîtra dès la fin de l’année les quotas de policiers disponibles. Des renforts seront requis en fonction des matchs;
- les horaires d’ouverture des stands ne sont pas encore décidés, mais ceux-ci ne seront pas nécessairement ouverts en continu durant la semaine. Le contrat en stipulera les clauses, et les professionnels devront déposer une caution. Ils ne seront pas autorisés à diffuser de la musique;
- au Bout-du-Monde, une fête est prévue où tout sera à moitié prix et où il y aura des concerts en permanence;
- les habitants de la plaine de Plainpalais pourront bénéficier de certains passes et d’autres privilèges;
- à la suggestion de créer un bureau des réclamations pour un but d’écoute et de prévention, il est répondu que l’idéal serait qu’une personne représente les habitants du quartier. Celle-ci pourrait suivre la progression des événements et permettrait de faire le relais. Dans ce cas, il faudrait lui affecter un budget. Le mieux serait de trouver un politique qui habite le quartier. Cependant, il existe déjà un numéro d’informations où l’on peut se plaindre. Un deuxième numéro risque de faire doublon avec celui de la police.

Au terme de cette audition, le constat est clair: l’événement est décidé, son organisation est en cours, les habitants sont appelés à collaborer ou à quitter la plaine de Plainpalais.

Dans ces conditions, la marge de manœuvre de la commission des pétitions demeure des plus limitées, au-delà d’éventuelles recommandations qu’elle pourrait être amenée à émettre.

### **Séance du 19 mars 2007**

Lors de la séance consacrée à cet objet, les commissaires ont exprimé toute leur perplexité. Si, au départ, les habitants avaient le sentiment d’être écoutés, il semble bien que les organisateurs se trouvent désormais emportés par le mouvement.

Le sentiment que les jeux sont faits l’emporte déjà. Dès lors faut-il continuer les travaux de la commission ou renvoyer sans autre cette pétition au Conseil administratif?

Un commissaire rappelle que la pétition s'oppose à toute manifestation sur la plaine de Plainpalais, ce qui s'avère impossible. Genève va vivre la plus grande fête de son histoire. Soit on fait la sourde oreille, soit on accepte la pétition pour «limiter la casse» et les nuisances.

Un autre commissaire estime que l'on peut quand même aller au bout des travaux et l'envoyer au Conseil administratif.

Un commissaire se souvient que M. Pizzoferrato a répondu qu'il y avait assez de forces de l'ordre, mais il a lu dans la presse que l'on arrive à 15 000 personnes seulement.

Une commissaire insiste pour que la commission des pétitions fixe des limites sans attendre le mois de juin. Elle propose d'auditionner le Conseil administratif ou de lui renvoyer directement la pétition avec des recommandations.

Une commissaire souhaite auditionner M. Dupont, plus représentatif du Département des institutions que M. Pittet.

Au terme de la discussion, la commission se déclare à l'unanimité favorable au renvoi de la pétition, mais après avoir entendu MM. Hediger, Pizzoferrato ainsi que M. Dupont.

Le président enregistre la demande et conviera ces personnes pour une prochaine audition.

### **Séance du 30 avril 2007**

*Audition de MM. André Hediger, maire, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, Yves Nopper, directeur du département, et Antonio Pizzoferrato, chef du Service des agents de ville et du domaine public*

En guise d'introduction, M. Hediger explique qu'un des éléments de référence pour la Ville, face à l'organisation de l'Eurofoot, a été le Mondial, par la mise en évidence des nuisances sonores. Actuellement, M. Pizzoferrato a des contacts permanents avec les organisateurs. Lors d'une première réunion, un groupe de travail a été mis sur pied. Demeure l'inconnue importante de la date des matchs et de la désignation des équipes qui viendront à Genève. M. Hohl est venu présenter au Conseil administratif son projet d'animation de la plaine de Plainpalais, projet qui a été validé par la Ville comme par l'Etat. Pour les personnes n'ayant pas les moyens de fréquenter les hôtels, il a pensé installer un camping au stade du Bout-du-Monde. M. Hediger confirme qu'il est personnellement impliqué avec un grand nombre de personnes dans ce dossier.

M. Nopper signale que différents groupes de travail se sont formés au niveau du Canton. Il y représente la Ville et assure le relais avec les services concernés.

Au vu de la qualité du dossier de M. Hohl, il peut affirmer que l'événement se déroulera dans de meilleures conditions et de manière plus professionnelle que le Mondial, car il se réalise par davantage de concertation avec les habitants et la police. Le site de la plaine de Plainpalais est unique pour ce genre d'événements. De par sa dimension, sa situation centrale et ses cheminements piétonniers, il offre la possibilité d'un site fermé et contrôlé.

M. Pizzoferrato ajoute que toute autorisation – aucune n'a d'ailleurs été délivrée à ce jour – fait l'objet d'un examen attentif. Les concepts proposés sont analysés par les différents services cantonaux et municipaux en fonction de normes à respecter. La Ville s'est engagée pour que le bruit soit le moins nuisible possible, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas. Il conviendra de répartir les tâches de chacun, pour que le dossier soit complet avant d'être soumis à autorisation, et de veiller à ce que les stands soient fermés à l'heure, que la musique s'arrête une heure avant la fermeture des stands, qu'à l'intérieur de l'enceinte soient prévues plusieurs toilettes. Les contacts avec les habitants sont réguliers par le biais de la Maison de quartier de Plainpalais. Une collaboration entre la gendarmerie et les compagnies de sécurité privée est prévue. De même, l'on étudie le projet de fermer les deux rues qui entourent la plaine pour réduire les nuisances des voitures et de leurs klaxons après les matchs. Une autre orientation consisterait à mettre sur la plaine un plus grand nombre de commerçants, pour faire en sorte que tous les bars qui l'entourent soient fermés. Ce sont là des idées, des discussions qui sont reconduites à intervalles réguliers par MM. Tornare et Hediger.

Un commissaire constate que l'on a prévu la plupart des problèmes. Il se réjouit de constater que ce sera la plus grande fête jamais organisée à Genève. Il y aura des nuisances, c'est sûr, mais les mesures qui sont proposées vont dans le sens de leur diminution et de leur prévention.

M. Hediger ajoute que l'organisation se met en place en collaboration avec celles de la Fête de la musique et de l'exposition du mois de juin sur le développement durable, et que les marchés sont maintenus.

Un commissaire remarque que l'autorisation pour l'organisation de l'Euro-foot a été donnée depuis longtemps par la Ville et le Canton. Elle demande si, lorsque la Ville accorde des autorisations, elle signifie des conditions en amont. Elle s'interroge de plus sur le rôle et les prérogatives du Conseil municipal et de sa commission des pétitions en la matière. Elle pense que, pour répondre aux habitants, des recommandations devront être émises. Elle pose la question des heures d'ouverture et de fermeture des stands, de qui les fixe et si elles ont déjà été fixées.

M. Hediger répond que c'est l'organisateur qui fixe les horaires. M. Pizzoferrato confirme qu'aucune heure d'ouverture ou de fermeture n'a été arrêtée par la Ville. Il estime que cela se fera aux environs de minuit, mais personne ne peut

l'affirmer. La Ville doit recevoir l'aval du Service cantonal des autorisations et patentes.

La même commissaire demande si, pendant la période de l'Eurofoot, on pourra exiger que les terrasses ferment à minuit pendant la semaine et à 2 h pendant le week-end.

M. Pizzoferrato affirme que ces décisions ne sont pas du ressort de la Ville, qui ne peut intervenir sur les heures de fermeture qu'en cas de plainte.

Un commissaire, par ailleurs rapporteur, informe que, le 21 décembre 2006, le Groupe d'habitants de Plainpalais s'est mué en Association des riverains de la plaine de Plainpalais sous la présidence de M. Mirko Weber. Il demande si ce dernier est convié aux discussions sur l'organisation de l'Eurofoot. M. Pizzoferrato répond qu'il en a été informé, mais que ce n'est pas à lui qu'il incombe de le convoquer. Le mécontentement s'exprime à travers la Maison des associations ou la maison de quartier. Il est à disposition de toute autre procédure pour que tout le monde soit informé.

#### *Discussion et vote*

*Le président informe les membres de la commission que M. Duport, non concerné par le dossier, a décliné l'invitation, se référant à M. Christian Pittet, premier lieutenant de gendarmerie, déjà entendu le 5 mars 2007. La commission ayant procédé à toutes les auditions, elle est en mesure de voter.*

Une commissaire remarque que le texte de la pétition exclut l'organisation de toute manifestation sur la plaine de Plainpalais. Dans ces conditions, il est difficile de la classer et d'émettre des recommandations. Le président partage cet avis.

Un commissaire, par ailleurs rapporteur, se demande si des recommandations sont utiles. Les mesures sont prises, comme jamais elles ne l'ont été, pour maîtriser l'événement. Ne doit-on pas plutôt encourager cette manifestation en faisant confiance aux organisateurs, à la Ville et à l'Etat? Se référant à la motion M-658 déposée par les socialistes et visant la prévention dans le cadre de l'Eurofoot, il propose le classement de la pétition.

Un commissaire déclare que les demandes sont précises mais pas réalisables, donc on ne peut accepter cette pétition.

Une commissaire exprime son malaise, car les pétitionnaires se sont rendu compte, dès le départ, que leurs souhaits ne pourraient être réalisés. Elle ne fait toutefois pas confiance aux affirmations des représentants de la Ville et pense que le Conseil municipal a le devoir d'exprimer sa position et d'émettre certaines recommandations.

Elle a constaté des divergences entre ce qui a été dit aux habitants et ce qu'elle a entendu lors des auditions. Les concerts et la musique ne dépendent pas de l'UEFA. Elle propose de faire des recommandations et souhaiterait la désignation d'un coordinateur général des manifestations de Plainpalais.

Pour un autre commissaire, la pétition en tant que telle s'avère inacceptable. Il faut cependant responsabiliser les services officiels. Il convient de la classer et d'en expliquer les raisons.

Un commissaire suggère une motion préjudicielle permettant d'intégrer les recommandations.

L'un de ses collègues manifeste son scepticisme face au fait de vouloir imposer des heures de fermeture aux établissements sis autour de la plaine. Les commerçants ont des autorisations cantonales; ils les payent, donc il ne voit pas pourquoi ils devraient fermer plus tôt.

Un commissaire rappelle que les recommandations ne figurent pas dans le règlement du Conseil municipal, c'est une liberté que l'on se donne. Il propose de classer la pétition, en disant que les nuisances doivent être limitées au minimum.

Pour une autre commissaire, la motion préjudicielle annulera le rapport de la pétition et celle-ci restera pendante. Il vaut mieux la classer et rédiger une nouvelle motion exprimant les recommandations de la commission.

Après discussion, les commissaires conviennent du classement de la pétition, mais avec le dépôt d'une nouvelle motion, rédigée par certains d'entre eux et liée au point à traiter en séance plénière du Conseil municipal.

La majorité des commissaires présents votent ce classement, sous réserve de deux abstentions (1 S, 1 AdG/SI).

*Annexes (également consultables sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports):*

- pétition du 27 novembre 2006
- Nepsa – Présentation de GE foot 08 (version du 25.09.2006)
- Nepsa – Mesures de lutte contre le bruit (version 20.12.2006)
- Site officiel de l'Etat de Genève N° 14 Newsletter Europe: Eurofoot 2008
- Lettre du Groupe d'habitants de Plainpalais du 21 décembre 2006
- Article du journal *Le Temps* du 9 décembre 2006: Euro 2008: «Il ne faut pas que la fête du football se limite au stade de la Praille»

K 27.11.06

GRUPE D'HABITANTS DE PLAINPALAIS  
p.a Mme Odile FIOUX  
2, rue Du Bois-Melly  
1205 Genève

Genève, le 27 novembre 2006

Monsieur Roberto BROGGINI  
Président du Conseil Municipal  
4, rue de la Croix-Rouge  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

Concerne : Eurofoot 2008 – manifestations prévues sur la plaine de Plainpalais

Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint une pétition concernant le projet de manifestations prévues sur la plaine à l'occasion de l'Eurofoot 2008.

Nous sommes à votre disposition pour exprimer plus en détail les raisons de notre démarche.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le groupe d'habitants :  
Odile Fioux



**PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE  
CONCERNANT LES MANIFESTATIONS A PLAINPALAIS  
LORS DE L'EUROFOOT 2008**

**Les habitants et habitantes soussigné-es domicilié-es proches de la Plaine de Plainpalais, s'opposent à toute manifestation sur la Plaine de Plainpalais, lors de l'Eurofoot 2008.**

Ils acceptent toute l'année diverses manifestations telles que carrousels, cirques, et autres spectacles comme faisant partie de la vie traditionnelle genevoise.

En juin 2006, les manifestations liées au Mondial de foot ont fait vivre aux habitants de ce quartier une période insupportable compte tenu du bruit important pendant les matchs, mais surtout de l'effervescence et de l'agressivité du public après les matchs dans les rues avoisinantes. Les conséquences sur la santé ont été non négligeables du fait qu'il était impossible de dormir avant une heure avancée de la nuit et cela concernait autant les enfants que les adultes ou les personnes âgées. Fatigue et tension se sont accumulées durant tout le mois de juin.

**En conséquence, n'étant pas prêts à revivre une telle situation, d'autant que celle qui est annoncée est prévue à plus grande échelle, ils vous demandent de déplacer les manifestations prévues sur la Plaine de Plainpalais sur un autre site du canton où la tranquillité des habitants ne serait pas perturbée.**

Ils vous remercient de l'attention que vous porterez à leur demande et vous prient d'agréer, leurs salutations distinguées.

<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Signature</u>
Bertini Jean-Pierre	Ar du Mail 21	Bertini
Bertini Maria	Av du Mail 21	Bertini
Hofer Fabienne	Ar du Mail 21	Hofer
Stacher Gemmetto	21 av du Mail	Stacher
Stacher Hans	" "	H. Stacher



## Présentation de GE foot 08

(extrait du concept général du 12.10.04)



### Préambule

Du 7 au 29 juin 2008, l'Euro 2008 de football se déroulera conjointement en Autriche et en Suisse, plus précisément à Klagenfurt, Salzbourg, Innsbruck et Vienne pour l'Autriche, Bâle, Berne, Zürich et Genève pour la Suisse.

Trois matchs de l'Euro 2008 se dérouleront à Genève les 7, 11 et 15 juin 2008. L'Etat de Genève a décidé de profiter de cette occasion pour créer un événement autour de cette manifestation dont l'engouement du grand public est à chaque édition plus grand (troisième plus grand événement sportif après les Jeux Olympiques d'été et la Coupe du monde de football).

L'Etat de Genève a lancé un appel d'offre pour cette organisation et c'est Nepsa et Frédéric Hohl qui ont obtenu l'adjudication du marché.

### L'euro 2008 à Genève

Cet événement est une occasion unique pour Genève de se profiler comme ville charnière lors de cet Euro. Les objectifs stratégiques de cette « manifestation dans la manifestation » sont, principalement :

- Utiliser le sport international comme nouveau vecteur de communication pour accroître l'image de Genève en Suisse et à l'étranger.
- Accueillir les organisateurs entre 2004 et 2008 et s'assurer qu'ils reçoivent le meilleur rapport qualité/prix pour leurs besoins et qu'ils bénéficient du « juste prix » pour les prestations requises. Cette stratégie est une réelle action d'accueil.
- Fédérer les habitants, les visiteurs et les supporters dans une atmosphère bon enfant où la sécurité est rigoureusement professionnalisée mais extrêmement discrète.
- Démontrer la capacité de Genève à accueillir/organiser une manifestation sportive internationale à caractère majeur.
- Intéresser les non-sportifs à un projet plus large.
- Augmentation des retombées économiques pour le canton et la ville.
- Renforcer l'image de Genève en Suisse et à l'étranger.
- Profiler un accueil chaleureux à Genève.

### La philosophie du projet

Il faut toujours garder en tête que ce projet doit être un projet rassembleur, libéré d'implications mercantiles. Ce que Genève veut, c'est avant tout, mettre en avant ses qualités d'accueil et non de mettre sur place une plateforme publicitaire au cœur de la cité. La vedette du mois de juin c'est le football.

La visibilité, la résonance et l'aura internationale de l'Euro 08 est pour Genève une chance unique de s'exposer au monde sous une autre facette et par-là de toucher une cible différente qui ne peut être que complémentaire au segment habituellement visé lors de la promotion de notre canton.

**Les atouts du projet**

Ce projet ne peut pas plaire à tout le monde, mais en utilisant le football comme fil rouge, nous devons explorer tout un panel de pistes pour étendre l'intérêt bien au-delà des sportifs. En effet, hors la simple retransmission d'un match, nous souhaitons offrir une plate-forme de rencontre pour inciter les habitants du canton et les visiteurs à se rencontrer.

Le Genevois ne possède pas une mentalité méditerranéenne, il est souvent timide et casanier. Cependant, nous avons la chance d'avoir plus de 38% d'étrangers qui savent souvent se réunir de manière chaleureuse et festive. Il suffit alors de mêler les cultures de manière harmonieuse et intelligente.

**Accueil chaleureux = visiteur heureux !**

Il est évident que la Suisse n'est pas aussi chaleureuse en terme d'accueil que le Portugal. C'est toutefois notre travail de sensibiliser les habitants du canton en les rendant attentifs à ce qui va être organisé et surtout en les impliquant dans ces activités pour que cette fête devienne la leur.

Un travail est réalisé en amont de la manifestation accompagné d'une méthodologie et de toute une série d'actions de sensibilisation pour inciter les genevois à devenir accueillants et chaleureux. Cette méthodologie pourra devenir un standard pour toute autre ville organisatrice.

Les politiques, la population en général, les diverses associations du canton, ainsi que toute organisation intéressée au projet doivent être impliquées afin de générer un engouement populaire autour de la manifestation.

**Le projet : Plaine de Plainpalais**

Nous avons opté pour la Plaine de Plainpalais. Située au cœur du canton, la Plaine, disposant d'un parking de 800 places, est idéalement positionnée pour l'accueil de ce projet. Elle se trouve également proche du Stade de Genève, facile d'accès à pied, en voiture et en transports publics pour les habitants, les touristes et les supporters. Il faut encore ajouter que la Plaine est déjà un lieu vivant où il se passe toujours quelque chose.

Au niveau de la sécurité, les accès sont faciles et les divers scénarios envisageables par les forces de l'ordre peuvent être applicables.

On remarque qu'au niveau international, les manifestations liées aux retransmissions sportives sont extrêmement animées durant quelques heures, puis se transforment ensuite, en sorte de « no man's land » qui peut inciter à la délinquance légère, aux vols et aux dégradations. Rien n'est plus affligeant et plus inutile que des infrastructures de fêtes vides et non utilisées. Nous allons donc mettre en place des structures permettant d'animer l'endroit même pendant les temps morts.

### **Zone fermée et zone tampon**

Dans un événement d'envergure et afin de maintenir la gratuité, la gestion de l'entrée et de la sortie est quasi obligatoire pour garantir la qualité du spectacle, le confort ainsi que la sécurité des visiteurs.

Ce principe a été confirmé lors des visites que nous avons faites durant de la coupe du monde en Allemagne. Le sujet a également traité lors de diverses discussions au sein du groupe de travail ou avec des membres de l'UEFA..

Le projet comporte donc une zone pouvant être fermée, avec une entrée et une sortie distinctes (voir illustrations), ainsi qu'une deuxième zone ouverte, pouvant être utilisée comme zone tampon pour organiser l'arrivée des visiteurs (files d'attente) mais également pour servir d'espace de réserve en cas de très forte affluence. Il est à noter qu'en dehors des deux accès précités (entrée et sortie), une sortie de secours est prévue à un troisième endroit s'il est nécessaire d'évacuer les visiteurs rapidement.

Les objectifs principaux de cette zone fermée sont de réguler au mieux le flux de visiteurs, mais également de pouvoir procéder à un contrôle du public, à l'entrée de la zone. La nature de ces contrôles sera à déterminer selon le cahier des charges de l'UEFA ainsi que des instances responsables de la sécurité.

### **Les détails du concept**

La manifestation disposera de deux écrans géants. Un d'environ 60m2 dans la zone principale, au cœur de la manifestation, et un deuxième, d'environ 25m2, situé à l'arrière de l'écran principal, dans la « zone tampon ». Ce deuxième écran ne serait utilisé que lorsque l'affluence le rendra nécessaire.

Un village européen, constitué de 35 tentes de 25m2 chacune, permettra au public de découvrir la gastronomie, l'artisanat, la culture de chaque pays présent à l'Euro 2008. Le pourcentage d'étrangers à Genève en 2003 était de 38,7% et les plus grandes communautés étrangères représentées étaient : le Portugal 29'000 personnes, l'Italie : 24'000 personnes, la France 18'000 personnes, l'Espagne 17'500 personnes. Ces communautés seront bien évidemment les « locomotives » du village de l'Europe.

Une grande scène couverte, située à côté de l'écran géant accueillira, chaque soir, la musique d'un pays européen ainsi que des productions locales ou des DJ.

L'offre culturelle sera variée, de la musique classique à la variété, donnant également un espace d'expression aux musiques européennes représentées durant l'Euro 2008. Le programme sera éclectique et de qualité, permettant à chacun d'apprécier des artistes de renommée ainsi que de découvrir de nouvelles formations ou genres.

Nous souhaitons également impliquer les associations sportives de Genève. Nous allons donc mettre en place deux places de village où seront organisées de nombreuses manifestations liées au ballon rond. Chaque club de foot de la région doit pouvoir nous proposer une collaboration à sa mesure pour que tous se sentent impliqués dans le projet.

Un espace accueil « welcome in Geneva » sera également situé au centre de la manifestation. Selon les besoins, 1 ou 2 autres points d'information supplémentaires pourront être mis en place. Le personnel d'accueil devra non seulement connaître le programme des manifestations genevoises, mais également avoir des informations très complètes sur les matchs en Suisse et en Autriche. Il devra aussi pouvoir informer sur les moyens de transports, d'hébergement voire la possibilité d'acheter des billets pour les matchs. Une zone réservée aux médias et un salon du protocole seront également situés dans ces locaux.

Pour animer la Plaine durant la journée mais également en soirée, nous allons mettre en place un espace de jeux où se tiendront diverses activités ludiques et sportives. Dans l'esprit d'un sport fair-play favorisant l'échange et le plaisir du jeu, divers matchs pourront notamment être organisés, que ce soit de football ou de tout autre sport. Sans arbitrage ou encadrement officiel, cet espace devra être à la disposition de tous, dans une ambiance cordiale et sans compétitivité.

### **Camping : Stade du Bout-du-Monde**

En fonction des équipes jouant à Genève et du nombre de matchs qu'elles y jouent, il est probable que le nombre de supporters à la recherche d'un camping soit important.

La plupart des hôtels et pensions de petites catégories afficheront complets à cette date là, il est probable qu'un certain nombre de personnes cherchent un emplacement pour dormir, voir favorisent un hébergement bon marché à une nuit dans un hôtel.

De plus, s'il s'avère qu'une même équipe joue deux matchs de suite à Genève, les supporters de cette équipe risquent de rester à Genève entre les deux matchs, d'où la nécessité de les loger.

Enfin, il est important de noter qu'il s'agirait d'un outil promotionnel supplémentaire pour le canton, également soucieux d'accueillir les visiteurs à petit budget.

Le **centre sportif du Bout-du-Monde** a été choisi pour accueillir ce camping provisoire durant l'Euro 2008. Sa situation idéale, les infrastructures dont il dispose et la surface globale exploitable en ont fait un emplacement de choix.

### **Autres projets en développement**

- Collaboration avec l'UEFA – Euro 2008 SA
- Collaboration avec la TSR
- Participation des 45 communes genevoises
- Lien entre le foot et un projet humanitaire
- Sport et culture
- Offrir une résonance et un accueil aux projets suisses-alsémiens et aux projets autrichiens
- Espaces média, invités et protocole
- Qualité de la restauration

### **L'association genevoise pour la promotion du sport et de la culture (AGPSC)**

L'AGPSC, dont le Président est Monsieur Marco Torriani, est une association à but non-lucratif dont les objectifs sont la promotion du sport et de la culture.

Dans le cadre de GE foot 08, l'association s'occupera d'organiser des événements originaux en collaboration avec NEPSA et soutiendra également cette dernière durant la phase d'exploitation.

D'autres projets avec l'AGPSC sont en phase de préparation, dont notamment la recherche de documents pour la réalisation d'un reportage historique sur l'Euro, l'organisation de rencontres entre des sportifs, des enfants, ou des personnes intéressées ou encore la création d'un forum sportif.

### **Public cible**

Le défi d'un tel projet est d'abord le rayonnement extérieur que doit trouver Genève lors de cet Euro 08 mais aussi le rayonnement intérieur qu'il doit avoir sur la population. Outre les sportifs et les jeunes, nous devons intéresser, surprendre, initier et susciter l'envie de participer, de quelque manière que ce soit, à l'ensemble de la population.

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| Public cible du canton :   | Fête pour tous, chacun doit être fier d'accueillir l'Euro 08 de football.   |
| Public cible sportif :     | Les supporters de passage à Genève.   |
| Public cible féminin :     | Intérêt grandissant des femmes pour le football.  |
| Public cible touristique : | Offrir aux touristes une raison supplémentaire de choisir Genève du 7 au 29 juin grâce à un programme riche en activités.                       |
| Public cible économique :  | Trouver un intérêt autre que le sponsoring pour faire participer nos entreprises.   |
| Autre public cible :       | Hors toutes statistiques, si le programme est intéressant, les habitants auront du plaisir à accueillir chez eux famille et amis de l'étranger. |

**Conclusions**

La Plaine de Plainpalais sera un lieu incontournable durant l'Euro 2008. Il sera d'ailleurs préférable d'y rassembler toutes les manifestations liées à L'Euro, afin d'offrir au public un programme clair à un endroit précis, mais également pour diminuer la charge de travail des services publics. Il faudrait donc éviter un effet de multiplicité au profit d'une structure fédératrice.

La mise en place d'un camping au Stade du Bout-du-Monde aura les avantages suivants :

- Offrir à Genève une offre supplémentaire d'hébergement bon marché.
- La centralisation de supporters à « petit budget » permettant un meilleur contrôle de ceux-ci, en créant une « zone tampon ».
- Possibilité d'y déplacer certains projets d'associations ou autres plus adaptés à une organisation plus petite que la Plaine de Plainpalais.

**> Un football de haut niveau près de chez vous**

Nous souhaitons que les visiteurs se sentent partout comme chez eux dans notre pays, pendant les matchs et durant toute la durée de leur séjour.

Notre canton est petit et il n'est pas utile de concevoir un projet mégalomane. Pour que cette fête soit fédératrice et accueillante, la gageure de cet exercice est de choisir, dans le cadre d'un budget réaliste, le meilleur rapport qualité/prix de ce que nous allons offrir aux visiteurs.

Il faut sortir du contexte politique et profiler un sport sain et rassembleur en incitant l'ensemble de la population à rejoindre ce projet. Une belle occasion de montrer que Genève peut être chaleureuse et accueillante !

**Site internet**

[www.gefoot08.ch](http://www.gefoot08.ch)

**Illustrations – Plaine de Plainpalais**





## GE foot 08 - Mesures de lutte contre le bruit sur la Plaine de Plainpalais durant l'Euro 2008

### Introduction

L'Euro, troisième plus grande manifestation sportive au monde, se tiendra en 2008 en Suisse ainsi qu'en Autriche. Genève fera partie des 4 villes suisses sélectionnées pour accueillir cette manifestation.

3 matchs auront lieu à Genève, les 7, 11 et 15 juin, et une « fan zone » sera implantée durant toute la durée du tournoi (du 7 au 29 juin) sur la Plaine de Plainpalais.

Une telle manifestation, à l'instar de tout rassemblement public, engendre inévitablement des nuisances sonores pour le voisinage. Le but des autorités ainsi que des organisateurs est de réduire au maximum ces nuisances afin que le déroulement du tournoi et de la fête se produise dans les meilleures conditions.

### Nuisances sonores

Dans un premier temps, il est indispensable de connaître les divers avis des riverains, afin de connaître les aspects les plus gênants, selon les diverses expériences faites par le passé.

À partir de là, et s'il s'avère que ces nuisances risquent effectivement de se produire durant l'Euro 2008, les organisateurs, en collaboration avec la Police ainsi que les autorités, travailleront sur un certain nombre de mesures visant à réduire, voir éliminer ces nuisances.

Une procédure d'information et d'échange doit ensuite être mise en place avec l'association des habitants de Plainpalais afin que chacun soit informé du développement du projet.

### Mesures effectives

Certaines mesures ont déjà été prises pour éviter une trop grande affluence sur la Plaine de Plainpalais. En effet, une **deuxième « fan zone »** sera mise sur pied dans le complexe sportif du **stade du Bout-du-Monde**, qui accueillera également un camping. Ceci permettra non seulement de diluer le public, mais également de proposer les animations qui seraient plus bruyantes dans un secteur situé hors du centre ville.

De même, en cas de forte affluence, le complexe de la **patinoire des Vernets** pourra être aménagé dans un délai très court (24hres) pour accueillir son lot de visiteurs et ainsi diminuer la charge sur la Plaine de Plainpalais.

Les **installations de sonorisation**, utilisées pour la diffusion de la musique ainsi que la retransmission des matchs, seront équipées de manière professionnelle, permettant une gestion optimale des décibels ainsi que de la diffusion du son à l'intérieur du périmètre de la fête. Des tests devront être effectués avant la manifestation pour une optimisation du système.

Les **horaires d'ouverture** de la zone sont également très importants. Notre proposition serait de l'ouvrir la semaine (du dimanche au jeudi) jusqu'à 30mn après la fin des matchs et

jusqu'à 02h00 les vendredis et samedis. Selon le programme artistique mis sur pied, il est possible que 2 à 3 autorisations spéciales d'ouverture soient demandées en sus des week-ends. Cette proposition d'horaire doit encore être validée par les autorités.

### Mesures à l'étude

En collaboration avec les services de police, nous réfléchissons aux meilleures mesures permettant de réduire les nuisances sonores. Ces mesures sont encore à l'étude et leur efficacité ainsi que leur faisabilité doivent encore faire l'office de réflexions avant d'être appliquées dans le cadre qui nous intéresse.

Ces mesures seraient :

- L'**interdiction** d'utiliser tout engin « style klaxons » dans l'enceinte de la fan zone.
- Créer en collaboration avec les services de police un « **itinéraire klaxons** » pour les **véhicules**, en dehors des zones habitées. Cette mesure a déjà été mise sur pied durant la Coupe du monde en Allemagne et s'est avérée très efficace.
- Discuter avec les divers **établissements publics** aux alentours de la Plaine afin que nos efforts pour la réduction du bruit se fasse de concert et d'ainsi éviter un report des nuisances aux alentours de la Plaine.
- Former une **patrouille anti-bruit**, active sur et autour de la Plaine de Plainpalais, afin de sensibiliser le public au problème et d'éviter les débordements.

### Prochaines étapes

Le projet est pour l'instant en phase d'élaboration et beaucoup de choses doivent encore être mises en place.

Suite à la séance d'information du 20.12.2006, nous proposons de venir régulièrement aux assemblées tenues par l'association des habitants de Plainpalais afin de les informer de l'avancement du projet et de dialoguer, ceci étant la meilleure solution pour aboutir à un projet qui satisfasse tout le monde.

Nous sommes par ailleurs ouverts à toute collaboration avec l'association des habitants de Plainpalais, que cela soit pour développer des projets communs dans le cadre de l'Euro 2008 ou tout simplement pour accueillir ses membres au sein de nos bénévoles, ce qui serait une possibilité unique d'évoluer au cœur même du projet et d'en connaître les diverses facettes.

Nous réfléchissons également à mettre en place divers avantages pour les habitants de Plainpalais, leur permettant par exemple de bénéficier en priorité de billets pour des concerts ou autres manifestations organisées durant l'Euro.

### Contacts et informations

#### NEPSA

Rue des Sablières 12 – 1217 Meyrin  
Tél. : 022 / 798 87 92

[www.gefoot08.ch](http://www.gefoot08.ch)



Site officiel de l'Etat de Genève

## **N°14 NEWSLETTER EUROPE**

**Lettre d'information : Février 2007**

### **L'Eurofoot 2008: Genève s'organise**



Trois matchs de qualification en juin 2008 : pour Genève, l'Eurofoot n'est pas en apparence la timbale du siècle, bien qu'un tirage au sort favorable pourrait amener au stade de la Praille des équipes-phares du tournoi. Même s'il préfère rester prudent, Michael Kleiner, secrétaire adjoint au sport de l'Etat de Genève, estime que les retombées économiques s'annoncent intéressantes, malgré la gourmandise de l'Union des Associations Européennes de Football ([UEFA](#)). L'expérience du Mondial allemand laisse augurer des rentrées importantes. Premier signe tangible encourageant : de nombreux hôtels ont déjà loué une partie de leurs chambres pour la durée des matchs genevois.

Pour comprendre l'enjeu économique, il faut avoir à l'esprit que le tournoi ne se déroulera pas seulement pendant trois soirées dans le stade. « Economiquement, les trois semaines d'événements divers qui se dérouleront dans la ville seront plus importantes. Plus encore qu'au Stade de Genève, c'est sur la plaine de Plainpalais que battra le cœur des supporters, face à deux écrans géants. L'aménagement prévu permettra d'y accueillir jusqu'à 40 000 personnes par soir. Les différents stands seront ordonnés en un «village européen», reflet de la diversité culturelle du continent. Les événements qui ont lieu simultanément à Genève, comme la Fête de la musique, seront intégrés à la manifestation. Pour les fans préférant un cadre plus familial, un écran géant et surtout un camping seront aménagés au centre sportif du Bout-du-Monde. Sur les deux sites, les organisateurs, emmenés par Frédéric Hohl (responsable en outre des Fêtes de Genève et de la Revue) veilleront à assurer un maximum de confort, notamment sanitaire, aux visiteurs.

Le concept, mis au point par le Conseiller d'Etat Mark Müller et son équipe, prévoit aussi une campagne d'image à plus long terme : les organisateurs veulent profiter de l'afflux de journalistes à Genève pour les inviter à découvrir les atouts touristiques et économiques genevois. A noter toutefois que le budget promotion-marketing n'est que de 500'000 francs à Genève, contre cinq millions à Zurich et à peine moins à Bâle et à Berne. « L'Eurofoot 2008 est le plus grand événement sportif que la Suisse ait jamais organisé, souligne Michael Kleiner. La Coupe du monde de 1954 n'était de loin pas aussi complexe et ses enjeux financiers étaient bien moins importants ».

Les exigences de sécurité ont elles aussi fortement augmenté. Le hooliganisme fait désormais partie du paysage footballistique, et le terrorisme du contexte international. Or on sait que des ministres, voire des chefs d'Etat assisteront à l'événement. Après avoir dramatiquement sous-estimé la facture, la Confédération s'apprête au plus gros engagement de soldats depuis la Dernière Guerre : 15'000 hommes répartis entre les quatre villes concernées. Responsables de la logistique, ils n'auront toutefois pas de contact direct avec les visiteurs. Ce rôle reviendra à la police genevoise et aux autres polices cantonales romandes. Mais cela ne suffira de loin pas. Genève souhaiterait la présence d'un fort contingent français, mais leur Constitution l'interdit pour le moment. Si la situation n'est pas débloquée à temps, il sera fait appel aux forces de l'ordre allemandes, grâce à un accord signé entre Berne et Berlin.

Des accords internationaux permettent aussi de demander à des pays participants de retenir sur leur territoire les fans dont le comportement agressif est avéré. En Suisse même, une nouvelle loi ([LMSI](#)), dont le gouvernement genevois vient d'adopter le règlement d'application, permet pour une durée limitée (jusqu'à fin 2009) de tenir un registre des personnes s'étant montrées violentes lors d'événements sportifs. Ils pourront être interdits de périmètre et, s'ils n'obtempèrent pas, obligés de se

présenter à la police. Au besoin, ils seront mis en garde à vue. A Genève, indique Michael Kleiner, la police estime qu'une dizaine de personnes sont susceptibles d'entrer dans cette catégorie.

Enfin, le succès de la manifestation dépendra largement d'une bonne entente entre l'UEFA d'une part et les organisateurs nationaux d'autre part. Michael Kleiner déplore le «manque de sensibilité politique» de l'organisation européenne, qui ne se rend pas toujours compte de l'impact que peuvent avoir ses déclarations auprès de la population locale, notamment lorsqu'elle refuse de voir appliquée [la loi suisse sur la taxation des primes de match des joueurs](#) (pdf).

## GROUPE D'HABITANTS DE PLAINPALAIS

P.A Odile FIOUX  
2, rue Du Bois-Melly  
1205 Genève

Commission des pétitions  
Conseil Municipal de  
La Ville de Genève  
**A l'att. De M. François SOTTAS**

**Genève, le 21 décembre 2006**

**Concerne : pétition Référence P-186 (29.11.2006)**

Monsieur,

Je me permet de confirmer l'information transmise ce jour par téléphone concernant l'appellation sous laquelle nous nous présentons dorénavant.

Notre groupe s'étant élargi à d'autres habitants, il a été décidé de nous organiser en association sous le nom de :

**ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA PLAINE DE PLAINPALAIS**  
**p.a Monsieur Mirko WEBER – 10 rue Gourgas – 1205 Genève**

**C'est donc cette association qui est dorénavant la référence concernant la pétition susmentionnée.**

Je profite de ce courrier pour confirmer également que nous vous demandons de poursuivre l'étude de notre pétition, n'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante lors de l'entrevue du 20 décembre 2006 avec Messieurs Tornare et Hohl.

En vous remerciant de l'attention portée à cette lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Pour le groupe d'habitants :  
Odile FIOUX

NB : adhérent à l'association, il est évident que je reste un contact également possible.

9 déc 2006



S'ABONNER  
→ AU TEMPS

LETEMPS.CH

LE JOURNAL

Sommaire complet  
Editorial  
Zooms  
Temps fort  
International  
Suisse  
Régions  
Economie  
Finance  
Sports  
Société  
Culture  
Eclairages  
Courrier lecteurs  
Météo

FINANCE

Finance  
Fonds placement  
Marchés  
Economie

LES RENDEZ-VOUS

Emploi, formation  
Sortir  
Samedi culturel  
Disques  
Livres  
Sciences  
Multimédia

LES PLUS DU WEB

Dossiers  
Blogs  
Forums  
Archives  
Galeries de photos  
Revue de presse  
Newsletters  
Hors-séries  
Edition RSS  
Edition PDF  
Edition ePaper

LES SERVICES

Abonnements  
Espace abonnés  
Boutique

RECHERCHER

OK

EFFRAYER LA DATE

DOSSIER SPECIAL

Le Temps | Dossier spécial | Affichage de l'article

## Euro 2008: «Il ne faut pas que la fête du football se limite au stade de la Praille»

Questions à Frédéric Hohl, Député radical genevois et organisateur des activités socioculturelles dans le cadre de l'Euro08.

Chloé Dethurens  
Jeudi 2 novembre 2006

Les manifestations organisées autour des trois matchs de l'Euro 08 qui se dérouleront à Genève ne viseront pas seulement les amateurs de football. Les organisateurs veulent un projet rassembleur. Frédéric Hohl explique en quoi.

Le Temps: Où auront lieu les festivités liées à l'Euro 2008?

Frédéric Hohl: Il ne faut pas que la fête se réduise au stade de la Praille, car seule une partie des gens pourront assister aux matchs. Nous avons donc misé sur l'aménagement de deux sites bien différents, la plaine de Plainpalais et le stade du Bout du Monde. Sur la plaine seront installés une scène ainsi qu'un écran géant. Au Bout du Monde, une plus petite scène ainsi qu'un camping pouvant accueillir 3000 personnes, pour les personnes n'ayant pas les moyens d'aller à l'hôtel.

- Quels seront les principaux événements au programme?

- Nous prévoyons que 20 à 30% d'entre eux n'aient rien à voir avec le football, pour contenter le maximum de personnes. Trois grands spectacles auront lieu sur la plaine de Plainpalais, dont un le soir de l'ouverture de l'Euro. D'autres déambuleront dans les rues de Genève. Cinq ou six artistes connus viendront se produire sur les différentes scènes. Nous jouerons la carte francophone: vu que Genève sera la seule ville hôte non germanophone, nous allons inviter le maximum de vedettes françaises, et peut-être anglaises. Pour le reste, il s'agira de découvertes.

- Comment comptez vous gérer le flux de visiteurs?

- Séparer les festivités en plusieurs zones va limiter les nuisances pour les habitants, car les concerts oscilleront entre le Bout du Monde et la plaine de Plainpalais. Ensuite, nous allons mettre l'accent sur la marche comme moyen de transport entre les divers lieux, puisque ceux-ci sont tous à environ vingt minutes les uns des autres. J'ai pu constater l'efficacité de ce concept en Allemagne durant la Coupe du monde: il a permis de diluer le flux de visiteurs tout en les relaxant. Cela évite également la formation de groupuscules dans les transports publics, par exemple. Enfin, en ce qui concerne les concerts, nous allons innover: pour éviter que, si l'un des groupes attire trop de monde, il y ait des débordements, la zone de concert sera délimitée et fermée.

UT  
Nor  
Mol  
Mol  
A  
Le  
Sul  
l'or  
l'Et

Events  
SMSAnnonces  
WebAdresses  
Publicité  
Voyages  
Rencontres

**LE TEMPS SA**

Présentation  
Visite  
Contacts

Mais elle restera gratuite. Comme dans une boîte de nuit, les visiteurs seront fouillés à l'entrée. Lorsqu'il y aura trop de monde dans l'enceinte, ils devront attendre que d'autres personnes en sortent pour y pénétrer. Une zone tampon sera également mise en place où le concert sera visible sur écran géant.

- Où en sont les préparatifs aujourd'hui?

- Un groupe de 12 programmeurs va se réunir dans deux semaines pour décider des artistes qui seront présents. Nous sommes également en train de prendre contact avec les responsables des manifestations qui ont lieu pendant l'Euro, comme le tournoi de beach-volley de la place du Rhône ainsi que la Fête du développement durable, pour leur proposer de s'intégrer à notre projet.

© Le Temps, 2006 . Droits de reproduction et de diffusion réservés.

**Public** Acheter les droits de reproduction de cet article.

**Annonces Google**

**Votre publicité ici**

**Vol Genève**

Vol Genève-Zurich à petits prix: ebookers

[www.ebookers.ch](http://www.ebookers.ch)

**Concerts Genève**

Achat et vente de billets Fixez les prix vous même!

[www.ricardo.ch](http://www.ricardo.ch)

**Immobilier en Suisse**

Appartements, Maisons, Bureaux Plus de 37 000 offres immobilières

[www.immostreet.ch](http://www.immostreet.ch)

**Ecole du Vin Romande**

Cours de dégustation, cours du week end, bons cadeaux, animations.

[terre-oenophile.ch](http://terre-oenophile.ch)

**LE TEMPS**

Place de Cornavin 3  
Case postale 2570  
1211 Genève 2

tel: +41(0)22 799 58 58

fax: +41(0)22 799 58 59

**e-mail**

[info@letemps.ch](mailto:info@letemps.ch)

[www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés.

→ A propos → Nous contacter → Lire notre charte → RSS

top

**12.b) Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 novembre 2006 de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, M. Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Annina Pfund, Monique Cahannes, Martine Sumiviret, Béatrice Graf Lateo, MM. Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, David Metzger, Roman Juon, Thierry Piguet et David Carrillo, acceptée par le Conseil municipal le 22 janvier 2007, intitulée: «Pour un Euro 2008 adapté à la ville et écocompatibile» (M-658)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal, désireux que les événements sportifs et festifs se déroulent au mieux, dans un climat détendu et bon enfant, mais également soucieux des externalités négatives inévitablement produites par les matches et autres réjouissances, parmi lesquelles on citera la hausse du trafic, l'augmentation quantitative des déchets produits, les nuisances sonores et les risques accrus de comportements violents, demande au Conseil administratif:

- de l'informer régulièrement de l'état des réflexions et des décisions prises avec les autres collectivités publiques (Canton, communes) quant à l'accueil de l'Euro 2008;
- dans le cadre de ce projet, de veiller à ce que l'augmentation du volume du trafic soit absorbée autant que faire se peut par les transports publics (notamment des bus spéciaux et directs à destination du stade) et des incitations à la mobilité douce;
- d'insister auprès de GE foot 08 afin que la production de déchets soit réduite au minimum et que l'incitation au recyclage soit la règle;
- d'accorder une attention particulière à la sécurité et aux mesures organisationnelles, tout en évitant que l'Euro 2008 constitue un événement militaire;
- de s'assurer de la transparence des coûts pour l'ensemble du projet et de définir qui assume quel type de charge financière (Confédération, Canton, Ville, FIFA, etc.). Pour cela, de présenter avec anticipation au Conseil municipal un document qui fasse état de tous les coûts directs et indirects pour la Ville (du Service d'incendie et de secours, de maintien de l'ordre, d'élimination des déchets, de mise à disposition des espaces et du matériel de fête, notamment);
- de prendre langue avec les autres villes suisses afin de voir quelles sont les synergies possibles et, à terme, d'instituer un organe de coordination commun

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Développée, 4671.

aux quatre sites de compétition (Bâle, Berne, Genève et Zurich) qui pourrait échanger sur la planification, la réalisation et l'évaluation de l'Euro 2008 en Suisse;

- d'accorder une attention particulière au bruit qui sera supporté par les riverains lors des manifestations publiques.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Du 7 au 29 juin 2008, l'Euro 2008 de football se déroulera conjointement en Autriche et en Suisse. Le match d'ouverture se disputera le samedi 7 juin à Bâle et la finale le dimanche 29 à Vienne. Trois matches auront lieu au Stade de Genève les samedi 7, mercredi 11 et dimanche 15 juin. Les équipes ne seront connues qu'en décembre 2007 à l'issue de la cérémonie de tirage au sort.

L'Etat de Genève a décidé de profiter de cette occasion pour créer un événement autour de cette manifestation dont l'engouement du grand public est à chaque édition plus grand. A cet effet, le Conseil d'Etat a mandaté la société NEPSA – News Events Production SA, dirigée par M. Frédéric Hohl, pour organiser des animations sur la plaine de Plainpalais et l'accueil des visiteuses et visiteurs dans un camping à créer au stade du Bout-du-Monde. Le Conseil administratif a donné son accord de principe en demandant à l'organisateur de veiller à prendre toute mesure visant à limiter au minimum les nuisances sonores pour les habitants de Plainpalais.

Les travaux et discussions relatifs à l'organisation des animations et du camping se déroulent au sein d'un groupe de travail interne à la Ville regroupant les services municipaux concernés (SIS, Voirie – Ville propre, Sports, Agents de ville, Domaine public, SAPP, Bâtiments, Mobilité, etc.). Ce groupe est présidé par M. Yves Nopper, directeur du département des sports et de la sécurité, qui représente par ailleurs la Ville dans le groupe de coordination générale Euro 2008 de l'Etat, groupe présidé par M. Michael Kleiner, secrétaire adjoint au sport et coordinateur pour l'Euro 2008. M. Kleiner assure également la coordination avec les autres villes de Suisse afin de développer des synergies, par exemple en matière de planification, de mobilité et transport ou de publicité.

A un peu plus d'une année du début de cet Euro de football, l'état de situation des préparatifs peut être résumé de la manière suivante.

En matière de transports et de mobilité, priorité sera donnée aux transports publics. Chaque billet d'entrée au stade sera accompagné d'un billet de train gratuit valable sur tout le réseau suisse le jour du match et jusqu'à 12 h le lendemain. L'UEFA contribuera d'ailleurs financièrement à cette opération. La gratuité des

TPG sera également offerte aux détenteurs de billets et l'offre Unireso sera augmentée les jours de match. Le Canton discute actuellement au niveau fédéral et local à l'extension de l'offre nocturne des transports publics.

A l'instar de ce qui a été constaté dans les villes allemandes lors du Mondial de football en 2006, priorité sera donnée à la mobilité douce en ville. Un itinéraire réservé aux piétons reliera la gare Cornavin à la plaine de Plainpalais, le Stade de Genève et le camping du Bout-du-Monde. Des contacts sont en cours avec Genève Roule et Mobilidée pour mettre à disposition des vélos.

La problématique de la gestion des déchets sera prise en compte par le Service Voirie – Ville propre. L'entreprise Serbeco sera sollicitée et la récupération des déchets sera garantie. A l'instar de ce qui a été mis en place en Allemagne lors du Mondial 2006 déjà cité, les organisateurs examinent l'idée d'offrir en consigne des gobelets souvenirs qui sont conservés et réutilisés, ce qui aurait pour effet de réduire le volume des déchets.

Pour ce qui concerne la Ville de Genève, les aspects liés à la sécurité sont du ressort du Service d'incendie et de secours (SIS) qui agit dans le cadre du dispositif Osiris. Les différents scénarios sont en préparation au niveau fédéral et cantonal. Les communes seront en outre sollicitées pour mettre à disposition des agents de sécurité municipaux. L'effort principal en matière de sécurité sera porté les trois jours de matches.

D'une manière générale, le financement de l'Euro 2008 est principalement assuré par la Confédération, les cantons et l'UEFA. Pour ce qui concerne les services municipaux, le SIS prendra en charge ses frais engendrés dans le cadre d'Osiris, à savoir les heures supplémentaires budgétées avant et pendant les matches. Le service Voirie – Ville propre devra également dégager des moyens supplémentaires pour la location de matériel de nettoyage complémentaire, voire de matériel de fête, vu le grand nombre de manifestations se déroulant en juin. Par contre, le coût d'installation du camping du Bout-du-Monde sera intégralement pris en charge par la société NEPSA, le montage proprement dit étant assuré par la Sécurité civile cantonale. Si nécessaire, les frais de remise en état des terrains seront pris en charge par cette société. En tout état de cause, les charges inhérentes à l'Euro seront absorbées par les budgets de fonctionnement des différents services concernés.

Le Conseil administratif est particulièrement attentif aux nuisances sonores engendrées dans le périmètre de la plaine de Plainpalais, cet aspect ayant donné lieu à une pétition d'un groupe d'habitants (P-186 du 27 novembre 2006). En décembre 2006, une délégation du Conseil administratif a rencontré M. Hohl qui s'est engagé à tout mettre en œuvre pour diminuer ces nuisances. En raison des dimensions de l'événement et de la proximité avec le Stade de Genève, aucun site autre que la plaine de Plainpalais ne se prête à ces animations. Des contacts

fréquents ont lieu entre l'Association des habitants de Plainpalais et la Ville pour assurer la meilleure concertation possible. Le Service cantonal de lutte contre le bruit ainsi que le Domaine de protection de l'environnement sont également associés à cette démarche.

En conclusion, le Conseil administratif suit de très près les préparatifs de l'Euro 2008 afin de répondre notamment aux préoccupations exprimées par la motion.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*André Hediger*

**M. Jean-Charles Lathion, rapporteur** (DC). J'aimerais adresser mes remerciements à M. Sottas, qui a dirigé les débats de la commission des pétitions avec beaucoup de maestria et un grand sens de l'écoute. J'ai malheureusement oublié de le mentionner dans mon rapport.

La pétition P-186 est le reflet d'une exaspération des habitants de la plaine de Plainpalais, qui n'en sont pas à leur première manifestation. En 2006, ils ont déjà vécu le Mondial, avec des difficultés certaines, un bruit permanent, une impossibilité de dormir. Vous avez lu dans le rapport la description d'enfants qui n'arrivent plus à dormir, qui pleurent la nuit, et de jeunes qui ont de la peine à se préparer pour aller à l'école le lendemain. Le rapport fait état du sentiment des habitants d'être incompris par la police lorsqu'on appelle, par les autorités, par la presse aussi, qui a tendance à magnifier ce type d'événement, et c'est naturel.

La pétition P-186 met en évidence une dichotomie entre le vécu des habitants au quotidien et l'attente des organisateurs, c'est-à-dire une grande fête du foot, l'occasion pour Genève de rayonner, grâce aux caméras du monde entier braquées sur elle, l'opportunité de redonner un peu de muscle à cette ville et toute l'ampleur qu'elle mérite au niveau international.

Les faits pourtant, malgré l'appréhension des habitants, sont têtus. Genève a été choisie pour l'Eurofoot et la sélection des équipes aura une incidence certaine sur les nuisances sonores. Par sa localisation centrale, la plaine de Plainpalais est un lieu incontournable. L'organisation, enfin, a été confiée à un maître en la matière, Frédéric Hohl, que tout le monde connaît. Lors de son audition en commission, M. Hohl n'a pas caché la réalité telle qu'il la prévoyait. Il nous l'a dit: l'Eurofoot sera dix fois pire que le Mondial pour les habitants. A l'évidence, ce «dix fois pire pour les habitants» signifie aussi «dix fois mieux pour les tifosi»!

M. Hohl a montré l'importance de canaliser les énergies non seulement par la maîtrise des voies d'accès, mais aussi grâce à l'organisation de manifestations

susceptibles d'assouvir et de calmer les passions du public. Je pense qu'il y a là une volonté assez intelligente de faire en sorte que le public venu d'un peu partout trouve, durant cette période, de tels lieux.

Les organisateurs ont prévu des chambres d'hôtes à la campagne pour les habitants qui ne pourront pas supporter les événements. Le rapport mentionne deux *fan's zones* réservées aux fanatiques du football: la plaine de Plainpalais et le stade du Bout-du-Monde. J'ai lu récemment dans les journaux que la patinoire des Vernets serait également réquisitionnée. La sécurité sera organisée en coordination complète avec la gendarmerie et les compagnies de sécurité privées.

Les décisions étant donc prises, toutes les mesures de prévention et de sécurité faisant l'objet de préoccupations constantes des organisateurs, d'une part, de la Ville et de l'Etat, d'autre part, il était impossible pour la commission de répondre à la demande des pétitionnaires. Je vous le rappelle parce que là est le cœur du sujet, cette demande consistait à déplacer les manifestations prévues à la plaine de Plainpalais sur un autre site du canton, tel que le stade du Bout-du-Monde, déjà réquisitionné pour l'occasion.

Nous avons donc préconisé, de façon tout à fait logique, le classement de cette pétition. Dans sa réponse à la motion M-658 déposée par les socialistes, le Conseil administratif écrit qu'il s'est assuré que toutes les mesures seront prises. Cette réponse est liée à la pétition P-186 dans notre débat de ce soir. Vous avez vu que l'Etat est impliqué, que la Ville est impliquée. Les travaux sont permanents pour veiller à ce que toutes les mesures soient prises afin d'éviter le plus possible les nuisances, mais des nuisances, rappelons-le, seront inévitables. Il faut l'admettre et avoir le courage de le dire.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Si j'ai bien compris le discours de M. Lathion, nous devons tous nous plier au *sport business*, même si nous savons qu'il n'a plus grand-chose à voir avec le sport. Quant à dire que Genève y gagnera, l'avenir nous le dira lorsque nous ferons le bilan des hordes de supporters qui défilent dans nos rues... Il sera temps à ce moment-là d'en dresser le bilan.

Mais mon propos n'est pas celui-là. Au sujet des supporters, je suis étonnée de ne rien trouver, ni dans la presse ni dans les différentes interventions sur cet Eurofoot, sur le trafic d'êtres humains. Je n'ai pas besoin d'argumenter beaucoup, j'imagine bien que, dans cette salle, les conseillers municipaux et les conseillères municipales sont au fait des problèmes de trafic d'êtres humains. Ils sont, comme moi j'imagine, émus à la vue de la souffrance vécue par les femmes qui subissent le trafic d'êtres humains. Or vous n'êtes pas sans remarquer qu'il est devenu

presque une habitude d'offrir aux supporters, au même titre que des bières, des espaces pour les décontracter et je ne sais quoi encore, avec des services sexuels. Nous avons pu le constater durant la Coupe du monde en Allemagne.

Alors, mon propos est de dire: est-il possible que les autorités en charge de cette problématique et de la sécurité de notre ville n'aient pas pris en compte cette éventualité? Si elles l'ont fait, j'aimerais bien savoir comment et où, mais je suis certaine qu'en parlant de prostitution il y aura encore des âmes chagrines pour m'expliquer que c'est le plus vieux métier du monde, que ce n'est pas interdit dans notre pays, qu'il est extrêmement difficile de contrôler tout le monde, ou que sais-je... J'en suis consciente, parce que ces arguments-là sont, eux également, aussi vieux que le monde.

Ma question est double. D'une part, les autorités se sont-elles préoccupées de ce problème et, d'autre part, un travail de prévention est-il en préparation, à quel niveau, où et comment? Ce n'est un secret, j'imagine, pour personne dans cette assemblée: qui dit rapports sexuels dit transmission de maladies. J'aimerais savoir si les autorités ont aussi pensé à cela et, bien entendu, à limiter tant que faire se peut, et là je comprends les difficultés que l'on peut rencontrer, le trafic d'êtres humains, qui me semble quelque chose d'extrêmement grave.

C'est pourquoi, comme lors du vote en commission, où mon groupe A gauche toute! s'était abstenu, nous nous abstiendrons ce soir, non pas que nous ne soyons pas d'accord avec les décisions prises de classement – comme tous, nous sommes absolument convaincus qu'il n'y a plus rien à faire, que les jeux sont faits, si je puis dire – mais parce que cet aspect des choses devrait être pris en compte par nos autorités. Je souhaite que la fête soit belle, mais qu'elle ne se transforme pas en enfer pour ceux qui ne sont pas obligatoirement motivés par ce genre de rencontres.

**M. Jean-Charles Rielle (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les deux préopinants ont soulevé les bonnes questions, puisque Jean-Charles Lathion a parlé des soucis légitimes de la population qui côtoie la plaine de Plainpalais et M<sup>me</sup> Salika Wenger d'un problème déjà envisagé dans le cadre du Mondial, mais qui, heureusement, ne s'est apparemment pas manifesté, puisque certaines mesures ont été prises à la connaissance de ce qui s'est passé au Mondial. Nous ne sommes donc pas surpris par le classement de la pétition, puisque les autorisations ont déjà été données. Notre commission ne pouvait pas prendre une autre décision.

Cela dit, pour tenir compte du travail fait notamment par Manuel Tornare auprès de cette population, la commission des pétitions devrait normalement, comme le souhait en avait été exprimé, déposer une nouvelle motion, avec un

certain nombre de recommandations qui prendront en compte les propositions des habitants. A partir du moment où la population risque d'être assez égale à ce qu'elle doit être, l'ouverture de nouveaux sites, et en particulier de la patinoire, devrait favoriser une certaine dilution et apporter un tout petit peu de confort aux habitants signataires de cette pétition.

Voilà, les autorisations sont maintenant données. Par conséquent, nous devons aller de l'avant et, dans un délai très raisonnable, déposer une motion, signée par l'ensemble des commissaires, tous partis confondus, je l'espère. Cette motion tiendra compte des améliorations possibles et, bien entendu, des remarques de M<sup>me</sup> Salika Wenger par rapport à la traite d'êtres humains, à laquelle nous ne pouvons qu'être très sensibles et à laquelle il faut aussi donner quelques réponses.

**M. Alexis Barbey (L).** Vous m'excuserez de ne pas entrer dans des considérations qui dépassent à mon avis la problématique de l'Eurofoot, considérations auxquelles il s'agit d'être attentifs mais dont le règlement n'est pas du ressort de ce Conseil municipal. De même, si on a soudain 50 000 personnes de plus sur la plaine de Plainpalais, il y a un risque de transmission de grippe, mais on ne va pas pour autant acheter une provision de mouchoirs! On ne parle pas de grippe aviaire, là...

Si nous éloignons ces soucis qui ne doivent pas être les nôtres, il nous reste à nous concentrer sur les problèmes que nous avons effectivement à régler ici. Or je crois que notre problème principal est de veiller à la tranquillité de la population et de faire en sorte que les gens qui vivent alentour de la plaine de Plainpalais ne souffrent pas trop des manifestations prévues.

Deux remarques à ce propos. D'une part, les projets du conseiller d'Etat en charge du dossier que nous avons pu voir me paraissaient de nature à rassurer les populations, parce qu'il existe un projet structuré, destiné à permettre aux gens de voir dans les meilleures conditions possibles les matches retransmis en simultané dans les différents stades. Le fait que tout cela soit entouré évitera le plus possible les débordements.

D'autre part, j'aimerais rappeler aussi que la mise en place de cette fête sur la plaine de Plainpalais n'est pas destinée avant tout aux supporters étrangers. Je pars du principe que si les supporters étrangers font le déplacement de Genève, c'est pour aller voir le match en trois dimensions dans le stade. Mais cette fête à Plainpalais est destinée à la population genevoise, dont une grande partie – comme une grande partie des gens du reste du monde – n'obtiendra simplement pas de billets.

Pourquoi? Parce que les billets réellement en vente sont très peu nombreux et que la proportion entre l'offre et la demande va nettement en faveur de la

deuxième. En outre, le prix de ces billets n'est pas forcément accessible à tout le monde. Si vous faites un budget pour aller voir le match ne serait-ce qu'avec vos enfants, vous atteignez des sommes très importantes et pas accessibles à tout le monde.

Cette fête à Plainpalais élargira donc la faculté des Genevoises et des Genevois – et des jeunes de cette ville – de se rendre aux matches, en particulier à ceux qui auront lieu à Genève. En effet, ils n'auront guère accès au Stade de Genève, parce que, aussi grand qu'il soit, il ne pourra pas accueillir toute la ville.

Je pense que le développement de ces activités sur la plaine de Plainpalais est vraiment en faveur de la majeure partie de la population de Genève. Celle-ci n'est pas vraiment à plaindre, puisqu'un article paru dans *Le Temps* du 25 juin 2007 relève que la ville de Genève, comme Bâle et Zurich, connaît une excellente qualité de vie en termes européens, certes derrière un certain nombre d'autres cités, du genre Oslo, Londres et Copenhague. Mais nous sommes extrêmement bien lotis à Genève.

Je ne peux pas m'empêcher de replacer une phrase mise en exergue par le journaliste, puisque le Conseil administratif in corpore est présent ce soir. Le paramètre principal qui permet de juger de la qualité de vie d'une cité, si elle est intéressante et agréable ou non, c'est l'organisation politique d'une métropole, qui influence sa croissance et son produit intérieur brut. Si les autres paramètres sont importants, ils sont néanmoins plus ou moins équivalents entre les villes.

Je conclus sur cette constatation et je souhaite que la ville de Genève connaisse toujours une organisation politique la plus harmonieuse et la plus conviviale possible dans le sens de sa coordination avec l'Etat, pour que les Genevois continuent de vivre dans une ville agréable et que le plus grand nombre d'entre eux bénéficient des festivités qui ont lieu sur son terrain.

Je tiens à répéter, puisque j'avais commencé par là, que cela ne veut évidemment pas dire qu'il n'est pas de notre rôle de veiller à la tranquillité de la population. A mon avis, la Ville de Genève, comme l'Etat de Genève, a pris les mesures nécessaires pour répondre à ces soucis naturellement importants aux yeux de tout le monde. Néanmoins, cette pétition ne va pas dans l'intérêt général, mais dans un intérêt trop particulier pour que nous la suivions.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Les Verts sont partagés sur cet objet et je représenterai ceux qui sont favorables au classement de la pétition. Pour les raisons qui ont déjà été évoquées par plusieurs d'entre nous, le Conseil administratif ne pourrait pas prendre la mesure qu'impliquerait l'acceptation de cette pétition, c'est-à-dire l'interdiction de toute manifestation sur la plaine de Plainpalais.

De plus, les Verts ont voté l'excellente motion M-658 déposée par le groupe socialiste, qui demande d'accompagner cet événement en tentant de faire cohabiter des intérêts contradictoires. Cela s'appelle le «vivre ensemble», qui ne va pas de soi. On l'a déjà dit, la question n'est pas de savoir si l'Eurofoot aura lieu à Genève – il aura lieu – mais de savoir comment il se déroulera. Nous souhaitons qu'il se passe bien et qu'il ressemble plus à la Fête de la musique qu'au G8...

A cet égard, nous avons bien lu la réponse du Conseil administratif à la motion M-658, et les déclarations de l'organisateur de l'événement sur les mesures qui seront prises par rapport aux nuisances. On y apprend que beaucoup de choses sont encore à décider et que des dispositions sont à l'étude, par exemple la création d'un itinéraire réservé aux piétons qui relierait la gare de Cornavin à la plaine de Plainpalais et au Stade de Genève, ou encore la création d'un «itinéraire klaxons» pour les véhicules en dehors des zones habitées, comme cela a été fait en Allemagne.

Mais cette dernière mesure nous semble un peu difficile à réaliser en l'état, parce qu'il n'y a pas beaucoup de zones inhabitées à Genève. Nous souhaitons effectivement, dans ce sens-là, qu'un maximum soit fait pour agrandir le plus possible cette zone piétonne. On pourrait imaginer une énorme zone piétonne qui irait de la gare de Cornavin au Stade de Genève. On réglerait ainsi le problème des après-matches, celui des klaxons – le vrai problème de cet Eurofoot – en créant une large zone piétonne et une interdiction de circuler, à part pour les véhicules d'urgence. Nous réglerions ainsi ce problème de nuisances.

Enfin, dans la motion M-658, il était demandé que le Conseil municipal soit informé régulièrement de l'état des réflexions et des décisions prises. Nous souhaitons que ces informations nous soient données régulièrement et qu'on ne se contente pas de considérer la question close avec cette réponse à la motion. Que les informations continuent à nous parvenir, ainsi que l'état des discussions en cours avec les habitants!

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Je dois dire que je m'étonne un peu d'entendre ce que j'ai entendu aujourd'hui à propos du classement de cette pétition. En effet, nous avons autour de cette plaine de Plainpalais un groupe d'habitants beaucoup plus important qu'on ne le pense, qui n'ont malheureusement réagi que tardivement en déposant une pétition, et qui se retrouvent maintenant en train de nous entendre dire dans nos débats: «Voilà, ça ne nous appartient pas, à nous Ville de Genève, nous ne pouvons pas faire grand-chose et, de toute façon, les mesures déjà prises vont exactement dans le bon sens...»

Je constate que, dans cet hémicycle, tout le monde est au fond d'accord avec ce constat. Pour ma part, je dois dire que je ne suis pas du tout satisfaite, ni de la

proposition de classer cette pétition, ni de la réponse à la motion du Parti socialiste. En effet, que nous disent les pétitionnaires? Ils nous disent: «Déplaçons les manifestations prévues à la plaine de Plainpalais ailleurs!» On leur répond: «Mais pas de problème... On fait des arrangements... On fera en sorte que, éventuellement, les bistros ferment un peu plus tôt... On réalisera un plan piétons et, surtout, on se concertera et on vous rencontrera...»

Mais qu'apprenons-nous? En fait, les habitants n'ont rencontré les autorités et les organisateurs qu'à deux reprises. Je trouve que c'est peu en matière de concertation. Ma question est la suivante: quel type de processus participatif aimerait-on avoir dans cette Ville de Genève? Nous constatons qu'il est répondu à des habitants directement concernés: «Vous habitez dans un endroit de toute façon bruyant... Vous n'avez qu'à faire avec...» C'est la réponse de M. Hohl. Ou encore: «Mais prenez des chambres d'hôtes! Allez vivre ailleurs et ce sera très bien...» Toutes ces réponses, notamment des organisateurs, nous ne pouvons pas les accepter.

Nous ne pouvons pas non plus accepter que l'on dise: «Vous aurez un club de fans à Plainpalais et un autre éventuellement à la patinoire des Vernets.» Mais cela ne contribuera qu'à développer un flux continu de supporters entre un lieu et l'autre. Il y aura donc des problèmes énormes de nuisances.

Je voulais dire aussi que les autorités, notamment celles de la Ville, répondent qu'il ne leur appartient pas de s'opposer à une manifestation décidée au niveau de la Confédération, pour laquelle le Canton mettra une somme de 8 à 10 millions de francs... En revanche, elles nous disent qu'elles peuvent intervenir sur des mesures du style environnemental.

Je suis toutefois désolée de constater que ces mesures ne sont pas suffisantes. Nous n'avons aucune étude de coûts sur l'impact de cette manifestation. Or nous devrions disposer maintenant, grâce à de nombreuses expériences dans d'autres pays du monde, notamment au Portugal, de suffisamment d'éléments pour savoir que les coûts sont bien supérieurs aux retombées de type économique ou politique que nous pourrions avoir dans cette ville appelée Genève internationale.

Pour moi, c'est une question fondamentale. Nous ne pouvons pas nous contenter des dispositions qui figurent dans la réponse à la motion des socialistes. Je me pose donc la question du processus participatif, qui n'a pas du tout fonctionné et qui ne fonctionne toujours pas. Les habitants sont extrêmement fâchés, choqués. Ils ont relancé les autorités, mais rien n'est encore venu... Je suis désolée de contredire M. Tornare, mais la consultation n'a pas lieu. Il y a eu deux séances en tout et pour tout et, depuis la fin du mois de mars, il n'y a plus eu de réunion avec les habitants de Plainpalais.

Je pose une autre question: quel rôle veut-on pour le sport? Je m'étonne, pour ma part, de voir avec quel consensus tout cet hémicycle – les intellectuels et

les politiques – se tait face à ce *sport business*. Nous sommes devant une dérive énorme où on met les gens ensemble, au nom d'un processus qu'on dit festif et qui entraînera des problèmes inimaginables. Il serait irresponsable de penser que nous aurions, avec le sport, une possibilité de résoudre des problèmes que ni le social ni le politique ne peuvent résoudre.

Pour toutes ces raisons, personnellement, je m'opposerai au classement de cette pétition. Mais le groupe des Verts aura la liberté de vote.

Je poserai enfin une dernière question – la question peut-être fondamentale. Nous parlons beaucoup de réchauffement climatique, de tri des déchets, des conséquences environnementales d'une manifestation de ce type... En quoi, finalement, cette manifestation dite internationale la plus importante au monde – ou l'une des plus importantes – contribuera-t-elle réellement au développement durable de notre cité? (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Martine Sumi** (S). Je voulais juste intervenir par rapport aux préoccupations de la préopinante d'A gauche toute!, M<sup>me</sup> Salika Wenger, et informer cette assemblée du dépôt, hier soir, de la motion M-690 intitulée «Contre la traite des êtres humains». Etant donné le contexte de l'Euro 2008, une grande campagne nationale a été lancée en juin de cette année. Elle réunit, entre autres, Amnesty International et beaucoup d'associations préoccupées par la traite des êtres humains qui travaillent directement sur cette question. C'est donc tout récent.

Nous souhaitons que la Ville de Genève s'associe à cette campagne, justement pour donner un signe fort dans la lutte contre la traite des êtres humains, quelle que soit la finalité de cette traite. La recommandation que je souhaiterais faire, c'est que nous puissions bénéficier de l'effet de synergie de cette campagne lors de l'Euro 2008, en apprendre quelque chose et pouvoir la réutiliser à d'autres occasions. Il serait bien que cette motion soit traitée rapidement pour qu'elle soit efficace le moment venu, ou même avant l'Euro 2008.

**M. Pierre Rumo** (AGT). J'aimerais d'abord rappeler que trois matches se dérouleront à Genève, les 7, 11 et 15 juin 2008. Il ne faut donc pas penser qu'il y aura forcément une horde de supporters de tous pays qui viendront dans notre ville, d'autant plus que nous ne savons pas, à l'heure actuelle, quelles équipes joueront dans notre cité.

Point positif quand même dans le projet concocté par M. Frédéric Hohl: les jeunes et les supporters auront la possibilité de camper au Bout-du-Monde, sur le modèle du G8. C'est une bonne chose et j'espère que nous ne verrons pas, dans notre cité, les débordements d'il y a quatre ans.

Il ne faut pas se leurrer, contrairement à ce que pense M. Barbey, beaucoup de supporters viendront dans notre ville, même s'ils n'auront pas forcément des places au Stade de Genève. Il y aura de toute façon beaucoup de supporters des pays qui joueront à Genève et nous devons prévoir un accueil, et notamment un accueil bon marché, pour les jeunes et les gens qui n'auront peut-être pas les moyens d'aller à l'hôtel.

Il est vrai qu'un aspect est quelque peu oublié dans le projet Euro 2008 à Genève, c'est la culture. Le journal *Le Temps* l'a relevé il y a quelques jours. Nous aurions pu souhaiter un peu plus d'événements culturels autour de cet Euro 2008. Il y a un certain manque à ce niveau.

J'aimerais toutefois signaler à ceux qui ont peur pour les habitants de Plainpalais que le Mondial 2006 s'est relativement bien passé. A ma connaissance, il n'y a pas eu d'excès aux alentours de la plaine de Plainpalais. Les gens cherchent à l'heure actuelle une certaine convivialité, nous l'avons vu lors de la Fête de la musique, il y a quelques jours dans notre ville. Elle s'est très bien déroulée.

Certains ont peut-être raison de ne pas vouloir mélanger Fête de la musique et fête liée au football. Malgré tout, ce sport intéresse un grand nombre de nos concitoyens et je pense qu'il faut laisser une certaine animation et une certaine convivialité exister autour de cet événement, qui est le troisième plus important après les Jeux olympiques d'été et la Coupe du monde de football.

**M. Jean-Charles Lathion, rapporteur (DC).** J'aimerais clarifier la position de la commission des pétitions par rapport aux limites de nos compétences. La commission s'est trouvée devant une situation très claire. Les décisions ont été prises, les autorisations ont été données. Comment donc aller à l'encontre de ces décisions et aller dans le sens des habitants, qui demandaient que la plaine de Plainpalais soit remplacée par le stade du Bout-du-Monde? Impossible!

Je comprends les réactions de M<sup>me</sup> Contat Hickel et je souhaite, Monsieur le président, que le Conseil administratif en tienne compte. Dans ce cas-là, un médiateur pourrait relancer les discussions entre les organisateurs et les habitants, car ces habitants doivent être entendus. A vrai dire, ils ne le sont peut-être pas suffisamment. Actuellement, le dialogue entre les organisateurs et les habitants est pratiquement rompu et il faut le réintroduire et le réalimenter pour assumer l'événement qui se prépare.

J'ai aussi été sensible aux arguments de M<sup>me</sup> Salika Wenger par rapport au trafic des êtres humains et au commerce sexuel à de telles occasions. Nous serons très attentifs au traitement de cette motion M-690.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste n'a pas tout à fait fait la mansuétude dont vient de faire preuve le préopinant démocrate-chrétien envers la déclaration de tout à l'heure de M<sup>me</sup> Contat Hickel – vous transmettez, Monsieur le président. Si chacun, chacune peut bien évidemment exprimer ce qu'il entend personnellement par rapport à des propositions, toujours est-il que l'ensemble des partis politiques a classé cette pétition et qu'il convient de le relever.

En fait, il est complètement erroné de dire que rien n'a été fait dans le sens des pétitionnaires par le Conseil administratif. Si nous lisons la réponse à la motion M-658 – motion, je le rappelle, du Parti socialiste – il est dit que «le Conseil administratif est particulièrement attentif aux nuisances sonores engendrées dans le périmètre de la plaine de Plainpalais». Il a essayé de répondre aux pétitionnaires par une délégation du Conseil administratif auprès de M. Hohl, afin de voir ce qui pouvait être fait pour répondre aux habitants. Cette rencontre a été suivie par des contacts fréquents entre l'Association des habitants de Plainpalais et la Ville en vue d'assurer la meilleure concertation possible. Le magistrat Tornare s'est rendu lui-même à une réunion avec les habitants de Jonction-Plainpalais sur le thème justement de l'Eurofoot.

En conséquence, ces préoccupations ont été prises en compte. Elles sont tellement bien prises en compte que le rapport P-186 A de la commission des pétitions, qui invite au classement, nous dit que certaines d'entre elles méritent d'être étudiées. Raison pour laquelle la commission des pétitions s'était engagée à rédiger une motion pour répondre précisément aux questions posées, tout en relevant que le Conseil administratif s'est prononcé et a pris des mesures, comme on l'a vu tout à l'heure.

Enfin, le Parti socialiste aimerait rappeler que, n'en déplaise à certains, le foot reste encore une activité populaire et, qu'on le veuille ou non, des gens prennent plaisir à ce genre de manifestations. Nous devons nous donner les moyens pour qu'elles se déroulent de la meilleure façon possible. Nous ne pouvons pas avoir certaines présomptions envers des manifestations populaires, car le football reste un sport pratiqué par tous les milieux sociaux, n'en déplaise à certains.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il m'appartient de vous apporter quelques précisions, puisque c'est un projet évolutif et que la réponse à la motion M-658 que vous avez pu lire – et que nous traitons en même temps que la pétition – est déjà un tout petit peu dépassée.

Mais j'aimerais relever tout d'abord les excellents propos tenus à l'instant par M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio. Je les partage et le Conseil administratif dans son

ensemble les partage également, parce que le Conseil administratif aime les fêtes populaires. Il considère que l'Euro 2008 est une fête populaire et qu'il convient d'attacher un soin particulier à sa préparation, parce que la pire chose qui pourrait se produire, Mesdames et Messieurs, c'est précisément de ne rien préparer, de se boucher les yeux, d'éviter de voir les problèmes potentiels qui pourraient être générés par la tenue, à Genève notamment, de cette importante manifestation.

Concrètement, et je reprends ici l'esprit de l'intervention de M. Lathion, nous ne pouvons pas faire l'économie de penser que les flux humains convergeront vers Plainpalais et que, si rien n'est préparé pour l'accueil de ces personnes venues à Genève pour assister aux matches ou suivre cette compétition sur des écrans géants, ce sera bien pire que si nous organisons quelque chose. Alors, tant qu'à organiser quelque chose, organisons bien, organisons dans le sens indiqué par la motion M-658! Je remercie au passage ses auteurs d'avoir indiqué ces directions, parce que nous avons à cœur, nous le Conseil administratif, d'y répondre concrètement.

Première réponse importante et qui va dans le sens des souhaits du groupe des Verts – ou d'une partie, si j'ai bien compris – c'est l'insistance sur la qualité de la participation de la population, et prioritairement de la population directement concernée par les nuisances sonores. Nous avons décidé, dans le cadre des discussions préalables à l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif, de constituer une délégation Euro 2008 – il n'y a pas beaucoup de délégations, c'est un signe de notre part – constituée de Manuel Tornare et de moi-même.

Cette délégation se rendra, à intervalles réguliers, auprès des habitants pour expliquer le développement du projet et pour être à leur écoute si, d'aventure, ils ont des propositions concrètes d'aménagement relatives à la diminution des nuisances sonores, ou en lien avec l'organisateur principal de la manifestation sur Plainpalais, à savoir la société NEPSA, New Events Production SA.

Deuxième aspect, pas plus tard que cet après-midi, j'étais dans le bureau de M. Moutinot, chef du Département cantonal des institutions, pour traiter notamment de ce dossier de l'Euro 2008, dont l'Etat a la maîtrise principale, notamment sous l'angle de la traite des êtres humains. Je ne veux pas me faire le porte-parole du conseiller d'Etat, il aura l'occasion de le dire lui-même, mais c'est une préoccupation de sa part et c'est une préoccupation des autorités cantonales, puisque c'est à elles qu'il revient d'apporter des réponses à ces questions.

Je crois pouvoir dire que ce problème est traité d'autant plus sérieusement que les autorités, par le biais de plusieurs délégations, se sont rendues en Allemagne, dans le cadre du Mondial 2006, pour voir ce qui se faisait non seulement par rapport à la gestion des flux, du hooliganisme et de ce qu'on appelle le phénomène ultra, mais par rapport à la question épineuse, extrêmement sensible, de la traite

des êtres humains, en particulier du tourisme sexuel pratiqué à l'occasion de ces manifestations.

Je reviens maintenant sur les efforts que veut déployer le Conseil administratif en termes d'accueil. Accueil, évidemment, des visiteurs étrangers, et c'est là essentiellement des notions de gestion des flux, de développement de l'offre écomobile et en matière de transports publics pour les soirées spécifiques des 7, 11 et 15 juin 2008, qui donneront lieu à des matches.

J'ouvre une parenthèse pour préciser que nous sommes évidemment en attente du mois de décembre de cette année, quand nous saurons quels pays seront désignés pour jouer ici à Genève. Ce tirage au sort aura une incidence évidente sur le type de manifestation et le caractère plus ou moins festif ou plus ou moins violent que pourraient recouvrir ces trois échéances.

Cela dit, nous faisons un effort particulier pour les visiteurs sous l'angle de la mobilité, je l'ai dit, de l'accueil, de l'hébergement, de l'hébergement populaire, avec la mise à disposition des zones herbeuses du stade du Bout-du-Monde, et la mise à disposition aussi d'un itinéraire piétonnier. A cet égard, je peux donner des informations supplémentaires à celles contenues dans la réponse à la motion M-658.

Nous travaillons avec différentes sociétés privées et des organismes publics de la place pour étudier, sous l'angle de la mobilité et sous celui des nuisances sonores générées par un flux de personnes, le meilleur moyen d'inviter les gens à pratiquer la ville à pied pour rejoindre les différents sites, Plainpalais, la patinoire des Vernets – envisagée, pour le moment, comme une solution de repli en cas de mauvais temps et non comme un site en tant que tel – la zone du Bout-du-Monde et, naturellement, le Stade de Genève.

Mais nous soignons aussi l'accueil des Genevois, parce que nous pensons que nous devons sans doute encadrer un certain nombre de manifestations plus ou moins spontanées. Je pense ici aux nombreux bistros ouverts en soirée, qui offriront la possibilité de suivre les matches – qu'ils aient lieu à Genève ou ailleurs – sur des grands écrans, et à toutes les nuisances supplémentaires ou débordements éventuels sur le domaine public.

Sachez de ce point de vue, Mesdames et Messieurs, que les services de mon département, associés à quelques services tel, par exemple, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), mais prioritairement ceux de mon département, c'est-à-dire la Voirie, les pompiers, la police municipale, la protection civile, tous ces services ont prévu d'être sur les dents durant ce mois de juin 2008. Le mois de juin est en effet le mois qui génère le plus de manifestations à Genève. Nous devons gérer en même temps la Fête de la musique, les promotions scolaires, pour ne citer que ces deux grandes manifestations, et l'Euro 2008.

Concrètement, toute cette organisation implique du matériel supplémentaire. Imaginez les besoins que cela représente en termes de W.-C. publics sur les itinéraires et sur les emplacements! Tout cela, Mesdames et Messieurs, fait l'objet d'une longue préparation, qui n'est certes pas aboutie et au sujet de laquelle nous vous tiendrons au courant. Nous aurons l'occasion, dans le cadre du projet de budget 2008, à la faveur du budget de fonctionnement, de vous parler des sommes et de l'impact financier de la tenue de l'Eurofoot dans notre cité.

Je ne voulais pas manquer de relever que le Conseil administratif aura sans doute à cœur le rayonnement culturel de la Ville au cours du mois de juin 2008. Monsieur Rumo, je transmets votre suggestion à mon collègue Mugny, parce que nous croyons réellement – et j'en conclus par là – que l'Euro 2008 est une chance magnifique pour notre Ville de mettre en valeur ses arguments, pas seulement sous l'angle de la culture physique, mais sous celui de la culture tout court. Nous sommes une ville d'accueil et de traditions, une cité multiculturelle, et nous ferons tout pour que les habitants et les visiteurs qui rejoindront Genève à cette occasion soient satisfaits de leur déplacement.

#### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 51 oui contre 8 non (10 abstentions).

### **13. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Guy Valance, François Sottas et Pierre Rumo, acceptée par le Conseil municipal le 5 octobre 2004, intitulée: «Echange foncier Ville-Etat» (M-181)<sup>1</sup>.**

#### *TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer à l'Etat de lui céder tout ou partie des terrains propriété de la Ville de Genève situés dans l'îlot 14 du quartier des Grottes contre les terrains sportifs de Vessy ou d'autres terrains propriété de l'Etat intéressant la Ville de Genève.

---

<sup>1</sup> «Mémoires 162<sup>e</sup> année»: Rapport, 1863.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Dans sa séance du 14 janvier 1998, le Conseil municipal a accepté l'échange de diverses propriétés entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève telles que décrites dans le protocole d'accord signé entre les exécutifs respectifs le 17 septembre 1997 et explicité dans le corps de ladite proposition.

En résumé, l'Etat de Genève a cédé les parcelles 4603 et 4604 de Veyrier (terrains de sport de Vessy avec la suppression du droit de superficie), les parcelles 6415 et 6966 de Genève/Cité (Alhambra et parkings), la parcelle 846 de Genève/Cité (rue de Zurich 28 avec suppression de la servitude de superficie) et la parcelle 2821 de Genève/Eaux-Vives (caserne des pompiers de Frontenex avec la suppression du droit de superficie).

En contrepartie, la Ville de Genève a cédé les parcelles 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249 et 2251 de Vernier (Balexert), la parcelle 1727 de Lancy (anciens abattoirs), les parcelles 2684, 2792, 6777 et la copropriété pour moitié de la parcelle 6779 de Genève/Cité (îlot 14 à Montbrillant), la parcelle 3293 de Genève/Plainpalais (chemin de la Gravière aux Acacias), les parcelles 3248 et 3249 de Lancy (La Praille, parcelle du «Camembert»).

La Ville de Genève doit encore recevoir de l'Etat une superficie d'environ 28 000 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle 2432 de Genève/Eaux-Vives (gare des Eaux-Vives).

La Ville de Genève doit encore recevoir de la Société immobilière du Servette Football Club la parcelle 3185 de Genève/Petit-Saconnex (stade des Charmilles).

En conclusion, les échanges ci-dessus ont permis à la Ville de Genève de devenir propriétaire des terrains sportifs de Vessy et à l'Etat de Genève de construire le cycle d'orientation de Montbrillant sur des terrains lui appartenant.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**14. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission du logement, acceptée par le Conseil municipal le 8 novembre 2006, intitulée: «Etude des besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters» (M-208)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à développer une offre de logements en faveur des familles à bas revenu par l'application des mesures préconisées par le rapport sur la motion M-1009 votée par le Conseil municipal le 14 mai 1996;
- à mettre à disposition des logements ou groupes de logements (même partiellement équipés) pouvant satisfaire la demande en matière d'habitat collectif;
- à rendre possible la location collective d'appartements par des personnes ne constituant pas un groupe familial;
- à promouvoir les baux associatifs;
- à fournir régulièrement au Conseil municipal, mais au moins une fois tous les deux ans, une information chiffrée sur l'application de ces mesures;
- à proposer des crédits pour rénover lesdits logements et à les mettre ensuite à la disposition des personnes sur liste d'attente à la Gérance immobilière municipale.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette motion reprend maintes pratiques en vigueur au sein de la Ville de Genève où le soutien aux locataires à bas revenus est une réalité depuis des décennies.

Ainsi, les règlements fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève qui se sont succédé au fil des ans ont affiné les principes énoncés dans la motion 1009, notamment le subventionnement des locataires en fonction de leur capacité contributive.

La dernière version de ce règlement, adoptée par le Conseil administratif le 13 septembre 2006, répond à la totalité des invites de cette motion M-208 de 1996 reprise par la commission du logement. Sans entrer dans un inventaire exhaustif,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Rapport, 2467.

## Motion: logement des squatters

il est à relever que ce règlement prévoit notamment un loyer compensé partiellement par une aide personnalisée dépendante du revenu du groupe familial, des dispositions spéciales élaborées pour les familles monoparentales, des réductions supplémentaires par enfant et des dérogations aux règles des taux d'occupation et aux dispositions financières qui permettent de favoriser les échanges de logements.

A noter que ce règlement, tout comme les précédents, n'empêche en aucune manière la location collective d'appartement. Une priorité est cependant donnée en général à des familles lors de la location de grands logements, la pénurie rendant depuis de nombreuses années ce type d'objet très rare et les familles constituant manifestement la catégorie de population la plus fragile dans ce contexte.

S'agissant de la mise à disposition spécifique d'immeubles ou de logements satisfaisant la demande en matière d'habitat collectif, il convient de faire une balance des intérêts en présence.

A l'heure actuelle, plus de 2200 demandes de logement sont en attente de résolution auprès de la Gérance immobilière municipale. Parmi les demandeurs, très peu font état d'un intérêt pour ce type d'habitat et plusieurs requêtes émanent même d'usagers d'un habitat collectif qui souhaitent retrouver une meilleure intimité par l'obtention d'un logement individuel.

Par ailleurs, le parc immobilier de la Ville de Genève n'est pas extensible à l'envi, ce qui signifie que chaque affectation spécifique d'objets à un type de logement différent de celui qui est réglementé distrait une partie des logements à disposition pour répondre à la demande rappelée ci-dessus.

Sur l'autre plateau de la balance, il apparaît intéressant de promouvoir une autre vision de l'habitat urbain, plus en interaction avec autrui.

A l'heure actuelle, une politique pragmatique a été suivie et certains bâtiments ont été laissés à la disposition de groupes ou d'associations qui ont pu développer ce type de cohabitation. Tel a été notamment le cas à la rue Lissignol, à la rue de l'Industrie et à la villa Freundler.

Le Conseil administratif pense qu'il n'est pas judicieux de favoriser spécifiquement et systématiquement un type d'habitat qui reste très minoritairement sollicité par les demandeurs de logements. En revanche, lorsque des occasions se présentent, il ne manquera pas d'examiner cette opportunité de créer de nouveaux modes d'habitation.

En revanche, il n'est pas dans les intentions du Conseil administratif de mettre dans les priorités d'investissements des objets sur le seul critère du type d'habitat. Un travail d'analyse de l'état du patrimoine bâti de la Ville a permis d'établir des

priorités qui s'étendent sur plusieurs années et c'est d'abord le critère de l'entretien indispensable des immeubles qui doit conduire le choix des investissements, étant entendu que cela ne préjuge en rien de l'affectation future des logements rénovés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Pierre Muller*

**15. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 10 mars 2004, intitulée: «Un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins légitimes du citoyen» (M-290)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire un rapport sur l'évolution qu'il envisage pour la ville de Genève en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements dans une perspective de développement durable et propres à accueillir ses nouveaux habitants;
- à analyser et à confronter cette image du développement urbain au regard des objectifs de notre municipalité, notamment en matière de qualité de vie, de gestion des transports et des communications, aussi bien que les coûts à la charge de la collectivité et les recettes nécessaires, et à proposer des projets portant un ou plusieurs scénarios équilibrés prenant en compte la mixité;
- à présenter si nécessaire un projet de résolution au Conseil d'Etat stipulant les modifications désirées des lois cantonales permettant de concrétiser les orientations dégagées dans le rapport M-290 A en vue de réaliser ce développement aussi bien que l'adaptation en conséquence des projets de développement pertinents.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Rapport, 5007.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les trois invites de la motion s'inscrivent parfaitement dans les objectifs et la procédure de révision du plan directeur communal de la Ville de Genève, dont le cahier des charges, validé en mars 2006 par le Département du territoire de l'Etat de Genève, comprend l'ensemble des considérants énoncés par les motionnaires.

Ce document, aujourd'hui en cours d'élaboration au sein de l'administration municipale, s'appuie sur les trois dimensions du développement durable, s'inscrit dans la perspective d'une organisation renouvelée et articule la planification territoriale au plan financier d'investissement.

Le plan directeur communal permettra donc de:

- dresser un bilan sur les perspectives de production de logements, afin de maintenir la population dans les quartiers existants et d'accueillir de nouveaux habitants dans les périmètres qui présentent un potentiel de développement (par exemple, Praille-Acacias, anciens terrains des Services industriels de Genève, caserne des Vernets);
- renforcer une politique qualitative de l'habitat en faisant converger les moyens d'actions et les ressources financières de la municipalité pour assurer dans chaque quartier une mixité socio-économique, une offre en équipements et services de proximité ainsi qu'une offre diversifiée en logements;
- obtenir, dans le cadre de la procédure propre au plan directeur communal, l'engagement du Conseil d'Etat pour concrétiser les orientations et le plan d'actions qui auront été préalablement validés par le Conseil municipal.

Le plan directeur communal constitue donc l'instrument idéal pour répondre aux invites de cette motion.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**16. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>me</sup> Isabel Nerny, acceptée par le Conseil municipal le 12 mai 2003, intitulée: «Il est urgent de renforcer les contrôles des débits de nourriture» (M-362)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que la nourriture sur les marchés n'est pas assez sévèrement contrôlée et qu'il en va de même pour les cuisines de restaurants;
- que beaucoup de lieux publics offrent une qualité douteuse de fraîcheur;
- que beaucoup de personnes souffrent actuellement d'allergies alimentaires;
- que le service de l'Etat concerné n'a pas de postes en suffisance pour accomplir sa tâche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales pour donner les moyens suffisants à leurs services pour accomplir leur tâche à satisfaction.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Suite au renvoi de cette motion au Conseil administratif, celui-ci s'est adressé le 28 mai 2003 à M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du Département de l'action sociale et de la santé (aujourd'hui Département de l'économie et de la santé) afin de lui demander des explications.

Dans sa réponse du 9 septembre 2003, M. Unger a notamment relevé:

- qu'il appartient bien aux cantons d'exécuter la législation fédérale en matière de contrôles des denrées alimentaires, et qu'à Genève c'est le Service de protection de la consommation (SPCo) qui est compétent pour son application;
- que, chaque année, les huit inspecteurs du SPCo prélèvent environ 7000 échantillons dans les commerces genevois en vue d'analyses. Ces prélèvements sont orientés sur les denrées à risque ou manifestement non conformes à la législation. Environ 18 à 20% se révèlent non conformes aux normes en vigueur;
- qu'en 2002 le SPCo a pu contrôler 1200 commerces sur environ 5000 relevant de sa compétence. A cela s'ajoutent les inspections lors de manifestations publiques, ce qui porte à 2000 le nombre d'inspections effectuées (certains établissements sont contrôlés à plusieurs reprises en cours d'année);

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Développée, 7241.

- qu'une enquête menée par le SPCo en 2002 a mis en évidence des manquements à l'hygiène et la qualité médiocre des denrées alimentaires précuites, 27% des échantillons prélevés ne respectaient pas les normes microbiologiques en vigueur;
- que la fréquence annuelle des interventions du SPCo est insuffisante, mais que celui-ci a demandé, pour le budget 2004, la création de deux postes supplémentaires de contrôleurs, ce qui va précisément dans le sens souhaité par la motion;
- et, enfin, que le respect de la législation, voire son renforcement, en matière de transparence et d'information du consommateur, sont les meilleurs moyens pour lutter contre les allergies alimentaires.

Depuis 2003 et grâce à l'arrivée de nouveaux collaborateurs au SPCo, le nombre annuel d'inspections est en augmentation ainsi qu'il en ressort des derniers chiffres publiés sur le site internet du Département de l'économie et de la santé. Les autorités cantonales ont donc concrètement donné suite aux invites de la motion M-362, transmises par l'intermédiaire du Conseil administratif.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*André Hediger*

**17. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des sports et de la sécurité, acceptée par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> décembre 2004, intitulée: «Pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève» (M-402)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- redéfinir dans un délai proche, en concertation avec les associations professionnelles susmentionnées (*n.d.l.r.: Fédération des artisans et commerçants et Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers genevois*), un cadre de collaboration opérationnel pour l'attribution exclusive du domaine public, qui prenne en compte au mieux leurs intérêts;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 162<sup>e</sup> année»: Rapport, 2921.

- prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer de manière significative la prise en compte des intérêts des petits commerçants et artisans, et en définitive de la population genevoise;
- prendre les mesures nécessaires pour améliorer le traitement de toutes demandes adressées à la Ville par des particuliers, des associations ou entreprises voulant faire ou faisant une activité sur le domaine public communal.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Il convient de rappeler que le dépôt de la motion M-402 a fait suite à la décision du Conseil administratif de refuser, à la demande du cirque Knie, l'autorisation à des marchands ambulants de nourriture et boissons d'installer leurs stands à proximité de l'entrée du cirque, qui offrait les mêmes prestations dans son enceinte.

Devant l'ampleur de la réaction suscitée par cette décision, le Conseil administratif a convaincu le cirque Knie de renoncer à sa demande. C'est ainsi que des stands de vente de nourriture sont depuis lors à nouveau autorisés aux abords des cirques, à certaines conditions.

La commission des sports et de la sécurité a toutefois formulé une motion selon des termes très généraux, relevant, en résumé, une mauvaise prise en compte selon elle des intérêts des petits commerces par la Ville de Genève et singulièrement dans le cadre de la gestion du domaine public. La commission a, dans ce sens, auditionné, outre M. Hediger, un très grand nombre d'associations représentant les commerçants, les cafetiers-restaurateurs, les marchés, les forains, etc.

Il en est résulté l'adoption de la motion dans sa forme définitive par le Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2004, moyennant deux amendements.

L'écoulement du temps depuis l'adoption de la motion a permis à l'administration municipale, et singulièrement au Service des agents de ville et du domaine public (ci-après le service), d'améliorer la situation, là où cela était nécessaire, tout en poursuivant les dialogues existants et réguliers avec diverses associations.

L'attribution du domaine public se fait, dans l'immense majorité des cas, sur la base d'une demande individuelle traitée par le service, selon une procédure dont on verra plus loin qu'elle a été améliorée et facilitée pour les particuliers.

Il convient de relever dans ce cadre que l'administration est de plus en plus souvent confrontée à des conflits d'intérêts entre commerçants, voire entre commerçants et habitants, qu'il lui incombe d'arbitrer, sur la base de l'égalité de traitement et de la proportionnalité.

Outre le problème du partage à certains endroits du domaine public (qui n'est pas extensible), il s'avère en effet que les intérêts des différents types de commerçants peuvent parfois être totalement divergents, au même titre que les charges qu'ils doivent assumer, si l'on considère par exemple la situation des terrasses d'établissements publics ou des expositions de marchandises attenantes à un commerce, à comparer avec celle du titulaire d'un stand mobile de vente de boissons et nourriture sur le domaine public.

Le service résout ces conflits à la satisfaction des parties dans l'immense majorité des cas, preuve en est le nombre infime de contestations suscitées par ses décisions, au regard des milliers de permissions délivrées chaque année.

La motion M-402 et les débats qui ont entouré son adoption ont soulevé par ailleurs le problème de la prise en compte des intérêts des petits commerçants et artisans et, d'une manière plus concrète, de quelques lacunes dans les relations entre la Ville de Genève et certaines associations professionnelles.

Depuis décembre 2004, date du renvoi de la motion au Conseil administratif, les contacts réguliers instaurés de longue date avec les associations professionnelles se sont bien évidemment poursuivis. Ainsi, tant le département des sports et de la sécurité que le service ont rencontré à de nombreuses reprises les associations de forains, de marchés ou de marchands de la Halle de Rive, à l'occasion de séances consultatives annuelles, ainsi qu'à chaque fois que cela était nécessaire, soit à la demande des associations, soit à l'initiative de la Ville de Genève.

C'est ainsi qu'ont été discutées par exemple les modalités en matière d'aménagement du domaine public (rénovation de la plaine de Plainpalais, création d'une voie cyclable sur cette plaine, réfection du boulevard Helvétique, installation de la fourniture d'eau et d'électricité sur les marchés, etc.), mais aussi des questions spécifiques telles que la gestion des déchets, l'organisation du marché des quatre saisons, le problème du parcage des clients et, en ce qui concerne les forains, les Fêtes de Genève.

Les associations de marchés ont par ailleurs été largement consultées dans le cadre de l'élaboration du nouveau règlement des marchés dont la dernière mouture vient de leur être soumise.

Il est apparu par contre que des contacts n'étaient peut être pas assez fréquents avec les associations de commerçants regroupées au sein de la Fédération des artisans et commerçants (FAC).

C'est donc en concertation avec cette dernière que la Ville de Genève a pu régler le problème des stands de vente aux abords du cirque Knie. La FAC a également été associée à une démarche visant à améliorer la gestion des déchets provenant du commerce.

Par ailleurs, les contacts ont été intensifiés entre le service et différentes associations dépendant de la FAC, telles que l'Association genevoise des exploitants de stands sur le lac, rencontrée à de nombreuses reprises dans le cadre de la mise au point du projet des pavillons de la rade et qui a pu obtenir, sur la base de son expérience concrète, plusieurs modifications du projet initial.

Le service rencontre par ailleurs très régulièrement les associations de commerçants de divers quartiers, Vieille-Ville, centre-ville, rue du Rhône, etc., notamment dans le cadre de projets et problèmes concrets, tels que les illuminations de Noël, l'aménagement de certaines places, la gestion des déchets, etc.

Enfin, les contacts ont été intensifiés avec la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers. Cette entité a, par exemple, été associée à l'élaboration du nouveau règlement municipal des terrasses. Elle fait par ailleurs partie intégrante du groupe de travail chargé de se prononcer sur les projets concrets de terrasses déposés par les cafetiers et restaurateurs.

Enfin, le service, qui participe notamment aux assemblées générales de l'association des cafetiers intervient même dans le cadre des cours de cafetiers, en relation avec l'installation de terrasses sur le domaine public.

Dans sa dernière invite, la motion M-402 prônait également l'amélioration du traitement des demandes adressées à la Ville par des particuliers. Il faut tout d'abord relever qu'en moyenne le service reçoit cinq à dix commerçants par semaine, en vue de régler des problèmes particuliers.

Progrès notable, chaque commerçant peut télécharger depuis quelques années les formulaires utiles au dépôt d'une requête, directement sur le site internet du service, ce qui lui évite de se déplacer.

A brève échéance, ces commerçants pourront suivre l'évolution de leur dossier sur internet. En tout état, le système géomatique, accessible à tous depuis le site du service, fait l'inventaire de toutes les occupations du domaine public autorisées (enseignes, terrasses, autres empiètements, etc.). Chaque commerçant peut ainsi prendre connaissance des autorisations dont il est le bénéficiaire, ainsi que celles de ses concurrents. Le système géomatique met en effet à disposition tant l'autorisation que les plans détaillés y relatifs. A ces documents est également jointe une photo, prise sur le terrain, de l'empiètement en question.

En règle générale, sauf complication particulière, le commerçant qui dépose une requête reçoit une autorisation du service dans le mois qui suit le dépôt de sa requête.

Il apparaît, en conclusion, que la Ville de Genève et en particulier le département des sports et de la sécurité, et plus concrètement encore le Service des agents de ville et du domaine public ont largement pris en compte depuis décembre 2004, date d'adoption de la motion M-402, les doléances et préoccupations

exprimées à l'occasion des débats, tant devant la commission des sports et de la sécurité que devant le Conseil municipal. Les intérêts des commerçants sont dès lors mieux pris en compte, notamment dans le cadre de la gestion du domaine public.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*André Hediger*

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann** (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je partage en grande partie les conclusions et le contenu de la réponse du Conseil administratif. Cependant, la récente évolution en Vieille-Ville, notamment en ce qui concerne l'exploitation et la gestion des commerces, pose un problème qui n'est pas évoqué dans cette réponse.

Mais je considère que ce problème est tout aussi important, comme il a été développé par une question orale et lors du traitement de la motion M-173 tout à l'heure. Je pense à l'utilité et à la diversité des commerces. Vous savez que l'Association des habitants de la Vieille-Ville est particulièrement attentive à cette évolution. Nous avons vu de nombreuses arcades transformées en bars, boîtes de nuit ou bureaux. Aussi, la question qui se pose avec force pour l'Association des habitants de la Vieille-Ville est celle du changement d'affectation des arcades.

Il n'est pas rare de voir des arcades fermées pour de nombreuses années en raison des hausses importantes de loyers. Il serait trop long d'en dresser la liste. On a évoqué ce soir les restaurants Le Radar et La Crémière, mais on peut ajouter le déménagement de Loretta, remplacé par un bureau, la fermeture de Divertimento et les multiples transformations de magasins en bureaux.

Nous posons la question au Conseil administratif: compte tenu de l'intérêt des commerçants, des habitants et des visiteurs de la Vieille-Ville d'habiter et de passer dans un lieu vivant avec des commerces, quelle est la politique du Conseil administratif dans le cadre de ses compétences en matière de gestion du domaine public, de délivrance d'autorisations de commerces ou en cas de changement d'affectation de commerces existants?

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Madame, vous abordez deux aspects. Il y a d'abord la capacité de la Ville dans le cadre de sa politique du logement au sens large, et M<sup>me</sup> Salerno voudra peut-être vous répondre tout à l'heure sur cet aspect du logement et du commerce, en fait des baux commerciaux, c'est-à-dire la question de savoir si l'on affecte des arcades à un type précis d'activité commerciale ou autre. Là-dessus, je ne veux pas me prononcer.

En revanche, je peux vous répondre sur le second aspect de votre intervention, à savoir l'usage accru du domaine public. Je peux vous assurer que chaque fois que nous pouvons le faire, nous favorisons un certain type de commerces, partant les commerces de type cafés et restaurants à caractère convivial. Nous souhaitons également, nous le Conseil administratif, veiller à ce qu'une certaine animation se produise en ville.

Mais, comme dans le cas de notre débat de tout à l'heure sur l'Eurofoot, des intérêts parfois divergents, voire franchement contradictoires, sont à ménager. Certains habitants supportent difficilement les terrasses des commerces à caractère d'animation et des plaintes potentielles sont à gérer en tenant compte des demandes des commerçants qui souhaitent développer une animation.

Je peux simplement vous dire que, de manière générale, notamment dans les quartiers du centre-ville, nous privilégions dans la mesure du possible des commerces qui veulent se développer sur le domaine public avec une animation, des terrasses ou une activité saisonnière.

**Le président.** Je salue notre ancien collègue François Gillioz à la tribune du public. (*Applaudissements.*) Avant de lever cette séance et de vous donner rendez-vous à 20 h 30, je vous rappelle que les commissaires au logement sont attendus pour élire le nouveau président de la commission. A 20 h 30, nous reprendrons nos travaux avec le traitement du rapport PR-548 A de la commission de l'aménagement et de l'environnement – l'arrêté doit impérativement être voté ce soir – et par la motion d'ordre déposée tout à l'heure. Bon appétit!

## **18. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **19. Interpellations.**

Néant.

**20. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	406
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	406
3. Questions orales . . . . .	406
4. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2007, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de modification de limites de zones N° 29503, qui prévoit la création de deux zones de verdure, de deux zones 3, de deux zones de développement 3 et d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public ainsi que l'abrogation de deux zones de développement 3 situées entre l'avenue Trembley et le chemin des Crêts, sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (PR-558) . . .	408
5. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2007 en vue du bouclage du crédit destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors SIS et Voirie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 427 272,20 francs (PR-559) . . . . .	415
6. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 987 000 francs destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de voirie (PR-560) . . . . .	416
7. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2007 en vue du bouclage du crédit de 1 500 000 francs (proposition PR-193), à titre de subvention d'investissement pour le transfert du Club international de tennis, sis sur la parcelle N° 2182, feuille 80, section Genève-Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève, sur la parcelle N° 434, feuille 34, commune de Pregny-Chambésy, propriété de l'Organisation des Nations Unies (PR-561) . . . . .	421
8. Proposition du Conseil administratif du 30 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 813 000 francs destiné à la rénovation des façades des immeubles situés rue Louis-Favre N°s 23 à 29 (les Schtroumpfs 1 <sup>re</sup> étape), parcelles N°s 3859, 6660, 7055, feuilles N°s 73 et 74 de la commune de Genève-Cité (PR-562) . . . . .	424

9. Proposition du Conseil administratif du 30 mai 2007, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29566-199, qui prévoit la construction de deux immeubles d'activités médicales, commerciales et de logements sur une parcelle située entre l'avenue de la Roseraie et l'avenue de Beau-Séjour, feuille 72 du cadastre de la ville de Genève (PR-563) . . . . . 434
10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M. Michel Ducret, renvoyée en commission le 25 juin 2001, intitulée: «Faut-il un «city manager» pour Genève?» (M-173 A) . . . . . 440
11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Recherche de locaux en urgence par l'Association Les P'tits Bouchons» (P-185 A) . . . . . 469
- 12.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Eurofoot 2008: manifestations prévues sur la plaine de Plainpalais» (P-186 A) . . . . . 478
- 12.b) Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 novembre 2006 de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, M. Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Annina Pfund, Monique Cahannes, Martine Sumi-Viret, Béatrice Graf Lateo, MM. Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, David Metzger, Roman Juon, Thierry Piguet et David Carrillo, acceptée par le Conseil municipal le 22 janvier 2007, intitulée: «Pour un Euro 2008 adapté à la ville et écocompatible» (M-658) . . . . . 505
13. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Guy Valance, François Sottas et Pierre Rumo, acceptée par le Conseil municipal le 5 octobre 2004, intitulée: «Echange foncier Ville-Etat» (M-181) . . . . . 520
14. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission du logement, acceptée par le Conseil municipal le 8 novembre 2006, intitulée: «Etude des besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters» (M-208) . . . . . 522
15. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 10 mars 2004, intitulée: «Un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins légitimes du citoyen» (M-290) . . . . . 524

16. Réponse du Conseil administratif à la motion de M <sup>me</sup> Isabel Nerny, acceptée par le Conseil municipal le 12 mai 2003, intitulée: «Il est urgent de renforcer les contrôles des débits de nourriture» (M-362) .	526
17. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des sports et de la sécurité, acceptée par le Conseil municipal le 1 <sup>er</sup> décembre 2004, intitulée: «Pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève» (M-402) . . . . .	527
18. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	532
19. Interpellations . . . . .	532
20. Questions écrites . . . . .	533

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*